

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MAI 2023**

Délibération n°2023.05.123
Comptes administratifs (CA) 2022

LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de Séance: Christophe DUHOUX

Membres en exercice: **75** ; Nombre de présents: **55** ; Nombre de pouvoirs: **14** ; Nombre d'excusés: **5** ; Absent : **1**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Valérie DUBOIS à Catherine REVEL, Sophie FORT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Patrick GRENIER à Michel ANDRIEUX, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Gilbert PIERRE-JUSTIN à François ELIE, Jean-Philippe POUSSET à Gérard LEFEVRE,

Excusé(s): Françoise COUTANT, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE

Absent: Xavier BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

Affichage : 09/06/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.05.123**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2022

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :NON VENTILÉ

Enjeux :[99999 -9) NON VENTILÉ]

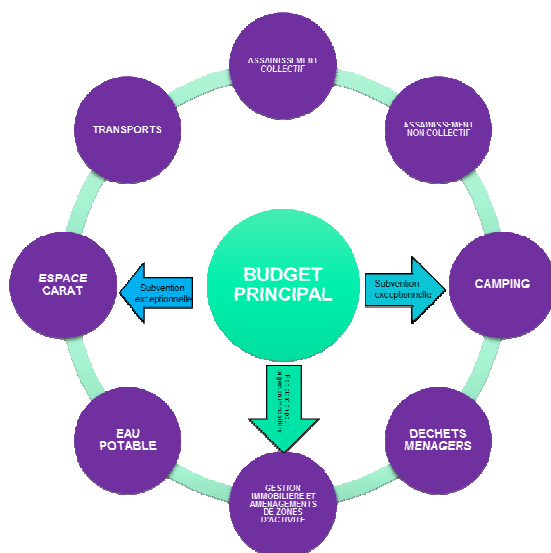
Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

GrandAngoulême dispose de **9 budgets** :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

Affichage : 09/06/2023

- **un budget principal** qui comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'établissement qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe et qui permet notamment de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.
- **8 budgets annexes** qui retracent les opérations budgétaires :
 - o de certains services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) qui doivent s'équilibrer par les ressources liées à l'exploitation de l'activité comme le service de l'assainissement, de l'eau potable, de l'espace CARAT et du Camping. Pour ces deux derniers budgets annexes, compte tenu des exigences de service public et des investissements importants réalisés qui nécessiteraient une hausse excessive des tarifs, le budget principal verse une subvention exceptionnelle chaque année pour assurer leur équilibre.
 - o de service public dont l'équilibre est lié à la perception d'une taxe ou redevance spéciale (déchets ménagers, transports)
 - o des opérations d'aménagement de zones d'activités (aménagements de zones) et la gestion immobilière des locaux économiques (qui reçoit une participation du budget principal).

PRESENTATION CONSOLIDEE

Synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

Opérations réelles = opérations ayant donné lieu à mouvement de trésorerie

Opérations d'ordre = opérations ne donnant pas lieu à flux financiers et équilibrées entre elles

Dépenses totales de l'exercice 2022	208,6 M€
Dont fonctionnement	150,0 M€
Dont investissement	58,6 M€
Recettes totales de l'exercice 2022	225,5 M€
Dont fonctionnement	161,0 M€
Dont investissement	64,4 M€
Résultat de l'exercice 2022	16,9 M€
Reprise des résultats antérieurs	9,7 M€
Dont fonctionnement	21,1 M€
Dont investissement	-11,4 M€
Résultat de clôture	26,6 M€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

Les principaux agrégats, indicateurs et ratios

1	Dépenses réelles de fonctionnement	125,6 M€
2	Recettes réelles de fonctionnement	150,7 M€
3	Epargne brute (2 -1)	25,1 M€
4	Remboursement du capital de la dette	6,7 M€
5	Epargne nette (3 – 4)	18,4 M€
6	Dépenses d'équipement	41,3 M€
7	Encours de dette au 31/12	103,3 M€
8	Capacité de désendettement (7/3)	4,1 années

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

LE BUDGET PRINCIPAL**La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisat°
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	84 406	86 252	77 337	
Dépenses réelles	73 886	75 703	72 510	95,8%
Dépenses ordre	10 520	10 549	4 827	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 261	80 951	82 986	
Recettes réelles	79 041	80 702	82 746	102,5%
Recettes d'ordre	220	249	241	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			5 649	
D - Reprise des résultats antérieurs			5 301	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			10 950	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 585	32 502	24 127	
Dépenses réelles	28 165	31 082	23 703	76,3%
Dépenses ordre	420	1 420	424	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 734	36 733	21 342	
Recettes réelles	23 014	25 013	16 332	65,3%
Recettes d'ordre	10 720	11 720	5 010	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2 785	
I - Reprise des résultats antérieurs			-4 231	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-7 016	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			3 934	
Dépenses reportées - a			2 829	
Recettes reportées - b			2 829	
Résultat définitif global = K - a + b			3 934	

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 95,8 % (contre 94,2 % en 2021), qui s'établissent à 72,5 M€, en augmentation de 3,2 M€ et de 4,7 % par rapport au CA 2021
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 102,5 % qui s'élèvent à 82,7 M€, en augmentation de 4,1 M€ et de 5,2 % par rapport au CA 2021
- ✓ Une épargne brute de 10,2 M€, en progression de 0,9 M€ par rapport au CA 2021 et qui représente 12,4 % des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Des intérêts de la dette de 916,2 K€
- ✓ Une épargne nette de 6,8 M€, en progression de 1,5 M€ et de 3,1 % par rapport à 2021 et qui représente 8,2 % des recettes réelles de fonctionnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

Affichage : 09/06/2023

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 76,3 % qui s'établissent à 23,7 M€
 - Dont un remboursement en capital de 3,5 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2021
 - Dont des dépenses d'équipement de 20 218 K€ en 2022 (17 666 K€ avec retraitement des dépenses exceptionnelles) réalisées à 73,8 % contre 12 977 K€ en 2021, soit en très forte augmentation de 7 212 K€ (4 689 K€ après retraitement) et de 55,6 % (36,1 % après retraitement).
 - Dont 13 685 K€ pour les opérations incluses dans la PPI avec des opérations relatives à des aménagements (secteur gare, Val de Charente, PEM Sud Angoumois et Angoulême) et de la voirie (RN 141, rue de l'Arêtier, Barreau nord, réhabilitation voiries zones d'activité), le PNRU2 et la production de logements sociaux et les opérations du plan local de l'habitat, les eaux pluviales, ou encore le groupe froid de Nautilus.
 - Dont 14 K€ pour l'opération Crèches hors PPI pour la relocalisation sur 2 sites distincts (L'Isle d'Espagnac et Champniers) de la crèche des Poussins
 - Dont 6 490 K€ de dotations d'investissement (3 967 K€ après retraitement) qui correspondent essentiellement à des dépenses d'équipement et de grosses réparations sur le patrimoine de l'agglomération, ou à des subventions d'équipement versées.

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 2 144 K€ par des ressources propres, dont 1 281 K€ de FCTVA,
- ✓ Pour 3 231 K€ par des subventions,
- ✓ Pour 3 800 K€ par recours à l'emprunt
- ✓ Pour 6 177 K€ par l'épargne nette

Le résultat de clôture est un excédent de 3 934 K€, la collectivité ayant réduit de 2 314 K€ le fonds de roulement.

L'endettement

Compte tenu d'un recours à l'emprunt de 3,8 M€ et d'un remboursement en capital de 3,5 M€, l'encours de dette s'établit à fin 2022 à 51,2 M€ au budget principal.

En terme de capacité de désendettement (ratio qui permet d'estimer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute), celui-ci s'établit à 5,3 années fin 2022, contre 5,5 années à fin 2021 et 5,3 années fin 2020, soit en légère diminution en lien avec l'amélioration de l'épargne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	34 582	34 689	26 294	
Dépenses réelles	24 243	24 350	23 965	98,4%
Dépenses ordre	10 339	10 339	2 329	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	27 622	27 735	30 568	
Recettes réelles	27 442	27 555	30 426	110,4%
Recettes d'ordre	180	180	142	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			4 274	
D - Reprise des résultats antérieurs			6 955	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			11 229	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 935	17 775	7 183	
Dépenses réelles	15 555	17 395	7 041	40,5%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	4 975	4 975	1 847	37,1%
Dépenses ordre	380	380	142	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 034	18 121	11 762	
Recettes réelles	7 495	7 582	9 434	124,4%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	4 975	4 975	3 093	62,2%
Recettes d'ordre	10 539	10 539	2 329	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			4 579	
I - Reprise des résultats antérieurs			-346	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			4 233	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			15 462	
Dépenses reportées - a			107	
Recettes reportées - b			76	
Résultat définitif global = K - a + b			15 432	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 98,4 % (95,9 % en 2021) qui s'établissent à 24 M€, en diminution de 0,1 M€ et de 0,4 % par rapport au CA 2021 :
 - 20,4 M€ au titre du contrat d'obligation de service public confié à la SPL STGA contre 19,9 M€ en 2021
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 110,4 % (86,5 % en 2021) qui s'élèvent à 30,4 M€ (28,4 M€ en 2021), en augmentation par rapport à 2021, avec :
 - Des recettes reversées par la STGA pour 3,86 M€ contre 3,52 M€ en 2021, en hausse de 0,34 M€ et de 8,5 %
 - Un produit du VM de 22,2 M€ (20,5 M€), en hausse de 1,7 M€ et de 8,2 %
 - De la dotation générale de décentralisation (DGD) de 2,2 M€, montant figé depuis de nombreuses années
 - De la dotation de compensation de la Région de 1,3 M€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

- ✓ Une épargne brute de 6,5 M€, en progression de 2,1 M€ par rapport au CA 2021, et qui représente 21,2 % des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Des intérêts de la dette de 380 K€
- ✓ Une épargne nette de 5,5 M€, en augmentation de 3,6 M€, et qui représente 18,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 40,5 % qui s'établissent à 7 041 K€, en augmentation de 2 016 K€ en lien avec la fin de la phase 1 du BHNS, le début de la deuxième phase, le schéma d'accessibilité, la modernisation du réseau et des achats de bus.
 - A noter des avances de 1,85 M€ en lien avec la délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL GAMA
 - Des travaux BHNS pour 1 224 K€
 - L'acquisition de 7 autobus pour 1 770,6 K€
 - du remboursement du capital de la dette pour 936,7 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 4 000 K€ par un emprunt pour le BHNS sur 40 ans au taux de 0,75 % Livret A souscrit auprès de la Banque des Territoires en 2019 et arrivé en fin de phase de mobilisation
- ✓ Pour 5 524 K€ par l'épargne nette

A noter également des remboursements d'avance de 3 093,3 K€.

Le résultat de clôture est un excédent de 15 462 K€.

L'endettement

L'encours de dette s'établit à fin 2022 à 26 855 K€ au budget annexe Transports.

En termes de capacité de désendettement, celui-ci est de 4,2 années fin 2022 contre 5,5 années fin 2021, la diminution étant à mettre en lien avec la progression de l'épargne brute.

LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 657	25 663	19 793	
Dépenses réelles	18 212	18 840	18 160	96,4%
Dépenses ordre	7 445	6 823	1 633	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 757	18 763	19 058	
Recettes réelles	18 737	18 743	19 052	101,6%
Recettes d'ordre	20	20	6	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-736	
D - Reprise des résultats antérieurs			6 900	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			6 164	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 647	9 051	4 533	
Dépenses réelles	8 319	8 723	4 490	51,5%
Dépenses ordre	328	328	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 054	7 654	2 455	
Recettes réelles	301	523	785	150,1%
Recettes d'ordre	7 753	7 131	1 670	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2 077	
I - Reprise des résultats antérieurs			1 397	
J – EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-680	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			5 484	
Dépenses reportées - a			693	
Recettes reportées - b			96	
Résultat définitif global = K - a + b			4 887	

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 96,4 % (95,8 %) qui s'établissent à 18,2 M€, en augmentation de 2,4 M€ et de 15 % par rapport au CA 2021 :
 - A noter une augmentation des charges à caractère général (3,4 M€ contre 3,2 M€ en 2021)
 - Des charges de personnel à 8,4 M€, en augmentation de 0,3 M€ et de 3,6 %.
 - Des charges de gestion courante de 6 205 K€ (contre 4 465 K€) en forte augmentation de 1,7 M€, soit + 39 % en 2021 et +57 % depuis 2020, en lien avec la progression de la participation à Calitom (augmentation TGAP et tarifs d'enfouissement)
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 101,6 % (74,4 % en 2021) qui s'élèvent à 19,1 M€ en hausse de 1,3 M€ et de 7 % par rapport à 2021 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

- La redevance spéciale, dont le produit s'établit à 1 411,7 K€, en hausse de 476 K€ et de 50 %, en lien avec la fin des mesures exceptionnelles liées à la pandémie
- Le produit de la TEOM qui s'établit pour 2022 à 17,3 M€ contre 16,7 M€ en 2021, soit + 593 K€ et +3,6 %
- ✓ Une épargne brute et nette de 0,9 M€, en baisse de 1,1 M€ et qui représente 4,7 % des recettes réelles de fonctionnement

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 51,5 % qui s'établissent à 4 490 K€ (4 272 K€ avec retraitement d'écritures exceptionnelles), en progression de 2 503 K€ par rapport à 2021
 - La restructuration du site de l'ex UIOM pour 1 638 K€
 - Des acquisitions de véhicules pour 473 K€ et de matériels pour 1 291 K€
 - L'acquisition de bornes à biodéchets pour 258 K€
 - Des colonnes enterrées pour 576 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 1 397,1 K€ par l'excédent antérieur capitalisé,
- ✓ Pour 892 K€ par l'épargne nette
- ✓ Pour 785 K€ par des ressources propres (FCTVA)

Le résultat de clôture est un excédent de 5 484 K€.

L'endettement

A la fin 2022, il n'y a aucun encours de dette sur le budget annexe Déchets ménagers.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	12 364	12 513	10 023	
Dépenses réelles	7 085	7 234	6 508	90,0%
Dépenses ordre	5 279	5 279	3 515	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	10 710	10 859	11 483	
Recettes réelles	10 130	10 279	10 917	106,2%
Recettes d'ordre	580	580	567	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			1 460	
D - Reprise des résultats antérieurs			1 654	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			3 115	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 869	8 274	6 869	
Dépenses réelles	7 199	7 604	6 299	82,8%
Dépenses ordre	670	670	570	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 000	10 000	8 271	
Recettes réelles	4 631	4 631	4 754	102,6%
Recettes d'ordre	5 369	5 369	3 517	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 402	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 726	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-323	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			2 791	
Dépenses reportées - a			408	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			2 383	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 90 % qui s'établissent à 6 508 K€, en augmentation de 298 K€ et de 4,8 % par rapport à 2021.
 - Des charges à caractère général en hausse de 5,6 % par rapport à 2021, en lien avec les prix de l'énergie et des produits de traitement
 - Des charges de personnel en légère diminution de 1,4 %, en lien avec des postes vacants et un effet noria
 - A noter une légère baisse des charges financières, à 423 K€ contre 444 K€ en 2021

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 106 % qui s'élèvent à 10 917 K€, en augmentation de 4,7 % par rapport à 2021 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

- Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de 2,1 % à 8 731 K€
- Une hausse des taxes de raccordement et des contrôles de branchement
- Une légère hausse de la redevance pour modernisation du réseau

A noter que les tarifs 2022 de la redevance de l'assainissement collectif ont été augmentés de 1,7% sur l'ensemble des communes et que ce tarif est désormais identique en tout point du territoire, que la compétence soit exercée en régie directe ou déléguée.

- ✓ Une épargne brute de 4,4 M€, en hausse de 4,8 % par rapport à 2021
- ✓ Une épargne nette de 2,76 M€, en hausse de 0,2 M€ et de 7 %

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 82,8 % qui s'établissent à 6 298 K€, en baisse de 2 371 K€ et de 27 % par rapport à 2021, qui comprennent :
 - Le remboursement du capital de la dette pour 1 772 K€
 - Les programmes de travaux d'extensions et de réhabilitations des années 2019 à 2022 pour 1 707 K€
 - la réalisation du schéma directeur d'assainissement pour 85 K€.
 - la réhabilitation des Planes à Saint-Yrieix avec 1 378 K€. L'autorisation de programme de 3 300 K€ est désormais achevée.
 - Des dotations annuelles pour 1 279 K€ dont 757,2 K€ de travaux courants

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 123 K€ par des subventions
- ✓ Pour 2 754 K€ par l'épargne nette
- ✓ Pour 2 131 K€ par l'affectation de l'excédent antérieur
- ✓ Pour 2 500 K€ par un emprunt réalisé auprès de Société Générale à taux variable Eur3M + 0,32 % sur 20 ans

L'endettement

A la fin 2022, l'encours de dette est de 20,9 M€ sur le budget annexe Assainissement collectif et la capacité de désendettement est stable à 4,7 années.

Le résultat de clôture est un excédent de 2 791 K€.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	331	337	309	
Dépenses réelles	326	332	305	91,9%
Dépenses ordre	5	5	5	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	253	253	241	
Recettes réelles	252	253	240	95,2%
Recettes d'ordre	1	1	1	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-68	
D - Reprise des résultats antérieurs			456	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION(C+D)			388	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7	7	5	
Dépenses réelles	6	6	4	68,3%
Dépenses ordre	1	1	1	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	5	5	4	
Recettes réelles	0	0	0	
Recettes d'ordre	5	5	4	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			0	
I - Reprise des résultats antérieurs			24	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			24	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			412	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			412	

L'exploitation

Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à près de 92 % qui s'établissent à 305 K€, en baisse de 23 K€ et de 7 % par rapport au CA 2021 :

- Des charges de gestion en diminution de 22 % et de 22 K€, en lien avec les prestations du logiciel Anémone, les reprises de données étant désormais achevées.
- des dépenses de personnel stables à 223 K€, les hausses liées au GVT au SMIC et au point d'indice ayant été compensées par la fin d'un remplacement de longue durée
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 95,2 % qui s'établissent à 240 K€ en très légère progression par rapport à 2021 et qui sont constituées par les redevances. :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement de 4,8 K€ pour l'acquisition d'une caméra pour l'inspection des branchements.

Le résultat de clôture est un excédent de 412 K€, en diminution de 68 K€ par rapport à 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	2 878	2 906	2 522	
Dépenses réelles	1 111	1 139	921	80,8%
Dépenses ordre	1 767	1 767	1 601	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	2 878	2 906	3 014	
Recettes réelles	2 678	2 706	2 818	104,1%
Recettes d'ordre	200	200	195	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			491	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			491	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 175	6 506	5 310	
Dépenses réelles	6 875	6 206	5 114	82,4%
Dépenses ordre	300	300	196	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 569	10 880	8 651	
Recettes réelles	9 702	9 013	7 049	78,2%
Recettes d'ordre	1 867	1 867	1 602	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			3 341	
I - Reprise des résultats antérieurs			-4 374	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-1 033	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-541	
Dépenses reportées - a			32	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-573	

L'exploitation

Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à près de 81 % qui s'établissent à 921 K€, en progression de 101 K€ et de 12 % par rapport à 2021 :

- Des charges de personnel en augmentation de 5,1 K€ et de 2,2 %
- Des charges à caractère général en augmentation de 73,1 K€ et de près de 14 %, en lien avec des opérations d'entretien maintenance du patrimoine d'une part et avec une démarche sur la préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre menée en partenariat avec l'EPTB Charente

Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 104 % (hors résultat antérieur reporté) qui s'élèvent à 2 818 K€ comprenant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

- Le produit de la surtaxe reversée pour 2 589 K€, en légère diminution par rapport à 2021
- Des redevances pour près de 145 K€

Une épargne brute de 1,9 M€, en baisse de 0,2 M€ et qui représente 67,3 % des recettes réelles de fonctionnement

- ✓ Une épargne nette de 1,8 M€, disponible pour le financement de l'investissement et représentant 63 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à plus de 82 % qui s'établissent à 5 114 K€ avec :
 - un montant de 4 524 K€ consacré aux travaux de l'usine du Pontil qui représente 88 % des dépenses d'investissement. Le programme est réalisé à 88 % à fin 2021.
 - Des programmes de renouvellement des canalisations de 437,5 K€
 - Le lancement d'un schéma directeur sur l'eau potable
 - Un remboursement en capital de 109 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 2 091 K€ par des subventions, dont 1 993,5 M€ pour l'usine de Touvre
- ✓ Pour 1 788K€ par l'épargne nette
- ✓ Par un emprunt de 3 000 K€ pour l'usine sous forme d'un Aquaprêt de la Banque des Territoires sur 50 ans sur livret A + 0,60 %

Le résultat de clôture est un déficit ramené à 573 K€ contre 2 416 K€ à fin 2021.

L'endettement

A la fin de l'exercice 2022, le montant d'encours de dette sur ce budget annexe s'établit à 3 415,2 K€. La capacité de désendettement s'établit à 1,8 année mais est amenée à progresser avec la prise en compte des annuités de l'Aquaprêt souscrit.

LE BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE / AMENAGEMENT DE ZONES

La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre Aménagement de zones

Aménagement de Zones				
En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 362	9 362	9 218	
Dépenses réelles	1 129	1 129	990	87,7%
Dépenses ordre	8 233	8 233	8 227	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 361	9 361	8 945	
Recettes réelles	111	111	509	458,2%
Recettes d'ordre	9 250	9 250	8 437	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-272	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			-272	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 251	9 251	8 437	
Dépenses réelles	0	0	0	
Dépenses ordre	9 251	9 251	8 437	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 691	11 938	8 227	
Recettes réelles	4 458	3 705	0	
Recettes d'ordre	8 233	8 233	8 227	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-209	
I - Reprise des résultats antérieurs			-3 465	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-3 675	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-3 947	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-3 947	

Ce budget retrace la gestion des zones d'activité en cours d'aménagement. Il s'agit des zones Euratlantique, Bel Air, Les Molinez sud, la ZE des Rentes et la ZE des Carrières (PESA), dont la valeur en stock d'entrée en début d'exercice était de 8 227,4 K€.

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à près de 88 % qui s'établissent à 990 K€, avec 879 K€ de travaux de VRD, d'extension et de dévoiement de réseaux pour la zone Euratlantique et 111 K€ de provision

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement de 509 K€ correspondant pour 395,2 K€ au produit des cessions de terrains aménagés sur Euratlantic et pour 111 K€ par une subvention du budget principal pour couvrir la dotation aux provisions.
La valeur du stock en fin d'exercice 2022 s'établit à 8 437 K€.

L'investissement

On n'y retrouve que les écritures d'ordre relatives à la comptabilisation des valeurs des stocks d'entrée et de sortie.

Le déficit global de clôture est de 3 947 K€ et doit se résorber avec le produit des ventes de terrains aménagés.

Gestion Immobilière

L'activité de loueur de bâtiments industriels et commerciaux, considérée comme un service public industriel et commercial obligatoirement assujetti à TVA a fait l'objet d'une gestion en budget annexe jusqu'en 2022. Avec la migration à al M57 au 1er janvier 2023, cette activité est désormais réintégrée au budget principal, avec une gestion séparée pour tenir compte de l'assujettissement à TVA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

Gestion Immobilière				
En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 923	1 988	2 451	
Dépenses réelles	1 008	1 073	885	82,4%
Dépenses ordre	915	915	1 567	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 923	1 989	2 495	
Recettes réelles	1 705	1 771	2 142	121,0%
Recettes d'ordre	218	218	353	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			43	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			43	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 277	2 028	1 407	
Dépenses réelles	959	1 711	1 054	61,6%
Dépenses ordre	318	318	353	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 691	2 806	3 005	
Recettes réelles	676	1 791	1 438	80,3%
Recettes d'ordre	1 015	1 015	1 568	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 598	
I - Reprise des résultats antérieurs			0	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			1 598	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			1 641	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			1 641	

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 82,4 % qui s'établissent à 885 K€ avec :
 - Une baisse des charges à caractère général qui ressortent à 852 K€ avec toutefois l'absence de rattachement de charges à l'exercice compte tenu du changement de budget opéré au 1^{er} janvier 2023
 - Une diminution des intérêts d'emprunt (baisse du capital)
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 121 % qui s'établissent à 2 142 K€ en hausse de 9 % par rapport à 2021 :
 - le revenu des immeubles s'établit à près de 1 022 K€, les locations de la pépinière du Grand Girac à près de 52 K€ et l'hôtel d'entreprises à 172 K€
 - le produit des cessions pour 500 K€ avec la vente d'un bâtiment de la ZI3
 Aucune prise en charge du déficit par le budget principal n'a été nécessaire en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à près de 62 % qui s'établissent à 1 054 K€ contre 1 316 K€ en 2021 avec :
 - Le remboursement du capital de la dette pour 403,3 K€
 - Les travaux du Technoparc se sont poursuivis avec 21,8 K€ et ceux de la pile à hydrogène pour 15,8 K€, ces opérations étant désormais techniquement achevées
 - Les travaux du parking du 379 route de Bordeaux pour 33,2 K€, cette opération étant également achevée
 - Des dotations de 572 K€, dont 490 K€ d'acquisitions de terrains à vocation économique en vue de leur vente

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- subventions d'investissement pour 1 437,7 K€ de FEDER pour le Technoparc
- épargne nette pour 854 K€

Le résultat de clôture est un excédent de 1 641 K€.

L'endettement

A la fin 2022, l'encours de dette est de 820 K€ sur le budget annexe Gestion immobilière et la capacité de désendettement est de 0,7 années.

LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	1 785	1 796	1 620	
Dépenses réelles	1 218	1 229	1 053	85,6%
Dépenses ordre	567	567	567	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	1 973	1 984	1 808	
Recettes réelles	1 606	1 617	1 441	89,1%
Recettes d'ordre	367	367	366	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			188	
D - Reprise des résultats antérieurs			-188	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 286	1 310	468	
Dépenses réelles	919	943	102	10,8%
Dépenses ordre	367	367	366	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	569	569	567	
Recettes réelles	2	2	0	0,0%
Recettes d'ordre	567	567	567	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			99	
I - Reprise des résultats antérieurs			741	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			840	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			840	
Dépenses reportées - a			128	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			713	

En 2022, l'activité de l'espace Carat a encore été ralentie en début d'année avec aucune manifestation en janvier. L'accueil d'évènements a pu reprendre à partir de février pour les salons mais un certain nombre de spectacles n'ont pu avoir lieu, la programmation des tournées se trouvant encore affectée. En effet les nombreux reports de spectacles de 2020 et 2021 en 2022 ont créé une offre très importante et supérieure à la demande des spectateurs.

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 85,6 % qui s'établissent à 1 053 K€, 876 K€, en hausse de 177 K€ et de 20 % par rapport au CA 2021 :
 - des charges à caractère général de 590 K€, en forte progression par rapport à l'année antérieure ais sans retrouver le niveau de 2019 d'avant crise sanitaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

- des dépenses de personnel de 447 K€, en progression de 6 % par rapport à 2021 mais également inférieures à 2019
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 89 % qui s'établissent à 1 441 K€ contre 882 K€ en 2021, en hausse de 559 K€ et de plus de 63 % :

Dans ces conditions, la subvention exceptionnelle du budget principal s'établit à 481 K€, dont 94,9 K€ de déficit antérieur reporté lié à la pandémie de COVID-19.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement de 101 K€ :
 - Travaux sur le bâtiment pour 60 K€ (peinture, électricité, accessibilité,...)
 - Matériels divers pour 41 K€ (ventilation climatisation, alarme intrusion, groupe électrogène, ...)

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé par l'épargne.

Le résultat de clôture est un excédent de 713 K€.

LE BUDGET ANNEXE CAMPING

La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	469	500	450	
Dépenses réelles	324	354	306	86,6%
Dépenses ordre	145	146	143	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	469	500	450	
Recettes réelles	424	455	407	89,3%
Recettes d'ordre	45	45	43	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	642	765	269	
Dépenses réelles	582	705	226	32,1%
Dépenses ordre	60	60	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	764	765	143	
Recettes réelles	604	604	0	0,0%
Recettes d'ordre	160	161	143	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-126	
I - Reprise des résultats antérieurs			603	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H + I)			477	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			477	
Dépenses reportées - a			49	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			429	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 86,6 % qui s'établissent à 306 K€, en hausse de 55 K€ et de 21,7 % par rapport à 2021 :
 - Une hausse des charges de gestion de 35 K€ et de 35,5 % pour atteindre 134 K€, sur les postes énergies, achats de denrée, locations mobilières, entretien bâtiment et taxe foncière.
 - Une hausse de 21,7 K€ et de 12,6 % des charges de personnel pour atteindre 172,5 K€ liée à la revalorisation du point d'indice.
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 89,3 % qui s'établissent à 407 K€, en hausse de 60 K€ et de 17,2 % par rapport à 2021 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

- Des produits du service de près de 361,5 K€, en hausse de 107,6 K€ et de près de 42,4 %, avec une reprise de l'activité portée par l'attrait de l'hôtellerie de plein air et la dynamique de la flow vélo.
- Une participation du budget principal de 36 K€, en baisse de 33 K€ et de près de 47 % par rapport à 2021.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à un peu plus de 32 % qui s'établissent à 226 K€ (54 K€), en hausse de 172 K€ par rapport à 2021 :
 - 155,3 K€ d'acquisition d'habitations légères de loisirs
 - 24,3 K€ d'acquisition d'arbres et divers végétaux
 - 15,8 K€ d'aménagement de terrains : remplacement de la clôture de la piscine, motorisation du portail, poursuite de la végétalisation
 - 11,7 K€ de matériel divers : bornes de recharge pour smartphones, matelas, réchauds, réfrigérateurs, chariot
 - 2 K€ de matériel informatique
 - 16,8 K€ travaux : 7 K€ plateformes pour mobil homes, 4,5 K€ réfection voiries et raccordement sanitaire et électrique de mobil homes.

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé par l'épargne.

Le résultat de clôture est un excédent de 477 K€.

Vous trouverez ci-joint le rapport financier 2022 de l'agglomération ainsi que le détail des réalisations des équipements de GrandAngoulême.

Tels sont les éléments du compte administratif 2022 portés à votre connaissance et dont il vous est proposé de débattre.

Après cette présentation des comptes administratifs et des réalisations du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes, de l'exercice considéré,

Après avoir élu M. Michel ANDRIEUX, président de la séance pour procéder au vote du Compte Administratif 2021, exécuté par M. Xavier BONNEFONT, lequel ne prend pas part au vote et quitte la séance,

Je vous propose de :

PRENDRE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les tableaux ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes : (transports, déchets ménagers, assainissement collectif, assainissement non collectif, eau potable gestion immobilière / aménagement de zones, espace carat et camping) les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et en annexe.

<p>Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

RAPPORT FINANCIER 2022

Analyse détaillée de l'exécution budgétaire 2022

Comptes consolidés

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES



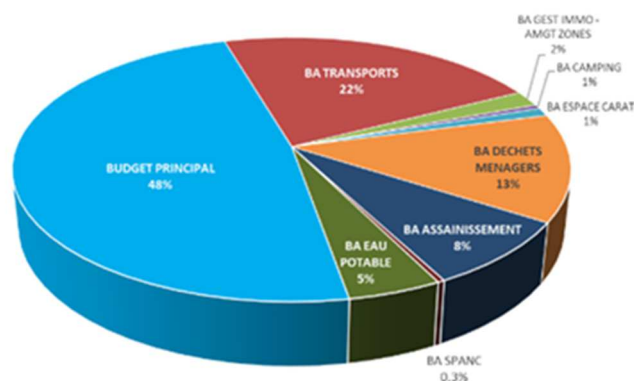
Table des matières

RAPPORT FINANCIER 2022	4
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	6
L'ENDETTEMENT	7
CA 2022 - BUDGET PRINCIPAL	9
A - Section de fonctionnement	9
1 - Les produits de fonctionnement	9
2 - Les charges de fonctionnement	15
B - Section d'investissement :	22
1 - Les dépenses d'investissement	23
La participation au titre des eaux pluviales concerne le remboursement par GrandAngoulême de travaux réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage par le Département sur la commune de Fléac pour la RD72.	28
2 - Les recettes d'investissement	28
CA 2022 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	32
A - Section de fonctionnement	32
B - Section d'investissement	35
CA 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING	38
A – Section de fonctionnement.....	38
B – Epargne.....	39
C – Section d'investissement.....	40
CA 2022 - BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT	41
A – La section d'exploitation	41
B – Section d'investissement	42
CA 2022 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS.....	44
A- La section de fonctionnement	44
B- La section d'investissement	47
CA 2022 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE ET GESTION IMMOBILIERE.....	50
A- Aménagement de zones d'activités.....	50
B- Gestion Immobilière	52
CA 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	57
A – Section de fonctionnement	58
B – Section d'investissement	59
CA 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	61
A – Section de fonctionnement.....	61
B – Section d'investissement.....	62

Résultats synthétiques	62
CA 2022 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	64
A- Section de fonctionnement.....	64
B- Section d'investissement	66
CA 2022 : ANNEXE FICHES EQUIPEMENTS	68
.....	68

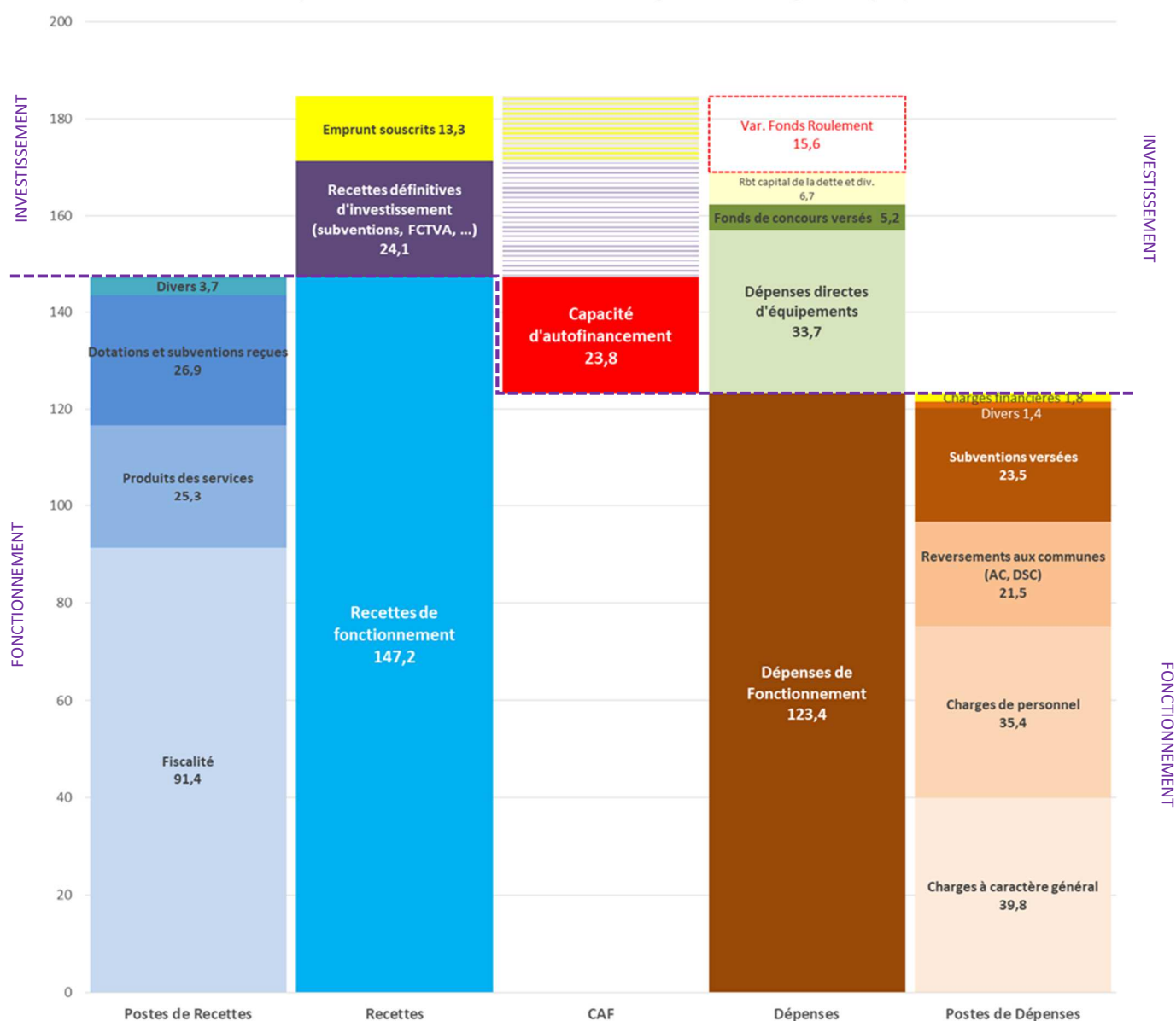
RAPPORT FINANCIER 2022

Le rapport financier 2022 présenté ici consiste en une analyse des comptes administratifs consolidés de l'agglomération, qui s'apprécie sans considération des équilibres propres à chacun des budgets. GrandAngoulême dispose en effet d'un **budget principal et de huit budgets annexes**. Ce découpage est rendu nécessaire par des considérations fiscales, certains budgets annexes étant assujettis à la TVA (budgets annexes assainissement, eau potable, gestion immobilière et aménagement de zones, camping, transports en commun, Espace Carat).



Les dépenses et recettes de l'agglomération sont par ailleurs réparties en deux sections. Une section de fonctionnement qui comprend les dépenses telles que les subventions aux associations, les charges de personnel ou encore les dépenses courantes (électricité, assurances, entretien, ...) mais également les recettes récurrentes telles que les dotations de l'Etat et la fiscalité. La section d'investissement concerne les travaux et acquisitions d'équipements (opérations d'équipement, canalisations d'eau, achat de bennes à ordures ménagères, aménagement des zones d'activités économiques, ...) ainsi que les fonds de concours versés à des tiers. Elle est financée par des subventions et par emprunts.

Comptes administratifs consolidés 2022 des budgets de GrandAngoulême (M€)



NB : la consolidation des comptes indique que les flux croisés entre budgets ont été neutralisés et ne sont pas pris en compte dans les recettes et les dépenses.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de GrandAngoulême (147,2 M€) sont principalement constituées de recettes fiscales (91,4 M€), avec une prédominance de la fiscalité économique : versement mobilité (22,2 M€) et cotisation économique territoriale (CVAE 9,1 M€ et CFE 11,1 M€) notamment. La principale recette de fiscalité ménages est la taxe d'habitation avec 20,7 M€ dont l'essentiel est désormais perçue via un produit de TVA transféré par l'Etat.

Les autres recettes sont réparties entre produits des services (25,3 M€) et dotations, subventions et participations reçues (26,9 M€). Les produits des services concernent par exemple les recettes de redevances (assainissement collectif, collecte et traitement des déchets des professionnels et des services publics, ...) ainsi que les recettes des équipements communautaires (camping, espace Carat, conservatoire Gabriel Fauré, Nautilus, ...). Enfin, le

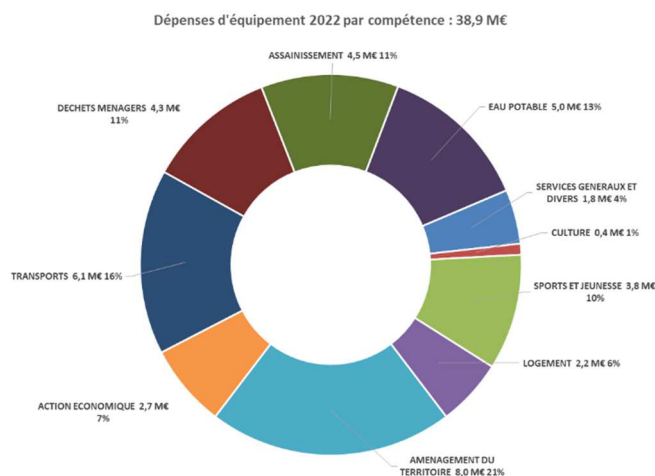
poste dotations et subventions comptabilise notamment la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (14,5 M€), la participation des éco-organismes pour l'exercice de la compétence déchets ménagers, certaines compensations fiscales de l'Etat ainsi que des participations de partenaires (prestation service CAF, subventions culturelles, ...).

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 se sont élevées à 123,4 M€. Cette somme comprend notamment les attributions de compensations versées aux communes membres pour 21,3 M€, les charges à caractère général pour 41,5 M€ (dont 22,4 M€ consacrés au fonctionnement du service public de transports), les charges de personnel pour 35,4 M€ ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires et associations.

La capacité d'autofinancement dégagée par le surplus de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement a été de 23,8 M€ en 2022. Cette somme permet de financer une part significative des dépenses d'investissement de l'agglomération.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

GrandAngoulême a réalisé 38,9 M€ de dépenses d'équipement en 2022 : 70 % d'entre elles sont consacrées aux autorisations de programmes liées aux grands projets de l'agglomération (27,2 M€ sous forme de dépenses directes et fonds de concours). Les 30 % restants sont dédiés aux dotations annuelles et autres opérations permettant le renouvellement et l'amélioration du patrimoine de la collectivité pour 11,7 M€.

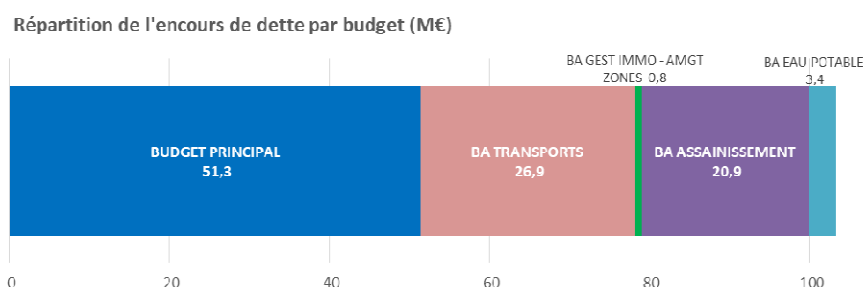


La présentation des dépenses d'équipement par compétence permet d'illustrer les différents champs d'intervention de l'agglomération. On peut notamment relever les postes suivants :

- **Transports 6,1 M€** : il s'agit principalement des dépenses consacrées à la restructuration du réseau et du BHNS, la mise en accessibilité de stations, l'acquisition de bus et de vélos.
- **Eau potable 5,0 M€** : cette somme comprend les travaux de l'usine d'eau potable de Touvre pour 4,5 M€.
- **Assainissement 4,5 M€** : il s'agit de travaux sur réseaux et stations d'épuration.
- **Déchets ménagers 4,3 M€** : cette somme comprend les acquisitions de bennes et les aménagements de déchetteries ainsi que les travaux de restructuration de l'usine d'incinération consécutifs à son arrêt pour 1,6 M€.

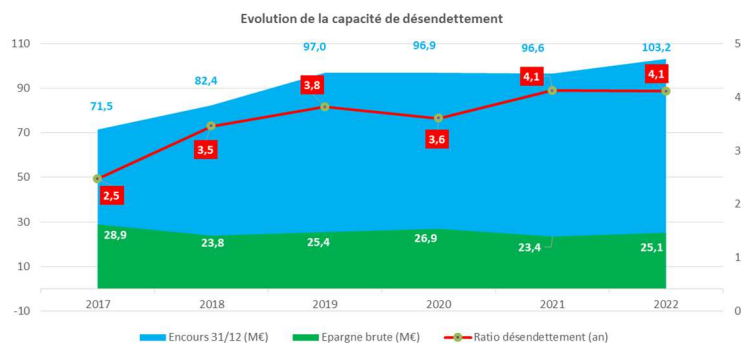
- **Action économique 2,7 M€** : aide à l'immobilier, fonds de concours versés, renouvellement des voiries des zones d'activités, ...
- **Aménagement du territoire 8,0 M€** : ce poste regroupe par exemple, les dépenses du secteur gare, du pôle d'échange multimodal Sud-Angoumois, la participation de GrandAngoulême à l'aménagement de la RN141 ou encore les travaux d'eaux pluviales (Grand Font).
- A noter le poste services généraux pour 1,8 M€. Il s'agit notamment des dépenses consacrées aux grosses réparations sur bâtiments, aux équipements informatiques (réseau, matériel, licences) ainsi qu'au renouvellement du parc de véhicules. Cette rubrique comprend également les attributions de compensation versées aux communes pour 0,8 M€.

L'ENDETTEMENT



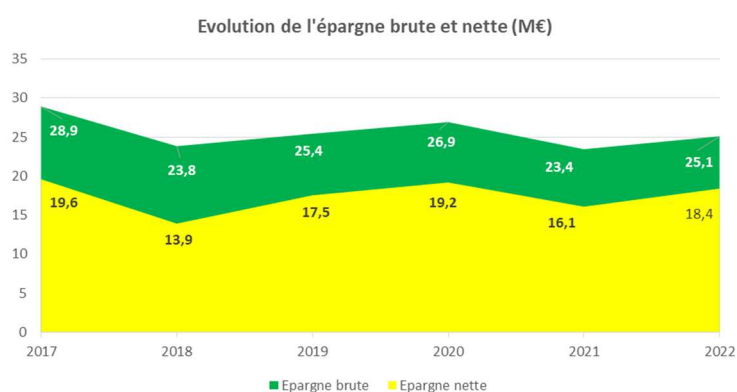
L'encours de dette est composé d'une centaine de contrats dont la quasi-totalité est classifié 1A selon la charte Gissler (risque minimal). **13,3 M€ d'emprunts ont été contractés en 2022** : 3,8 M€ au budget principal, 4 M€ au budget annexe Transports, 2,5 M€ au budget annexe Assainissement et 3 M€ au budget annexe Eau Potable. **L'encours de dette global de GrandAngoulême s'établit ainsi à 103,3 M€ à fin 2022** (y compris Partenariat Public Privé « stade d'athlétisme »). Rapporté à l'épargne brute, cet encours renvoie une **capacité de désendettement inférieure à quatre ans et demie**, le seuil d'alerte étant fixé à 8, voire 10 ans.

La capacité de désendettement de l'agglomération, calculée chaque année par le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et le montant d'épargne brute dégagé, reste stable à **4,1 années à fin 2022**, le seuil d'alerte étant fixé à 8 voire 10 ans.



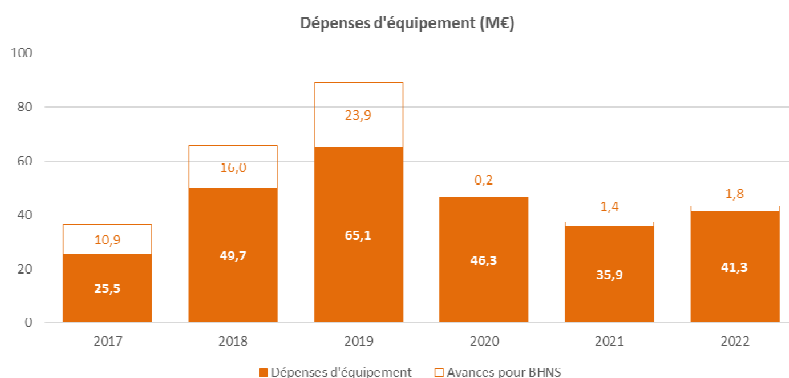
Après une année 2021 qui avait vu les épargnes se dégrader sous l'effet décalé de la crise sanitaire, en 2022, les épargnes sont réparties à la hausse, sans toutefois retrouver encore le niveau de 2017.

Toutefois, les taux d'épargnes, c'est à dire les montants d'épargne rapportés aux recettes réelles de fonctionnement restent stables par rapport à 2021 : 16,7 % pour l'épargné brute et 12,2% pour l'épargne nette



Depuis 2017, Grand Angoulême a réalisé en moyenne 44 M€ de dépenses d'équipement par an.

A noter que les avances versées à la SPL Gama dans le cadre des travaux du BHNS ont été isolées pour ne pas majorer artificiellement le montant des dépenses d'équipement.



CA 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Après une année 2021 qui avait vu le budget principal de GrandAngoulême être affecté par les conséquences de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de Covid-19, l'année 2022 enregistre une embellie économique qui se traduit dans les comptes de l'agglomération.

Les dépenses de fonctionnement courant évoluent de 4,7%, en partie sous l'effet de l'inflation et de divers facteurs, pour la plupart exogènes, ainsi que la reprise de l'activité. Les produits de fonctionnement progressent de 5,2 %, portés par une progression des bases de fiscalité sous l'effet du coefficient d'actualisation, reflet de l'inflation, mais également par une reprise économique, qui n'a commencé à fléchir qu'au 2^{ème} semestre. L'effet ciseau constaté en 2021 s'est donc arrêté, au moins temporairement ;

Les épargnes brutes et nettes de la collectivité s'améliorent et reviennent à un niveau satisfaisant.

Les recettes des services, et notamment des équipements culturels et sportifs de GrandAngoulême, sont pratiquement revenus au niveau antérieur à la crise sanitaire et la reprise constatée en 2022 devra se poursuivre en 2023 pour être tout à fait certains d'avoir laissé les effets de la crise COVID derrière nous.

De leur côté, les dépenses d'investissement ont enregistré un rattrapage et ont bondi à plus de 17 M€, niveau qui n'avait jamais encore été atteint pour l'agglomération depuis 2017. Les cofinancements obtenus ont ainsi pu être mobilisés.

Le recours limité à l'emprunt a ainsi permis de maintenir le ratio de capacité de désendettement, mais au prix d'une ponction dans le fonds de roulement de la collectivité, qui ne pourra pas se poursuivre dans les années futures.

Ainsi, si au final les résultats de l'année 2022 restent satisfaisants, les conséquences économiques de la crise de 2020 ne sont pas effacées : les années 2020 et 2021 restent des « trous d'air » et si la situation financière s'est normalisée, les pertes enregistrées ne sont pas compensées. De plus, vont désormais s'ajouter les conséquences d'une inflation qui s'est propagée à tous les pans de l'économie, portée par la guerre aux portes de l'Europe et une rivalité entre des blocs économiques qui se traduit par une flambée des prix, des circuits logistiques dont les flux peinent à se normaliser avec des conséquences qui affectent tous nos concitoyens dans leur vie quotidienne.

L'évolution de ces différents facteurs dans les semaines et mois à venir reste ainsi déterminante pour l'avenir des finances de GrandAngoulême, dont la situation reste structurellement fragile.

A - Section de fonctionnement

1 - Les produits de fonctionnement s'établissent à 82 986,3 K€, contre 78 856,3 K€ à fin 2021, soit une augmentation de 4 130 K€ soit +5.2 %, auxquels s'ajoutent un résultat antérieur reporté de 5 301 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Section	Chapitre voté	2019	2020	2021	2022
F I	043-OPÉRATIONS D'ORDRE INTERIEUR SEC FONCT				28 991,20 €
	Total I				28 991,20 €
O	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €
	Total O	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €
R	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	200 274,67 €	200 847,84 €	290 037,69 €	250 432,55 €
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 034 712,70 €	6 228 286,15 €	5 118 903,93 €	6 538 197,73 €
	73-IMPOTS ET TAXES	49 959 991,57 €	51 290 657,81 €	50 196 754,36 €	51 859 016,66 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 686 659,50 €	21 830 260,36 €	22 713 989,90 €	22 889 102,89 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 143,74 €	92 450,82 €	96 998,23 €	157 774,38 €
	76-PRODUITS FINANCIERS	21 102,93 €	28 904,92 €	10 987,93 €	9 435,20 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 179,83 €	148 195,59 €	167 045,40 €	1 034 077,92 €
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	143 300,00 €	267 444,62 €	64 337,72 €	7 754,23 €
	Total R	77 206 364,94 €	80 087 048,11 €	78 659 055,16 €	82 745 791,56 €
Total F		77 650 123,49 €	80 302 034,05 €	78 856 277,87 €	82 986 313,28 €
	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 538 538,72 €	3 845 938,11 €	4 972 915,86 €	5 301 006,49 €

Les recettes d'ordre, de 240,5 K€, sont constituées de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et de 29 K€ d'opérations internes à la section de fonctionnement portant sur les certificats d'économie d'énergie.

Les recettes réelles, de 82 745,8 K€ (hors résultat antérieur reporté) sont en progression par rapport à 2021. Elles sont constituées à près de 63 % des produits de la fiscalité et à 28 % de dotations, subventions et participations diverses. La part des produits des services ne représente que 8 % des recettes de fonctionnement.

Pour les besoins de l'analyse, les cessions d'immobilisation (615 974,95 € en 2022) font l'objet d'un retraitement, celles-ci, par le jeu des écritures d'ordre, venant alimenter le financement des dépenses d'investissement.

La décomposition des recettes de fonctionnement par grand poste de recettes figure dans le tableau ci-après. Ces recettes augmentent de 3 532 K€ pour s'établir à 82 130 K€, en augmentation de 4,5 % par rapport à 2021.

K€	2019	2020	2021	2022	Ecart 21/22	%
Produits fct courant stricts	76 762	79 442	78 127	81 444	3 317	4,2%
Impôts et taxes	49 960	51 291	50 197	51 859	1 662	3,3%
Contributions directes	43 663	45 337	25 576	25 649	73	0,3%
Impôts ménages	18 155	18 366	1 501	1 522	21	1,4%
CFE	12 718	13 338	10 741	11 051	310	2,9%
Ajustement produit fiscal (périmètre)	-40	-37	-32	-17	15	-47,8%
CVAE	8 986	9 612	9 483	9 098	-385	-4,1%
IFER	841	877	980	1 050	71	7,2%
TA FNB	233	225	230	232	2	1,0%
TASCOM	2 299	2 568	2 328	2 470	142	6,1%
Rôles supplémentaires	472	388	346	242	-104	-30,0%
Attribution de compensation reçue	89	89	133	93	-40	-29,8%
TVA transférée			18 239	20 009	1 770	9,7%
Versement mobilité	639	207	399	208	-190	-47,7%
Taxe Gemapi	263	310	370	386	16	4,3%
Reversement FNGIR	3 484	3 484	3 484	3 484	0	0,0%
Attribution FPIC	1 522	1 534	1 590	1 566	-24	-1,5%
Solde impôts et taxes	300	330	406	463	57	14,0%
Dotations et participations	20 687	21 830	22 714	22 889	175	0,8%
DGF	15 229	14 957	14 736	14 500	-236	-1,6%
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0	
Compensations fiscales	1 463	1 547	3 366	3 554	188	5,6%
Compensations pertes bases	0	0	0	0	0	
DCRTP	2 501	2 484	2 484	2 484	0	0,0%
FCTVA fct	0	0	71	63	-8	-10,7%
Dotation COVID		0	0			
Solde participations diverses	1 494	2 842	2 057	2 287	230	11,2%
Autres produits fct courant	6 115	6 321	5 216	6 696	1 480	28,4%
Produits des services	6 035	6 228	5 119	6 538	1 419	27,7%
Produits de gestion	80	92	97	158	61	62,7%
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	
Atténuations de charges	200	201	290	250	-40	-13,7%
PROD. FCT COURANT	76 962	79 643	78 417	81 695	3 278	4,2%
Produits exceptionnels larges *	209	400	181	435	254	140,5%
PROD. DE FONCTIONNEMENT	77 171	80 043	78 598	82 130	3 532	4,5%

En matière d'impôts et taxes, les contributions directes restent atones avec une majoration globale de 73 K€ soit 0,3 % sous l'effet conjugué de la continuation de deux réformes, touchant à la fois la fiscalité économique et la fiscalité ménages.

On enregistre toutefois une progression du produit de la CFE, qui s'établit à 11 051 K€ contre 10 741 K€ en 2021, soit une augmentation de 310 K€ (2,9 %). La réduction de 50 % des bases du foncier industriel fait l'objet d'une compensation que l'on retrouve dans la partie relative aux compensations fiscales, qui progressent de 188 K€ et de 5,6 % pour s'établir à 3 554 K€.

La CVAE diminue pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 9 098 K€, soit - 385 K€ et - 4,1 %, en lien avec les effets de la crise sanitaire de 2020 et 2021. Sur deux ans, c'est plus de 500 K€ qui auront été perdus. A noter que la CVAE perçue en 2022 correspond au solde de la CVAE 2020 et aux acomptes versés en 2021 par les entreprises.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) s'établit à près de 1 050 K€, en progression de 71 K€ et de près de 7,2 %, principalement pour les composantes liées aux centrales photovoltaïques et radioélectriques. A noter que le montant effectivement encaissé a été légèrement supérieur au montant notifié, qui s'établissait à 994,4K€.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des montants notifiés, à défaut de pouvoir disposer du détail des montants effectivement encaissés :

IFER	2020	2021	2022	Δ 2022/2021	%
Photovoltaïque	21 618 €	32 361 €	91 486 €	59 125 €	182,7%
Transfo	434 369 €	436 972 €	443 534 €	6 562 €	1,5%
Radioélectrique	350 008 €	370 218 €	414 975 €	44 757 €	12,1%
Transport gaz	43 118 €	43 302 €	43 931 €	629 €	1,5%
Hydrauliques	479 €	481 €	488 €	7 €	1,5%
TOTAL	849 592 €	883 334 €	994 414 €	111 080 €	12,6%

Enfin, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), après une diminution de 240 K€ l'an dernier, augmente de 142 K€ pour 2022 soit + 6,1 % par rapport à 2021 pour s'établir à 2 470 K€. A noter que cette taxe est due pour les surfaces de vente de plus de 400 m², avec un chiffre d'affaires de plus de 460 K€ selon un tarif national fonction du chiffre d'affaires annuel au m².

La fiscalité ménages avait été bouleversée en 2021, avec les effets de la suppression de l'encaissement de la taxe d'habitation et le remplacement par une fraction de TVA transférée.

En 2022, ce qui reste des impôts ménages est relativement atone par rapport à l'année précédente :

€	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 22/23	%
Produit TH	16 839 839	17 372 656	17 566 154	732 675	722 367	-10 308	-1,4%
Produit FB	651 091	669 568	686 581	655 267	683 255	27 988	4,3%
Produit FNB	110 351	112 358	112 955	112 592	116 407	3 816	3,4%
Produit 3 Taxes ménages	17 601 281	18 154 582	18 365 690	1 500 533	1 522 029	21 496	1,4%

Les impôts ménages augmentent ainsi de 21,5 K€ pour s'établir à 1 522 K€ soit +1,4 %, correspondant aux taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi qu'à la taxe d'habitation sur les locaux non affectés à l'habitation principale.

La collectivité bénéficie d'une compensation sous forme d'une fraction de TVA nationale. Soutenue par l'inflation et la croissance, la TVA a été particulièrement dynamique en 2022 et la compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales a évolué de 1 770 K€ et de +9,7 % pour s'établir à 20 009 K€.

Au final, l'évolution des produits fiscaux et de leurs compensations est la suivante :

€	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 2022/21	%
Produit et compensation TH	17 936 757	18 532 826	18 792 750	732 675	722 367	-10 308	-1,4%
Produit et compensations FB	655 627	674 213	691 279	692 762	726 841	34 079	4,9%
Produit et compensation FNB	110 355	112 362	112 959	112 596	116 411	3 816	3,4%
Produits et comp. ménages	18 702 739	19 319 401	19 596 988	1 538 032	1 565 619	27 587	1,8%
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	12 748 847	13 016 782	13 653 834	14 069 690	14 561 785	492 095	3,5%
Produits et comp. Totaux	31 451 586	32 336 183	33 250 823	15 607 723	16 127 405	519 682	3,3%

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) diminue de près de 23,5 K€ soit - 1,5 % par rapport à 2021 avec un coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 38,85 %, en légère diminution par rapport à 2021 où il était de 39,89 %. Cette diminution est en lien avec les restitutions de compétences aux communes opérées en 2019 et 2020 ainsi que la dynamique des produits fiscaux des communes supérieure à celle de l'agglomération .

Les dotations et participations évoluent de 175 K€ et de 0,8 %, passant de 22 714 K€ à 22 889 K€.

Au sein de cette rubrique, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse de 236 K€ et de – 1,6 %, subissant un lent effritement de la dotation de compensation pour venir financer la progression de la péréquation au sein de l’enveloppe du bloc communal.

La part des compensations fiscales apparaît en progression de 519,7 K€ et de 3,3 % en lien avec la révision forfaitaire des valeurs locatives pour 2022 de 3.4 %.

Quant à la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), elle est stable à 2 484 K€, après avoir été érodée en 2019 et 2020.

Le solde des participations s’établit à 2 272 K€, en hausse de 215 K€ et de près de 10,4 % par rapport à 2021.

La décomposition de l’essentiel de ces recettes figure dans le tableau ci-contre, qui fait ressortir la part prépondérante occupée par les recettes du secteur Enfance Jeunesse, provenant en grande majorité de la caisse d’allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et de la Prestation de Service Unique (PSU) dans le cas de la crèche Les Poussins.

Le secteur culturel obtient également des cofinancements dans le cadre d’appels à projet et de financements d’actions spécifiques, tout comme le pôle contractualisations et projets internationaux.

SERVICES GENERAUX	Egalité professionnelle - Etat	4 866,00 €
	FIPHFP	52 673,56 €
		57 539,56 €
RELATIONS INTERNATIONALES	Atlantic Youth Créative Hubs	61 545,05 €
	Contrat de relance et Transition Ecologique	5 000,00 €
	Projet territoire vulnérable	12 500,00 €
	Projet WOMARTS	91 209,53 €
	HUB IN	45 652,49 €
	Confluence Créative	168 251,58 €
		384 158,65 €
ENFANCE JEUNESSE	ALSH DIRAC	110 807,45 €
	ALSH multisites	54 459,34 €
	Coordination El	32 412,40 €
	Crèche	495 651,94 €
	REP roulet	52 779,34 €
	LAEP Dignac	37 475,44 €
	PETITE ENFANCE	97 656,33 €
		881 242,24 €

CULTURE	DEPARTEMENT PAH - Parcours Raoul VERLET	2 250,00 €
	DEPARTEMENT PAH - chaelle OBEZINE	2 250,00 €
	DEPARTEMENT PAH - Université en angoumois	2 500,00 €
	DRAC PAH Médiation trésor	12 000,00 €
	DRAC LABEL PAH	15 000,00 €
	REGION Actions PAH	10 220,00 €
	PAH Rattachement en cours	4 380,00 €
	Mars en Braconne - rattachement	-4 000,00 €
	Conservatoire	54 000,00 €
	ECOLE D'arts	13 800,00 €
	DRAC NA PEAC- "vacances apprenantes" Arts visuels	50 000,00 €
	DRAC NA Labellisation ALPHA projet "petites oreilles en gouguettes"	6 000,00 €
	Alpha - Rattachement pour fête de la science	380,00 €
	168 780,00 €	
EMPLOI	Clause d'insertion - territoire zéro chomeur Préfecture	8 000,00 €
	Clause d'insertion préfecture (rattachement -2 versement 4)	2 000,00 €
	Clause d'insertion Région	22 571,60 €
	9024 Etat CITESLAB	40 639,00 €
	Rattachement 2021 BPI France pour Fabrique à entreprendre	0,00 €
	Rattachement 2021 Région pour Fabrique à entreprendre	-64,91 €
	73 145,69 €	
POLITIQUE DE LA VILLE	<i>po ville - contrat ville- aide pour suivi</i>	18 888,60 €
	<i>po ville - contrat ville action 1</i>	14 600,00 €
	<i>po ville - contrat ville action 2 parcours renforcés</i>	14 000,00 €
	<i>po ville - contrat ville - Cité de l'emploi</i>	31 000,00 €
	78 488,60 €	
LOGEMENT	Logement social - Rénovation énergétique Région	40 592,80 €
	Logement locatif - ANRU PNRU Bel-Air GrandFont	46 540,60 €
	87 133,40 €	
AMENAGEMENT	PEM Angoulême	104 938,10 €
ADS	SGAR AQUITAINE -France RELANCE ADS	16 000,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	Office français de la biodiversité - co-financement création de poste de chargé de mission	25 000,00 €
	Office français de la biodiversité - ATLAS de la biodiversité	90 212,80 €
	ADEME Convention TEPOS	167 054,00 €
	282 266,80 €	
AGRICULTURE	Agriculture -Projet VITIREV - Région	18 990,00 €
	Agriculture -Projet Dock de légumes - Région	3 629,40 €
	Agriculture -Projet Dock de légumes - LEADER	9 423,25 €
	32 042,65 €	
COMMERCE	Commerce - France relance caisse des dépôts	40 000,00 €
	Commerce - Plateforme numérique caisse des dépôts	20 000,00 €
	Commerce - co-financement poste manager de commerce- caisse des dépôts	40 000,00 €
	100 000,00 €	
TOURISME	TOURISME solde projet NOTT	6 183,50 €
TOTAL		2 271 919,19 €

Les produits des services augmentent très nettement du fait de la reprise après la période COVID + 1 419 K€ et de près de 27,7 % par rapport à l'année 2021, passant de 5 119 K€ à 6 538 K€.

Cette rubrique recouvre à la fois les produits et redevances d'utilisation des différents équipements et services pour un montant de 2 270 K€ mais également des refacturations de frais pour 4 235,6 K€, qui apparaissent en hausse de 11,4 % par rapport à 2021. Ces refacturations recouvrent les participations croisées entre budgets (1 342 K€), les refacturations de frais de carburant (1 311 K€), de vêtements de travail et produits d'entretien (136 K€), vers la ville d'Angoulême (carburants pour 310 K€), vers les communes adhérentes à des services communs (558 K€ pour les ADS) et 577 K€ d'autres facturations dont 292 K€ concernant le Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau (SMAPE). A ces recettes s'ajoutent notamment 29 K€ de ventes de Certificats d'Economies d'Énergie.

Les produits et redevances d'utilisation passent de 1 316 K€ à 2 270 K€, soit une augmentation de 954 K€ et de 72,5 %, en lien avec la reprise d'activité après les mesures de confinement et les fermetures d'équipement imposées par les règles sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 qui ont particulièrement marqué 2021. Le détail de ces recettes par équipement figure ci-dessous :

Produits des services et du domaine	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Ecart	%
Comptes 703 et 706	2 099 097,35 €	2 107 081,91 €	2 007 339,53 €	1 512 662,59 €	1 316 091,79 €	2 270 318,19 €	954 226,40 €	72,5%
dont Nautilus	1 320 607,05 €	1 310 103,15 €	1 223 887,23 €	874 772,10 €	551 396,15 €	1 377 198,09 €	825 801,94 €	149,8%
dont Conservatoire	286 918,27 €	269 490,09 €	288 100,96 €	269 334,37 €	265 610,10 €	280 768,43 €	15 158,33 €	5,7%
dont Ecole d'Arts	107 274,34 €	106 895,67 €	101 229,74 €	78 632,34 €	78 605,30 €	93 218,00 €	14 612,70 €	18,6%
dont Crèches	244 442,51 €	213 148,06 €	206 432,72 €	147 676,42 €	229 161,53 €	264 404,97 €	35 243,44 €	15,4%
dont ALSH Alvéole	72 073,01 €	76 499,67 €	85 403,28 €	46 745,83 €	100 940,77 €	120 578,39 €	19 637,62 €	19,5%
dont Pays d'Art et d'Histoire		12 929,00 €	33 589,50 €	8 151,00 €	10 178,00 €	22 541,00 €	12 363,00 €	121,5%
dont centre sportif	55 174,30 €	53 708,80 €	58 041,87 €	42 397,96 €	32 630,13 €	57 486,25 €	24 856,12 €	76,2%
dont autres	12 607,87 €	64 307,47 €	10 654,23 €	44 952,57 €	47 569,81 €	54 123,06 €	6 553,25 €	13,8%

Les équipements qui avaient été le plus affectés comme la piscine patinoire Nautilus ainsi que le centre sportif des Montagnes sont ceux qui bien évidemment progressent le plus en matière de recettes. Le retour des activités développées par le Pays d'Arts et d'Histoire marquent une forte progression des recettes concernées. Les autres équipements comme le Conservatoire, l'Ecole d'Arts, la crèche ou le centre de loisirs de Dirac enregistrent également une progression.

2 - Les charges de fonctionnement totales évoluent de 73 379 K€ en 2021 à 77 337 K€ en 2022, soit une augmentation de 3 958 K€ et de 5,4 %.

Les dépenses d'ordre s'établissent en 2022 à 4 827 K€, en augmentation de 722,7 K€ et de 117 %. Elles sont constituées pour l'essentiel par la dotation aux amortissements (4 182 K€), par les écritures de régularisation de cessions (616 K€) et par des écritures de variation de stock de certificats d'économie d'énergie (29 K€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Section		Chapitre voté	2019	2020	2021	2022
F	I	043-OPÉRATIONS D'ORDRE INTERIEUR SEC FONCT				28 991,20 €
Total I						28 991,20 €
	O	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 270 291,08 €	3 984 631,49 €	4 103 898,74 €	4 797 625,65 €
Total O						4 270 291,08 € 3 984 631,49 € 4 103 898,74 € 4 797 625,65 €
	R	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 662 299,86 €	8 432 271,57 €	8 095 900,20 €	9 424 993,57 €
		012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 841 170,91 €	20 859 410,68 €	21 339 857,93 €	22 744 946,09 €
		014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 305 695,54 €	21 681 500,00 €	21 625 981,91 €	21 447 968,69 €
		65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 587 360,32 €	16 160 068,78 €	16 380 299,04 €	16 708 508,57 €
		66-CHARGES FINANCIERES	947 359,95 €	948 656,78 €	929 574,64 €	935 628,65 €
		67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	580 044,99 €	2 104 517,03 €	878 658,87 €	876 250,24 €
		68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	82 334,00 €	148 398,37 €	25 000,00 €	372 041,24 €
Total R						69 006 265,57 € 70 334 823,21 € 69 275 272,59 € 72 510 337,05 €
Total F			73 276 556,65 €	74 319 454,70 €	73 379 171,33 €	77 336 953,90 €

Les dépenses réelles augmentent en valeur brute de 3 235 K€ et de 4,7 % entre 2021 et 2022.

Cette évolution globale masque cependant des disparités.

Les charges de fonctionnement courant progressent de 3 062 K€ et de 6,7 % pour atteindre 48 878 K€.

K€	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 21/22	%
Charges fct courant strictes	45 683	46 091	45 452	45 816	48 878	3 062	6,7%
Charges à caractère général	8 755	8 662	8 432	8 096	9 425	1 329	16,4%
Charges de personnel	20 331	20 841	20 859	21 340	22 745	1 405	6,6%
Autres charges de gestion courante	16 596	16 587	16 160	16 380	16 709	328	2,0%
Atténuations de produits	21 161	21 306	21 682	21 626	21 448	- 178	-0,8%
Charges de fonctionnement courant	66 844	67 397	67 133	67 442	70 326	2 884	4,3%
Charges exceptionnelles larges	965	863	2 447	925	1 432	507	54,8%
Charges de fct hors intérêts	67 809	68 260	69 580	68 367	71 759	3 392	5,0%
Intérêts	817	747	755	908	752	- 156	-17,2%
Charges de fonctionnement	68 626	69 006	70 335	69 275	72 510	3 235	4,7%

Au sein de ce bloc, tous les postes de charges n'évoluent pas de la même façon :

Les charges à caractère général augmentent de 1 329 K€ et de 16,4 % pour un total de 9 425 K€, malgré des variations différenciées au sein de ces dépenses.

- Les achats (60) sont en augmentation de 711,2 K€ et de près de 30 % à 3 813,3 K€, la différence provenant essentiellement des fluides et de l'alimentation faisant les frais des tensions internationales :
 - du poste électricité pour 320,5 K€ d'augmentation
 - du poste carburant pour 301,7 K€ d'augmentation
 - les denrées alimentaires concernant les crèches et l'ALSH : +30,7 K€
- Les services extérieurs (61), a contrario, sont en diminution de 85,5 K€ et de 3,5% à 2 332 K€ :
 - Les frais de maintenance sur les terrains, voies, réseaux et bâtiments progressent de 37 K€ s'établissent désormais à 1 500 K€, contre 1 463 K€ en 2021
 - Les frais d'études diminuent de 212,4 K€, qui s'établissent fin 2021 à 114,4 K€, contre 327 € en 2022

- les frais de formation extérieurs, de colloques et séminaires et de déplacements ont augmenté de 49 K€ après avoir baissé pendant deux années consécutives.
 - Le traitement des boues et sables relatifs à l'eau pluviale : +23 K€ par rapport à 2021
 - et les frais liés au PPP sont majorés de 11 K€.
- Les autres services extérieurs (62), qui s'établissent à 3 207 K€, et progressent de 703 K€ soit +28 %
- Avec une baisse des frais d'honoraires et d'annonces et insertions de 41,8 K€
 - Une augmentation de 27 K€ des frais de fête et de cérémonie par rapport aux 2 années impactées par le Covid mais dont les réalisations sont inférieures à celles de 2019.
 - 137 K€ de frais de catalogues et imprimés sur 319 K€ mandatés avec les frais d'impression du magazine l'Actu ou des publications pour les manifestations (Soirs Bleus et Mars en Braconne), le prix du papier et des impressions s'étant envolé
 - Les frais de gardiennages ont augmenté de 35 K€ passant de 144 K€ à 179,5 K€ ainsi que les frais de nettoyage des locaux avec une hausse de 44 K€ essentiellement liés à Nautilus et ce malgré une réduction des frais pour l'Alpha.
 - Les adhésions à diverses structures et organismes s'établissent à 183 K€ et sont relativement stables.

A l'inverse, des postes de dépenses sont orientés à la baisse :

- La plus grande baisse est relative aux études - 212 K€ (en 2021 figuraient la mise en place d'un schéma des usagers et des services pour 49 K€ que l'on ne retrouve logiquement pas et le montant consacré aux études portant sur les offres de mobilité passe de 114 K€ à 82 K€
- Baisse des frais de télécommunication de près de 17 % : - 22 K€
- Légère baisse des locations mobilières -5 K€

Les charges de personnel évoluent de 1 405 K€ et de 6,6 % par rapport à 2021 pour s'établir à 22 745 K€, après deux années atones liées à la crise Covid et une progression de ces dépenses de 2,4 % (sur deux années, la progression des dépenses de personnel ressortait en moyenne à 1,2 %/an),

Cette progression des charges de personnel en 2022 résulte d'effets à la fois endogènes et exogènes.

Au titre des mesures endogènes figure l'effet en année pleine des recrutements opérés sur les postes créés ou vacants en 2021, pour un montant de 504 K€.

Des éléments obligatoires ou exogènes sont venus accroître ces dépenses, à commencer par le glissement vieillesse technicité (GVT) lié aux évolutions de carrière des agents (+ 395 K€ en 2022), la revalorisation partielle des grilles indiciaires des agents de catégorie C (+ 193 K€ en 2022) et plusieurs augmentations du SMIC au cours de l'année 2022 (+ 0,9 % en janvier, + 2,65 % en mai et +2,01 % en août) ainsi que la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022, soit + 313 K€ en 2022. Comme chaque année, un certain nombre de postes font l'objet de remboursements par des communes (services communs) ou par le SMAPE. En 2022, ces remboursements s'élèvent, pour le budget principal, à 847,5 K€.

A noter également en atténuation de charges 250 K€ de remboursements dont 138 K€ suite à arrêts maladie ou congé paternité.

Au chapitre 65 des **autres charges de gestion courantes**, qui recouvrent à la fois les subventions de fonctionnement aux partenaires ou les participations statutaires aux organismes dont GrandAngoulême est membre, les dépenses sont **en augmentation de 328 K€ et de 2 % à 16 709 K€**.

Cette hausse est toutefois minorée par la baisse de la subvention du budget principal au budget annexe Gestion Immobilière -382 K€. Avec ce retraitement, la hausse s'établit à 4,5 %.

Les participations statutaires évoluent différemment avec des hausses liées aux syndicats de rivières auxquels est déléguée la compétence GEMAPI, (entre +5.5 % et +8,2%), la mise en place d'un partenariat avec l'Université de Poitiers et la nouvelle participation relative à l'Ecole 42 pour 236 K€, une majoration de la participation pour l'OTPA (+32 % entre 2021 et 2022). Une participation au financement du SDIS qui n'augmente que de 1,5 % mais dont le montant est particulièrement élevé : +120 K€ ; la hausse de près de 3 % pour le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage, enfin un rattachement mal dimensionné pour la contribution au SDEG 16 faute d'information suffisante. Le total de ces participations s'élève à 10 951 K€, en progression de 363 K€ et de 3,4 % avec la ventilation suivante :

STRUCTURE	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 21/22	%
EESI	140 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	-	0,0%
Université de Poitiers		110 000,00	34 190,00	80 950,00	120 000,00	39 050,00	48,2%
Ecole 42					263 186,00	263 186,00	
SIAH DU BASSIN DU NÉ	1 565,00	1 565,00	1 691,00	1 835,00	1 982,00	147,00	8,0%
SYBRA SYNDICAT BASSIN DES RIVIERES DE L'ANGOUMOIS	223 080,67	221 355,69	235 953,80	278 731,26	293 472,32	14 741,06	5,3%
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS BANDIAT - TARDOIRE	32 513,85	36 872,70	56 640,56	58 919,25	63 768,37	4 849,12	8,2%
OFFICE DE TOURISME	377 000,00	377 000,00	422 000,00	507 000,00	568 000,00	61 000,00	12,0%
CONTRIBUTIONS AU SDEG16	122 681,40	266 055,62	102 203,07	128 541,13	- 16 875,88	- 145 417,01	-113,1%
SERVICE D'INCENDIE	7 836 770,31	7 964 500,62	8 043 740,00	8 040 511,44	8 160 633,96	120 122,52	1,5%
SMAC - SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE CHARENTE*	210 300,00	216 750,00	243 000,00	292 500,00	292 500,00	-	0,0%
SMAGVC - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	178 851,00	182 145,00	184 214,00	183 960,00	189 261,00	5 301,00	2,9%
SUBV. FONCT. SMAPE	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	-	0,0%
PARTICIPATION SMPI	340 000,00	320 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-	0,0%
EPTB	7 845,00	-	73 281,67	7 281,66	7 281,67	0,01	0,0%
	9 968 696,23	10 404 333,63	10 405 003,10	10 588 318,74	10 951 298,44	362 979,70	3,4%

*tableau corrigé du 67 pour le SMAC

Les **créances éteintes et les admissions en non-valeur** sont pour ainsi dire nulles en 2022, avec une réalisation de 25 364,4 €.

Les **redevances pour** concessions, brevets et licences s'élèvent à 57 K€ et concernent surtout les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (49 K€). Rappelons que ces derniers ouvrent désormais droit au FCTVA en fonctionnement.

Les **autres subventions** s'établissent à 4 121 K€, en diminution 222 K€ et de 5,7 % par rapport à 2021 :

- La participation à la Nef s'établit à 695,4 K€, en augmentation de 65,2 K€ par rapport aux années antérieures, du fait des économies réalisées par la structure pendant les périodes de fermetures imposées par la crise sanitaire.
- La subvention à 9^{ème} Art+ pour l'organisation du FIBD est de 429 K€.
- La subvention à Effervescentre pour le fonctionnement de l'ALSH multisites a été maintenue à 368 K€
- les subventions aux Soirs Bleus se stabilisent à 59 K€ avec l'élargissement du nombre de communes accueillant ces manifestations estivales depuis 2021.
- La subvention au FFA reste fixé à 75 K€
- L'année 2021 avait été marquée par les aides versées en soutien à l'économie locale comme la subvention versée à Poivre MLC pour l'opération DECLIC16 qui ne se retrouve plus en 2022.

Les atténuations de produits s'élèvent à 21 448 K€, en diminution de 178,4 K€ et de 0,8 %.

014 Atténuation produits	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 2022-2021	%
Attributions compensation	20 941 754 €	20 761 754 €	21 123 832 €	21 343 230 €	21 284 603 €	21 280 353 €	-4 250 €	0,0%
Dotations solidarité communautaire	189 844 €	396 314 €	161 667 €	306 954 €	150 556 €	161 844 €	11 288 €	7,5%
Autres reversements fiscalité	0 €	3 374 €	20 197 €	31 316 €	190 823 €	5 343 €	-185 480 €	-97,2%
TOTAL	21 131 598 €	21 161 442 €	21 305 696 €	21 681 500 €	21 625 982 €	21 447 540 €	-178 442 €	-0,8%

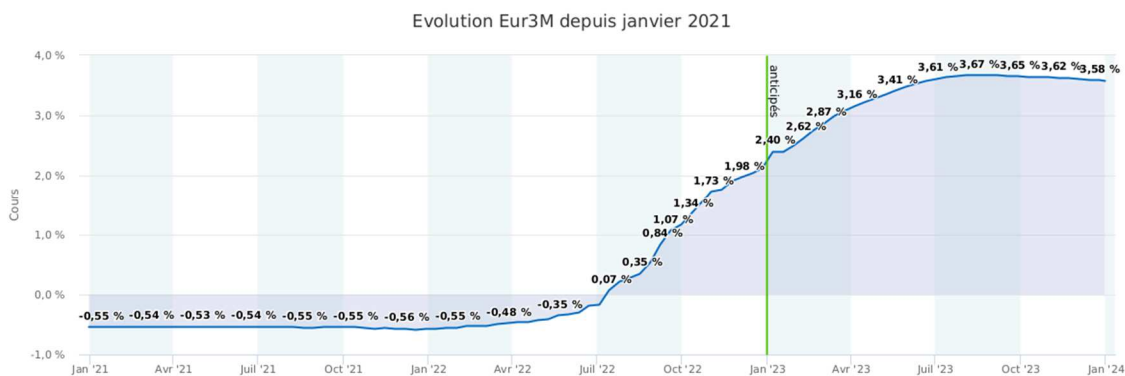
Les attributions de compensation sont stables à 21 280 K€, aucun nouveau transfert de compétence n'étant intervenu. Ce montant tient compte de la refacturation des services communs de la Commande publique et des infrastructures informatiques avec la ville d'Angoulême. Le montant brut des AC en dépenses de fonctionnement est de 21 670 K€ tandis que la refacturation opérée s'élève à 388,7 K€.

La dotation de solidarité communautaire versée augmente de 11,3 K€ à 161,8 K€ soit de 7,5 %. Le montant de la DSC versé est un montant plancher tel que défini dans le pacte financier et fiscal de GrandAngoulême, à défaut duquel la DSC aurait été nulle. A noter que le montant total de la DSC 2022 est de 193 246 € mais que conformément à la délibération 2021.12.272 et au Pacte financier et fiscal, seule une part de l'enveloppe de DSC est versée directement, une part de 16,25 % soit 31 402 € venant abonder l'enveloppe du fonds de concours Solidarité. On notera les variations importantes au fil des ans du montant de la DSC, reflet de la volatilité de la fiscalité économique perçue par la communauté d'agglomération.

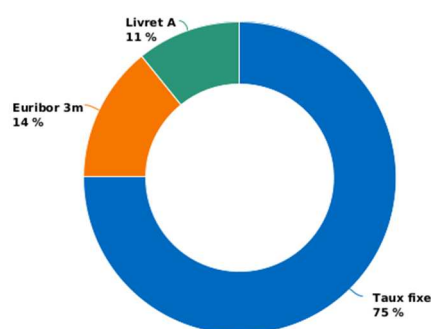
Les autres reversements de fiscalité correspondent essentiellement à des dégrèvements de fiscalité accordés par les services fiscaux et refacturés à GrandAngoulême, en l'occurrence un montant de taxe GEMAPI.

Les intérêts de la dette sont en augmentation de 6 K€ à 936 K€, sous l'effet conjugué d'une augmentation du capital et des taux d'intérêt. L'encours de dette est en effet en légère progression de 300 K€ et les taux d'intérêt ont fortement progressé en 2022 sous l'effet de plusieurs relèvements successifs des taux directeurs de la BCE pour tenter de juguler l'inflation.

Chapitre 66	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 2022-2021	%
Intérêts dette	928 831 €	817 015 €	746 657 €	754 772 €	739 969 €	751 641 €	11 673 €	1,6%
Intérêts PPP	172 477 €	173 078 €	172 476 €	170 812 €	168 164 €	164 636 €	-3 528 €	-2,1%
Intérêts ligne trésorerie	2 080 €	4 042 €	8 876 €	3 722 €	2 091 €	0 €	-2 091 €	NS
Autres charges PPP	19 351 €	19 351 €	19 351 €	19 351 €	19 351 €	19 351 €	0 €	0,0%
TOTAL	1 122 739 €	1 013 486 €	947 360 €	948 657 €	929 575 €	935 629 €	6 054 €	0,7%



Répartition par index au 31/12/2022



L'Euribor 3 mois est ainsi passé de - 0,55 % en janvier 2022 à + 2,13 % en décembre 2022, soit une progression de 268 points de base qui a commencé à se faire sentir sur la part de la dette indexée à taux variable, qui représente 14 % de l'encours du budget principal.

Le taux du Livret A a également progressé, passant de 0,5% en janvier 2022 à 2 % depuis le 1^{er} août 2022. L'effet de ces hausses de taux se fera plus particulièrement ressentir sur les exercices futurs.

Les charges exceptionnelles apparaissent comme relativement stables par rapport à 2021 avec 876 K€ réalisés en 2022.

	2019	2020	2021	2022	Ecart 21/22	%
Pénalités et charges diverses	78 878,13 €	12 365,49 €	95 954,57 €	17 720,78 €	-78 233,79 €	-81,5%
Régularisation		514 100,00 €				
Titres annulés sur exercice antérieur	152 089,84 €	13 485,61 €	18 592,73 €	3 662,95 €	-14 929,78 €	-80,3%
SUBV EXCEPTIONNELLE BA CAMPING	63 025,03 €	105 689,06 €	68 897,08 €	36 296,63 €	-32 600,45 €	-47,3%
SUBV EXCEPTIONNELLE BA CARAT	107 878,99 €	639 233,41 €	451 092,00 €	481 951,99 €	30 859,99 €	6,8%
SMAC - SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE CHARENTE		38 250,00 €	76 500,00 €	40 050,00 €	-36 450,00 €	-47,6%
SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	177 800,00 €	6 469,70 €	117 700,00 €	95 200,00 €	-22 500,00 €	-19,1%
Aide à l'achat de vélos		35 559,25 €	49 922,49 €	35 537,89 €	-14 384,60 €	-28,8%
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EESI				165 430,00 €	165 430,00 €	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	373,00 €	3,42 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	
Aide aux Commune pour l'achat de masques		107 686,09 €				
AIDES EXCEPTIONNELLES CRISE SANITAIRE		631 675,00 €				

580 044,99 €	2 104 517,03 €	878 658,87 €	876 250,24 €	-2 408,63 €	-0,3%
--------------	----------------	--------------	--------------	-------------	-------

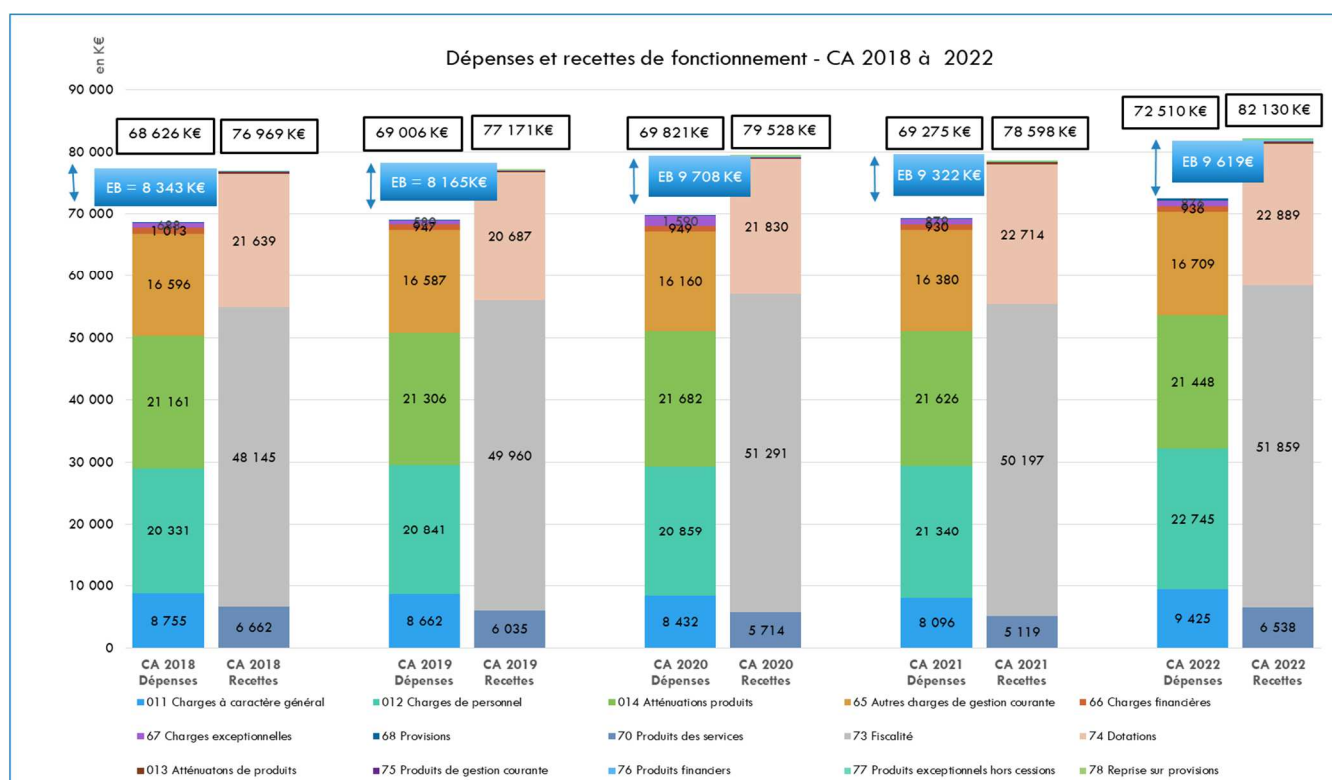
Parmi les éléments spécifiques à 2022, on peut noter :

- La baisse de la subvention exceptionnelle versée au Camping, qui s'établit à 36 K€, les recettes ayant fortement progressé du fait de de l'augmentation de sa fréquentation et des efforts d'attraction qui ont été menés sur cet équipement offrant des hébergements de plein air et situés sur l'axe de la flow vélo.
- La limitation de la subvention exceptionnelle à l'Espace Carat, soit 481 K€, au seul montant pouvant être justifié par les gratuités imposées ou le montant des investissements réalisés. Le solde de 188 K€ lié à la pandémie non pris en compte a été en grande partie couvert par un meilleur résultat en 2022, la majoration de la subvention est donc limitée à 30,9 K€.
- Une subvention exceptionnelle versée au Syndicat mixte des aéroports, soit 40 K€, représentant la quote-part de GrandAngoulême dans la couverture du déficit de la régie de l'aéroport Angoulême-Cognac.
- Ont été versées des aides pour l'innovation ou l'économie solidaire pour 95,2 K€ dans le cadre d'appels à projet.
- Dans le cadre du projet de Confluence créative, 165 K€ ont été reversés à l'EESI.
- Des aides ont été versées aux ménages pour l'acquisition de vélos : 35,5 K€.

Enfin, **des provisions ont été constituées pour 372 K€**, dont 46 K€ de dépréciation provisionnelle du Fonds initiative Charente auquel a participé GrandAngoulême pour le soutien aux entreprises et 228 K€ concernant quatre contentieux en cours.

Au global, **les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3 235 K€ et 5 % tandis que les recettes réelles de fonctionnement hors cessions diminuent de 3 532 K€ et de 4,5 %.**

3 - En matière d'épargne, cela se traduit par une augmentation de l'épargne brute, ou excédent brut courant, celui-ci passant de 9 322 K€ en 2021 à 9 619 K€ en 2022.



L'augmentation des recettes de fiscalité ainsi que des produits des services, est supérieure à l'augmentation des dépenses enregistrées. L'excédent brut courant augmente ainsi de 393 K€ et de 3,6 % de 2021 à 2022.

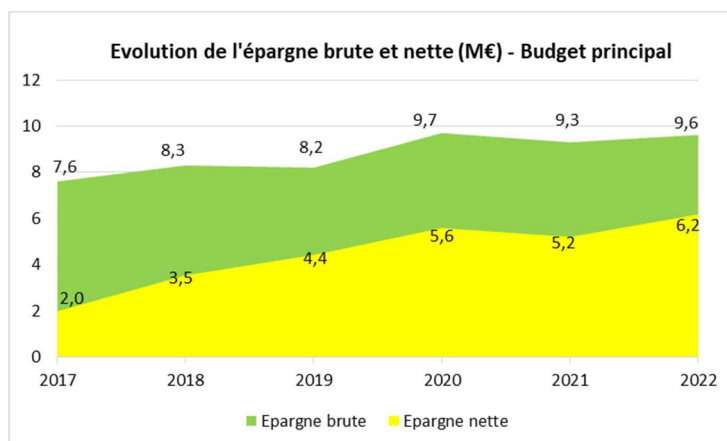
L'épargne de gestion progresse également de 309 K€ et de 3,1 % mais de façon moindre que l'excédent brut courant sous l'effet du montant des charges exceptionnelles.

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ	%
Produits de fct. courant	75 128	76 855	76 962	79 643	78 417	81 695	3 278	4,2%
- Charges de fct. courant	65 294	66 844	67 397	67 133	67 442	70 326	2 884	4,3%
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	9 835	10 011	9 565	12 509	10 975	11 368	393	3,6%
+ Solde exceptionnel large	-1 355	-850	-654	-2 047	-912	-997	-85	9,3%
= Produits exceptionnels larges*	600	114	209	400	181	435	254	140,5%
- Charges exceptionnelles larges*	1 955	965	863	2 447	1 093	1 432	339	31,0%
= EPARGNE DE GESTION (EG)	8 479	9 160	8 912	10 462	10 062	10 371	309	3,1%
- Intérêts	929	817	747	755	740	752	12	1,6%
= EPARGNE BRUTE (EB)	7 550	8 343	8 165	9 708	9 322	9 619	297	3,2%
- Capital	5 570	4 805	3 746	4 119	4 169	3 443	-726	-17,4%
= EPARGNE NETTE (EN)	1 980	3 539	4 419	5 589	5 153	6 177	1 023	19,9%

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'épargne brute ainsi dégagée en 2022 s'élève à 9 619 K€ contre 9 322 K€ en 2021, en augmentation de 297 K€ et de 3,2 %. En termes de ratio, l'épargne brute représente 11,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette, obtenue après déduction du remboursement du capital des emprunts, **s'élève à 6 177 K€** contre 5 153 K€ en 2021, en augmentation de 1 023 K€ et de près de 20 % sous l'effet d'une diminution du capital remboursé. Elle représente 7,5 % des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation par rapport à 2021 et légèrement au-delà du taux de 7 % correspondant au ratio d'équilibre couramment admis pour l'épargne nette.



L'année 2022 enregistre une embellie sur le plan économique et sur celui des recettes de la collectivité, tandis que les effets de l'inflation n'affectent pas encore pleinement les dépenses. Le relèvement rapide des taux d'intérêt ne se traduit pas encore sur le financement des dépenses d'investissement.

Ainsi, la collectivité arrive, pour la première fois depuis 2017, à afficher des ratios financiers d'épargne corrects, grâce à la conjugaison d'efforts de gestion et d'une conjoncture économique favorable.

Mais en ce début d'année 2023, avec des tarifs énergétiques sans précédent, une inflation qui se propage à tous les secteurs de l'économie et des taux d'intérêt au plus haut depuis de très nombreuses années, l'embellie risque de n'être que de court terme. Toute l'ambition consiste désormais à préserver les niveaux d'épargne obtenus en 2022.

B - Section d'investissement :

1 - Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2022 à 24 127 K€, dont 23 703 K€ de dépenses réelles et 424 K€ de dépenses d'ordre. A ces montants vient s'ajouter le déficit antérieur reporté de 4 231 K€.

Chapitre voté	2018	2019	2020	2021	2022
I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	90 842,36 €	347 155,40 €	9 180,00 €	44 170,38 €	212 333,03 €
Total I	90 842,36 €	347 155,40 €	9 180,00 €	44 170,38 €	212 333,03 €
O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	338 215,84 €	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €
Total O	338 215,84 €	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €
R 010-COMPTES DE STOCKS ET EN COURS					28 991,20 €
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	200 000,00 €	0,00 €		152 103,03 €	0,00 €
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 368 992,67 €	4 119 487,08 €	4 279 085,29 €	4 209 995,13 €	3 484 571,61 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	963 908,82 €	1 690 970,01 €	1 644 722,50 €	1 993 250,17 €	1 719 838,21 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	308 172,37 €	316 529,24 €	348 902,37 €	295 887,96 €	465 272,63 €
21-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 199 586,83 €	1 386 596,91 €	794 101,80 €	1 207 116,96 €	1 804 339,28 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	2 210 958,72 €	2 559 592,09 €	1 313 470,04 €	1 127 741,01 €	2 497 176,35 €
26-PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES	339 000,00 €	50 000,00 €	330 500,00 €	26 000,00 €	3 800,00 €
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	550 000,00 €	100 000,00 €	6 441,50 €	0,00 €	0,00 €
45-OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	939 393,87 €	326 284,52 €	0,00 €		
OPERATIONS GEREES EN AP/CP	11 086 592,46 €	9 910 844,13 €	8 680 833,81 €	8 143 633,15 €	13 684 825,26 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	96 793,41 €	178 168,12 €	1 067 336,84 €	31 187,51 €	13 919,91 €
Total R	23 263 399,15 €	20 638 472,10 €	18 465 394,15 €	17 186 914,92 €	23 702 734,45 €
	23 692 457,35 €	21 429 386,05 €	18 689 560,09 €	17 428 308,01 €	24 126 598,00 €
R 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	9 054 082,65 €	9 879 085,35 €	7 808 522,61 €	4 989 750,65 €	4 231 243,49 €

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 3 485 K€, contre 4 210 K€ en 2021, soit une diminution de 725 K€. A noter que cette diminution provient exclusivement de la dette courante de la collectivité et que le montant comprend également le remboursement en capital du partenariat public privé pour la construction du stade d'athlétisme, qui progresse lui de 2 %.

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 21/22	%
Total remboursement capital	6 017 657,74 €	5 194 489,94 €	3 944 382,98 €	4 102 316,57 €	4 030 579,07 €	3 301 627,42 €	-728 951,65 €	-18,1%
Dt rbst anticipé	1 658 000,00 €	1 132 526,00 €					0,00 €	
Dt rbst PPP	175 103,26 €	174 502,73 €	175 104,10 €	176 768,72 €	179 416,06 €	182 944,19 €	3 528,13 €	2,0%
Dt Cautions	891,10 €	320,00 €	7 498,61 €	230,00 €	4 199,87 €	0,00 €	-4 199,87 €	-100,0%
soit total Rbst emprunts courants	4 183 663,38 €	3 887 141,21 €	3 761 780,27 €	3 925 317,85 €	3 846 963,14 €	3 118 683,23 €	-728 279,91 €	-18,9%

Une part de dette fait l'objet d'un remboursement annuel de la part des communes, suite à la restitution des bâtiments des écoles d'ex-Charente Boëme Charraud. Le montant de ce remboursement a été de 41,9 K€ pour les bâtiments des écoles.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 20 218 K€ en 2022 contre 12 977 K€ en 2021, soit une augmentation de 7 241 K€ et de près de 56 %.

Dépenses Investissemet hors dette (en K€)	2019	2020	2021	2022	Ecart 21/22	%
OPérations dans PPI	9 910,8 K€	8 680,8 K€	8 143,6 K€	13 684,8 K€	5 541,2 K€	68,0%
OPérations hors PPI	178,2 K€	1 067,3 K€	31,2 K€	13,9 K€	-17,3 K€	-55,4%
Dotations (20,21,23)	4 262,7 K€	2 456,5 K€	2 630,7 K€	4 766,8 K€	2 136,0 K€	81,2%
<i>dont retraitements FCTVA</i>				2 552,6 K€	2 552,6 K€	NS
Dotations (204)	1 691,0 K€	1 644,7 K€	1 993,3 K€	1 719,8 K€	-273,4 K€	-13,7%
<i>dont AC invt</i>	327,4 K€	817,4 K€	817,4 K€	817,4 K€	0,0 K€	0,0%
Autres dépenses (010,10,13,26,27)	150,0 K€	336,9 K€	178,1 K€	32,8 K€	-145,3 K€	-81,6%
Opérations pour compte de tiers (45)	326,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	
TOTAL	16 519,0 K€	14 186,3 K€	12 976,9 K€	20 218,2 K€	7 241,2 K€	55,8%
TOTAL retraité	16 519,0 K€	14 186,3 K€	12 976,9 K€	17 665,6 K€	4 688,6 K€	36,1%

A noter toutefois que les dotations en 20,21 et 23 comprennent un montant de 2 553 K€ qui correspond à des corrections sur exercices antérieurs liées à des ajustements en lien avec

l'automatisation de la déclaration du FCTVA, avec un montant équivalent en recettes d'investissement.

Une fois retraité de ce montant, **les dépenses d'équipement pour 2022 ressortent à 17 666 K€, en augmentation de 4 689 K€ et de 36 %.**

Les dépenses incluses dans le programme pluriannuel d'investissement ont augmenté de 8 144 K€ à 13 695 K€, en lien avec le calendrier de réalisation d'opérations, l'année 2022 correspondant à des fins d'opérations. Le taux de réalisation comprend un rattrapage des retards liés aux problématiques d'approvisionnement des chantiers et des circuits logistiques qui peinaient à se rétablir et se normaliser dès 2021.

Ce montant se décompose entre :

- les opérations directes, sous maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême, qui représentent 10 251 K€, soit 75 % des dépenses, sont particulièrement élevées cette année sous l'effet d'un programme chargé et d'un rattrapage après la période Covid (6 173 K€ en 2019, 4 996 K€ en 2020, 4 374 K€ en 2021).

Certaines opérations ressortent particulièrement des actions payées en 2022 : le secteur gare avec environ 777 K€, le PEM Sud Angoumois avec 3 718 K€, les aménagements de voiries (305 K€ aux Montagnes, 385 K€ d'autres réhabilitations ou 147 K€ du barreau nord), l'aménagement de Val de Charente 1 et 2 pour 466 K€ et Nautilus groupe froid 2 182 K€

Opérations directes en ACP	6 173 104	4 996 189	4 374 158	10 251 096
AP02 : MEDIATHEQUE	0	0	4 471	0
AP11 : PASSERELLE DU PEM	2 442 688	585 719	20 764	130 408
AP14 : SECTEUR GARE	503 769	921 442	282 355	776 756
AP16 : PARVIS DU PEM	1 677 904	340 409	128 598	83 681
AP23 : PNRU2	30 753	110 149	68 485	93 696
AP26 : AMGT VOIRIE MONTAGNES	17 747	44 394	1 012 729	305 050
AP27 : ADAPT ECOLES				
AP28: VAL DE CHARENTE - V92	186 268	306 134	13 748	443 029
AP29 : PLUI	164 819	48 949		
AP30 : DOC URBANISME	114 458	30 151	12 390	12 957
AP31 : RENOV ENERGQ BAT	7 512	0	0	
AP33 : ALSH	136 218	19 576	388	
AP36 : NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	21 670	929 715	73 221	0
AP37 : NAUTILIS - TOITURE	0	0	0	0
AP38 : CANALISATIONS PLUVIALES BHNS	33 252	1 974	3 754	0
AP39 : TROIS CHENE ET SNPE	45 000	21 533	0	0
AP42 : PEM SUD ANGOUMOIS (parvis + pass)	2 808	200 603	279 327	3 718 390
AP43 : CONSERVATOIRE	26 544	11 244	2 508	0
AP45 : DECONSTRUCTION LES FRAUDS	1 540	245 154	105 659	
AP46 : EAUX PLUVIALES GRAND FONT	24 460	0	42 868	0
AP47 : RGLT LOCAL DE PUB INTERCOMMUNAL	68 191	16 400	31 971	16 200
AP48 : AMGT BARREAU NORD		500 800	500 800	146 750
AP49 : LIAISON HOTELS LES MONTAGNES	0	0	0	
AP50 : RD-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	0	0	0	10 094
AP51 : LOCAL STOCKAGE GA	366 774	28 244	126 450	13 784
AP54 : REHABILITATION SIEGE	5 772	7 860	20 730	
AP55 : REHABILITATION VOIRIES	294 957	516 699	353 650	384 823
AP60 : PLUI 2		0	21 005	93 598
AP61 : DOCS URBANISME 2		10 897	52 202	37 331
AP62 : ELABORATION SCOT 2		1 100	0	
AP63 : EAUX PLUVIALES - GRAND FONT 2		7 140	419 080	1 321 504
AP64 : TUILERIE NIOLLET		1 080	12 168	86 835
AP65 : DSI PROG 2020		0	0	71 721
AP66 : EAUX PLUVIALES		88 823	559 648	19 247
AP75 : STADE D'ATHLETISME CLUB HOUSE				0
AP76 REHABILITATION RUE DU GOND			0	19 300
AP77 : NAUTILIS GROUPE FROID			18 918	2 182 776
AP78 : REHABILITATION VOIRIE BHNS			190 346	
AP79 : SCHEMA DEPARTEMENTAL GENS DU VOYAGE			15 924	0
AP85 : PRG ACQUISITION VEHICULE LEGER				0
AP86 : CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE				7 660
AP87 : EAUX PLUVIALES URBAINES EN ZONE RURALE2				234 331
AP89 : CHAUFFERIE BIOMASSE NAUTILIS				17 941
AP90 : VAL DE CHARENTE 2				23 234

- les opérations « indirectes », pour lesquelles GrandAngoulême apporte des subventions d'investissement à des tiers, qui représentent 3 434 K€ et 25 % des dépenses.

	2019	2020	2021	2022
Opération indirectes en ACP	3 737 740	3 684 618	3 769 475	3 433 729
AP06 : ORU et Habitat ORU (production logts)	45 216	53 600	251 235	0
AP14 : SECTEUR GARE	0	0	814 097	814 097
AP15 : LGV-SEA	0			
AP18 : PLH 2014-2020 / HABITAT - PUBLIC SPE	40 000	3 901	13 000	14 000
AP19 : PLH 2014-2020 / INTERV PARC PUBLIC EXISTANT	158 550	264 250	64 400	86 800
AP20 : PLH 2014-2020 / HABITAT INDIGNE	375 669	448 788	284 859	136 406
AP21 : PLH 2014-2020 / PCS PROD LOGEMENTS	851 850	888 813	466 400	359 679
AP22 : PLH 2014-2020 / ACCESSION PROPRIETE	311 000	223 000	86 000	0
AP23 : PNRU 2	0	0	439 600	596 000
AP24 : RN 141 (CPER 2015-2020)	1 216 216	1 081 081	472 973	369 863
AP25 : STADE CHANZY	535 000			
AP34 : TRES HAUT DEBIT				
AP28 : VAL DE CHARENTE V92	0	0	0	0
AP35 : LOI PINEL PLUS	68 959	40 400	22 560	18 120
AP38 : CANALISATIONS PLUVIALES BHNS	0	19 599		
AP39 : TROIS CHENE ET SNPE	0	0	0	0
AP40 : BAROUILHET	0	0	0	0
AP41 : LIAISONS DOUCES	41 421	0	17 398	0
AP42 : PEM LA COURONNE (QUAIS)			52 250	72 050
AP52 : PROD NVELLE 2019-2020 / NOUVEAU RGLT	0	162 865	384 805	212 225
AP53 : REHAB 2019-2020 / NOUVEAU RGLT	0	42 600	0	60 200
AP56 : SCHEMA CYCLABLE	7 793	137 287	153 242	0
AP57 : AIDE IMMOBILIER ENTR 2019	72 016	0	24 574	30 000
AP58 : RELOCALISATION ESPE	14 051	218 435	0	0
AP59 : REHABILITATION EESI		100 000	0	0
AP67 : ROND POINT ROULLET		0	120 000	
AP68 : PLH 2020-2025 / PROD SOCIALE PUBLIQUE			0	165 735
AP69 : PLH 2020-2025 / REHABILITATIONS			0	0
AP70 : PLH 2020-2025 / PIG			19 212	177 912
AP71 : PLH 2020-2025 / OPAH (Angoulême)			0	21 642
AP72 : PLH 2020-2025 / PASS INVESTISSEMENT			9 870	14 000
AP73 : PLH 2020-2025 / PASS ACCESSION			73 000	242 000
AP74 : PLH 2020-2025 / PUBLICS SPECIFIQUES			0	13 000
AP80 : PLATEFORME IUT				30 000

Parmi ces opérations indirectes, les aides au logement représentent 1 356 K€, soit près de 39,5 % des dépenses indirectes, le PNRU représentant 596 K€ soit 18 % des dépenses, la prise en charge des déficits fonciers du secteur Gare s'établissant (23,7%) à 814 K€ et 17,4 % et le solde se répartissant entre le fonds de concours versé à l'Etat pour la RN141 (370 K€) et aux communes pour le schéma cyclable (153 K€)

A noter qu'en 2022, cette structure de répartition des dépenses a des incidences sur le montant du FCTVA perçu, celui-ci ne concernant que les dépenses directes d'équipement.

Les **opérations d'équipement**, hors PPI, représentent en 2022 un montant marginal de 32,8 K€ concernant les travaux des crèches..

Pour **les dotations d'investissement**, qui correspondent essentiellement à des dépenses de grosses réparations sur le patrimoine de l'agglomération, à des subventions d'équipement versées dans le cadre de contributions statutaires ou à des fonds de concours, **sont en diminution de 835 K€, passant de 4 802 K€ en 2021 à 3 967 K€ en 2022**. Elles se décomposent en dépenses d'équipement direct pour 2 214 K€, subventions d'équipement pour 1 720 K€ et participations financières pour 33 K€.

Les dépenses d'équipement correspondent à :

- des dépenses **informatiques hors PPI : 452,5 K€** pour 170,1 K€ de logiciels, 263,2 K€ de matériels et 19,2 K€ de câblages.

- les travaux en matière **d'eaux pluviales pour 89 K€**, avec des travaux pour des postes et bassins d'orage notamment à Nersac, Champniers et Puymoyen.

- du matériel et des travaux pour les **espaces publics pour 159,2 K€**, dont des modules solaires pour Nautilus, baignade de Marsac, stade d'athlétisme (gazon, dalle), centre équestre...

- **48,9 K€** ont été consacrées au schéma directeur des zones d'activités

- des **travaux et acquisition de matériels dans les divers équipements pour près de 1 357,6 €** :

➤ **Nautilus pour 530 K€**, dont un écran vidéo à l'accueil, changement d'éclairage, réhabilitation de la terrasse balnéo, descentes d'eaux pluviales refaites, création de bureaux, Schéma DOE...

➤ **Conservatoire pour 63 K€** (des instruments de musiques dont des pianos, des flutes des caisses claires, consoles de mixage, vibraphone, PC portables, chaises...)

➤ **Ecole d'arts pour 6 K€** (2 machines à coudre, 2 tables, 5 sièges, 1 rayonnage ...)

➤ **Alpha pour 75 K€** (11 K€ abri à vélo, rangement de parasol rayonnages, réseau de chauffage, superviseur Niagara pilotage des systèmes GTC)

➤ **Pays Art et Histoire pour 100 K€** dont 53 K€ de maquettes numériques, chaudière, visiophone, 8 normographes

➤ **Gymnase Dirac pour 3 K€**

➤ **Centre sportif des Montagnes pour 6,4 K€** (entretien bâtiment)

➤ **Centre équestre pour dont 32 K€** dont 15,6 K€ de rachats des biens de retour ayant une valeur nette comptable et des travaux divers

➤ **ALSH Dirac pour 32 K€** (poulailler, étude technique sur le CTA, jeux pour enfant, et un visiophone) et cuisine centrale pour 3 K€ (meublier et matériel)

➤ **Crèches Champniers et l'Isle d'Espagnac pour 30 K€** (structure de motricité, lave-linge, sèche-linge, nettoyeur vapeur, une structure de motricité), **REP Rouillet et Dignac** pour 9,2 K€ (toboggan, structure de motricité, une colonne à bulle, mobilier divers)

➤ **Siège et annexes pour 312,6 K€** (clôture à l'écopole, 112 K€ de travaux bâtiments dont mise à niveau du planche rue du gond, portail d'entrée siège, chaudière rue de Paris, insonorisation salle CAO, réfection couverture 6 rue Jean MERMOZ, centrale intrusion modernisée 30 K€ ...)

➤ des **matériels de transport, soit 50 K€** (une corsa et un Kangoo),

➤ des **études pour 87,6 K€** (schéma directeur immobilier, audit éclairage public).

A noter également une sortie de stocks suite à cession de Certificats d'économie d'énergie pour 29 K€ et des dépenses de **participations financières à hauteur de 3.8 K€** dans la SCIC Mangeons Bio ensemble.

Du côté des **subventions d'équipement**, le montant est en légère diminution, passant de 1 993 K€ en 2021, à **1 720 K€ en 2022**, soit une diminution de 273 K€ de 349 K€ et de 14 %.

Subv. équipement (en €)	2020	2021	2022
AC investissement	817 436 €	817 436 €	817 436 €
Participation SMPI	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Participation SMAPE	63 175 €	63 175 €	63 175 €
ADEL TPE - Economie	210 593 €	88 652 €	60 254 €
ADEL TPE - COVID19	33 868 €	48 025 €	0 €
ADEL TPE - Commerces	31 114 €	42 379 €	47 614 €
Immobilier entreprise	39 764 €	0 €	
Fonds concours équip. sportifs	59 604 €	392 224 €	211 313 €
Fonds de concours équip. culturels	49 169 €	62 441 €	23 688 €
Fonds de concours commerce		16 911 €	10 842 €
Participation eaux pluviales		30 268 €	25 355 €
Participation SNCF Angoulême-Saintes		91 232 €	91 232 €
Participation SNCF - Halle 57			8 925 €
Subv. équipement SDEG16		508 €	
Subv. équip. SMAGVC			60 005 €
Subv équip. E2C	40 000 €		
Subv. équip. OPA		40 000 €	
TOTAL	1 644 723 €	1 993 251 €	1 719 838 €

Ce chapitre comprend les attributions de compensation versées en investissement, qui s'élèvent désormais à 817 K€, ainsi que les participations statutaires au Syndicat mixte du pôle image et au Syndicat mixte pour l'aménagement du plan d'eau.

Les versements des aides aux entreprises du dispositif ADEL TPE sont variables d'une année à l'autre, avec des versements de 108 K€ en 2022 contre 179 K€ en 2021 et l'arrêt des versements dans le cadre

du COVID19 et du soutien aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire.

La baisse provient cette année essentiellement des versements de fonds de concours, principalement pour les équipements sportifs où les versements en 2021 avaient été particulièrement importants. A noter qu'il s'agit des montants versés et non des montants attribués, pour lesquels l'agglomération est tributaire des calendriers d'appels de fonds de communes. Pour information, plus de 141 K€ de crédits sont ainsi reportés sur l'exercice 2023.

On note également l'attribution de fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe dédiée au soutien au commerce, avec des versements aux communes de Mornac, Sers et Champniers.

La participation au titre des eaux pluviales concerne le remboursement par GrandAngoulême de travaux réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage par le Département sur la commune de Fléac pour la RD72.

2 - Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- pour 2 144 K€ par des ressources propres, dont 1 281 K€ de FCTVA, 616 K€ de produits de cessions, 94 K€ de reversements de subventions ou d'avances

- pour 3 231 K€ par des subventions, dont :

- 817 K€ du Département pour l'aménagement de la voirie de la zone des Montagnes
- 850,2K€ pour la passerelle du PEM Sud Angoumois (494,4 K€ de la Région et 355,8 K€ de l'Etat (DSIL))

- 473,3 K€ pour le parvis du PEM Sud Angoumois (317,5 K€ de l'Etat (DSIL) et 155,8 K€ de la Région)
- 245,7K€ de la Région pour le parvis du PEM Angoulême
- 108,8 K€ de la Région pour la passerelle du PEM Angoulême
- 242,7 K€ pour l'opération Val de Charente (147,3 K€ du Département et 95,4 K€ de l'Etat (DSIL))
- 43,4 K€ du Département pour la crèche des Poussins
- 268,8 K€ de certificats d'économie d'énergie pour le groupe froid de la patinoire Nautilus
- 64,7 K€ de l'Etat (FISAC) au titre du solde de la convention ADEL TPE
- 22,3 K€ de la ville d'Angoulême au titre des investissements du service commun de la DSIT

- pour 3 800 K€ par recours à l'emprunt

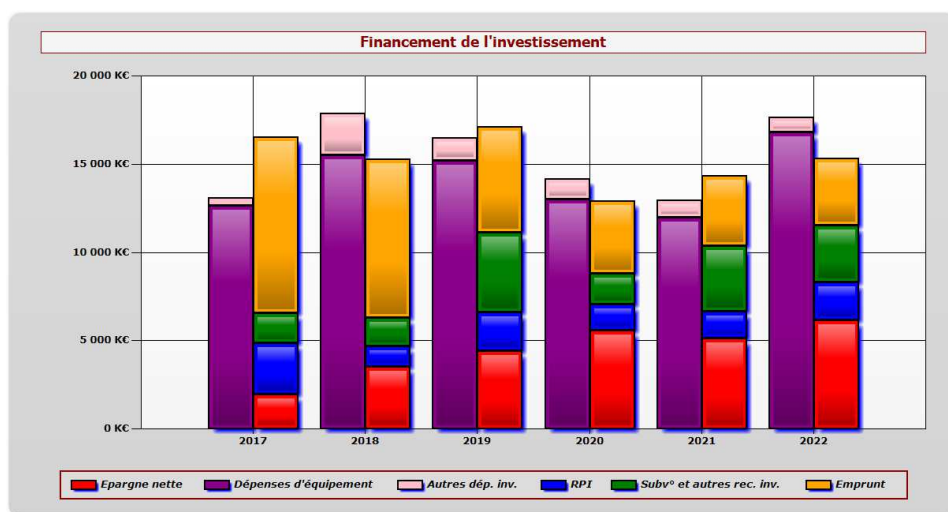
- pour 6 177 K€ par l'épargne nette

Ce qui peut se synthétiser et se représenter de la façon suivante :

K€	2018	2019	2020	2021	2022
Dép. d'inv. hs annuité en capital	17 894	16 519	14 186	12 981	17 666
Dép. d'inv. hs dette	17 894	16 519	14 186	12 981	17 666
Dépenses d'équipement	15 539	15 225	13 032	11 981	16 815
Dépenses directes d'équipement	11 229	10 610	8 520	7 036	15 913
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	4 310	4 615	4 512	4 945	902
Opérat* pour cpte de tiers (dép)	939	326	0	0	0
AC Investissement	327	817	817	817	817
Autres dépenses d'inv.	1 089	150	337	182	33
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0
Financement des investissements	15 304	17 147	12 921	14 361	15 352
Epargne nette	3 539	4 419	5 589	5 153	6 177
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 151	2 185	1 487	1 519	2 144
FCTVA	844	1 909	1 303	734	1 281
Produits des cessions	181	35	45	61	616
AC Investissement	107	104	104	103	154
Diverses RPI	18	137	36	621	94
Opérat* pour cpte de tiers (rec)	0	1 123	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	0	94	0	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	1 614	3 326	1 745	3 689	3 231
Emprunt	9 000	6 000	4 100	4 000	3 800
Variation de l'excédent global	-2 590	628	-1 265	1 380	-2 314
K€	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent global de clôture (EGC)	5 474	6 104	4 839	6 219	3 934

L'excédent global de clôture à fin 2022 est désormais de 3 934 K€, en diminution de 2 314 K€ par rapport à 2021 (part de l'investissement financé par prélèvement sur le fonds de roulement).

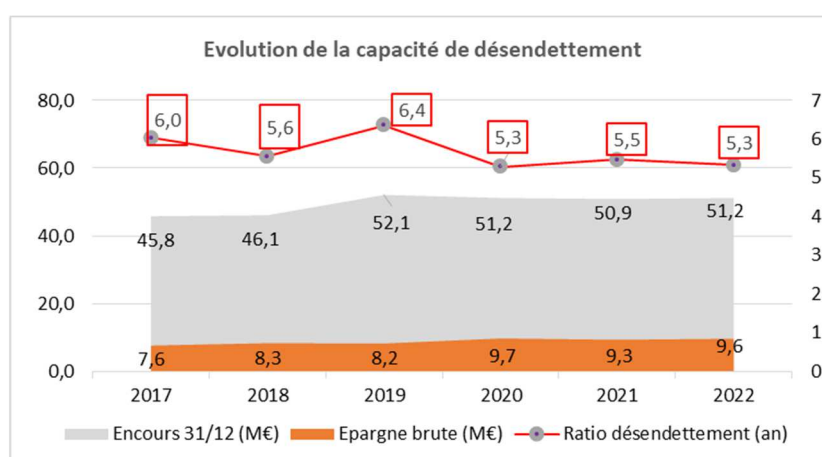
La représentation graphique du mode de financement des investissements est la suivante :



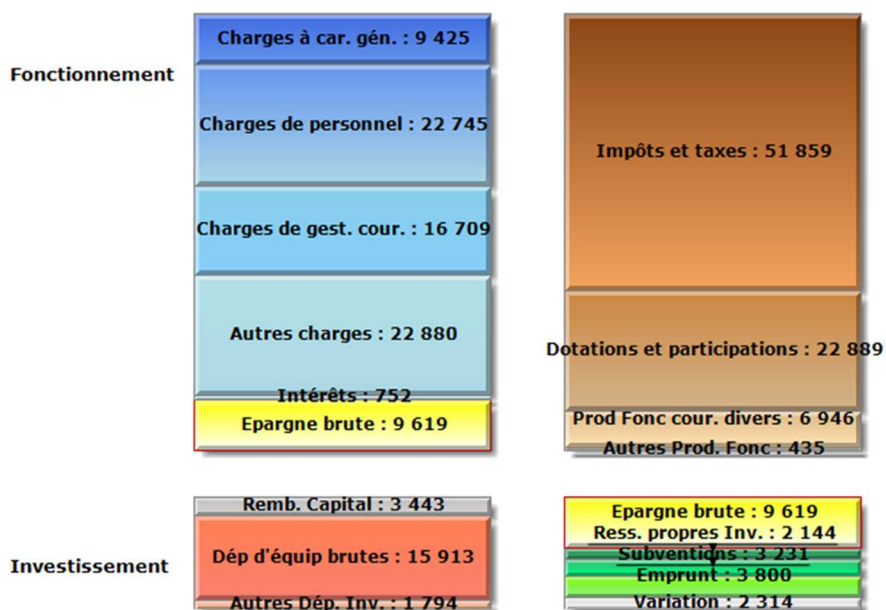
On notera la forte reprise des dépenses d'investissement en 2022, l'amélioration de la part d'épargne nette disponible pour le financement des dépenses d'investissement, passant de 5 153 K€ en 2021 à 6 177 K€ en 2022, la variabilité de la part des subventions finançant les dépenses d'investissement selon les années, traduisant la maturité ou non des projets d'investissement et les versements sollicités auprès des co-financeurs et le financement d'une part des investissements par prélèvement sur le fonds de roulement.

En matière de dette, compte tenu d'un recours à l'emprunt de 3 800 K€ (emprunt 3 000 K€ sur 20 ans à taux fixe 2,65 % souscrit auprès de la Banque Postale et emprunt 800 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,24 % souscrit auprès de la Société Générale) et d'un remboursement en capital de 3 513 K€, l'encours de dette augmente fin 2022 à 51,2 M€ au budget principal (y compris PPP) contre 50,9 M€ fin 2021 (y compris PPP).

En terme de capacité de désendettement, ratio qui permet d'estimer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, celui-ci s'établit à 5,3 années à fin 2022 contre 5,5 années en 2021, la légère diminution du ratio provenant de l'augmentation de l'épargne brute de la collectivité.



Enfin, le schéma d'équilibre général du compte administratif 2022 se présente de la façon suivante :



Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisat°
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	84 406	86 252	77 337	
Dépenses réelles	73 886	75 703	72 510	95,8%
Dépenses ordre	10 520	10 549	4 827	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 261	80 951	82 986	
Recettes réelles	79 041	80 702	82 746	102,5%
Recettes d'ordre	220	249	241	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			5 649	
D - Reprise des résultats antérieurs			5 301	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			10 950	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 585	32 502	24 127	
Dépenses réelles	28 165	31 082	23 703	76,3%
Dépenses ordre	420	1 420	424	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 734	36 733	21 342	
Recettes réelles	23 014	25 013	16 332	65,3%
Recettes d'ordre	10 720	11 720	5 010	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2 785	
I - Reprise des résultats antérieurs			-4 231	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-7 016	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			3 934	
Dépenses reportées - a			2 829	
Recettes reportées - b			2 829	
Résultat définitif global = K - a + b			3 934	

Le détail des montants réalisés figure dans le présent rapport et les fiches récapitulatif de l'exécution budgétaire 2022 de chacun des équipements gérés en régie inclus dans le budget principal figurent en annexe : conservatoire Gabriel Fauré, médiathèque L'Alpha, Ecole d'Arts (tous sites confondus : Le Plateau, Le Labo, l'Epiphyte), crèche Les Poussins, Piscine-patinoire Nautilus, centre sportif des Montagnes, Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Dirac.

CA 2022 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Les réalisations du budget annexe Transports s'élèvent à hauteur de **26 294 K€ en dépenses de la section de fonctionnement et de 7 183 K€ en dépenses de la section d'investissement.**

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
Chapitre voté	2020	2021	2022	Chapitre voté	2020	2021	2022
042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 275 K€	2 448 K€	2 329 K€	042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	108 K€	1 742 K€	142 K€
Opérations d'ordre	2 275 K€	2 448 K€	2 329 K€	Opérations d'ordre	108 K€	1 742 K€	142 K€
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0 K€	0 K€	0 K€
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 396 K€	21 815 K€	22 431 K€	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	1 K€	1 K€	6 K€
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	447 K€	454 K€	483 K€	70-PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	3 199 K€	3 524 K€	3 976 K€
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 K€	4 K€	1 K€	73-IMPOTS ET TAXES	19 533 K€	20 506 K€	22 201 K€
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 152 K€	1 012 K€	565 K€	74-DOTATIONS, SUBVENT* ET PARTICIPAT*	4 390 K€	3 681 K€	3 670 K€
66-CHARGES FINANCIERES	391 K€	365 K€	380 K€	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	162 K€	160 K€	173 K€
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	454 K€	191 K€	0 K€	76-PRODUITS FINANCIERS	0 K€		
68-DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.			105 K€	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	108 K€	538 K€	399 K€
AE 1-TUNNEL DE LA GATINE	500 K€	215 K€		78-REPRISES SUR AMORT. ET PROV.	1 051 K€		
Opérations réelles	22 342 K€	24 056 K€	23 965 K€	Opérations réelles	28 446 K€	28 409 K€	30 426 K€
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 616 K€	26 504 K€	26 294 K€	TOTAL FONCTIONNEMENT	28 554 K€	30 152 K€	30 568 K€
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	4 K€	0 K€	0 K€	041-OPERATIONS PATRIMONIALES	4 K€	0 K€	0 K€
Opérations d'ordre	4 K€	0 K€	0 K€	Opérations d'ordre	4 K€	0 K€	0 K€
040-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	108 K€	1 742 K€	142 K€	040-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 275 K€	2 448 K€	2 329 K€
Opérations d'ordre	108 K€	1 742 K€	142 K€	Opérations d'ordre	2 275 K€	2 448 K€	2 329 K€
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	817 K€	817 K€	937 K€	10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 067 K€		2 099 K€
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 K€	1 K€	0 K€	13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	332 K€	0 K€	0 K€
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 003 K€	517 K€	1 960 K€	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 600 K€	0 K€	4 000 K€
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	199 K€	1 413 K€	1 879 K€	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0 K€	3 093 K€
26-PARTICIPATIONS, CREANCES				23-IMMOBILISATIONS EN COURS	12 462 K€	2 063 K€	
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45-OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	391 K€		1 K€	45-OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	391 K€		
AP 1-BHNS 1	11 391 K€	3 141 K€	914 K€	AP 1-BHNS 1	1 556 K€	2 484 K€	241 K€
AP 3-OPERATIONS INDIUITES BHNS	109 K€	4 K€	0 K€	AP 3-OPERATIONS INDIUITES BHNS		0 K€	
AP 4-SCHEMA D'ACCESSIBILITE	50 K€	119 K€	811 K€	AP 4-SCHEMA D'ACCESSIBILITE			
AP 5-MODERNISATION RESEAU TRANSPORTS	369 K€	219 K€	229 K€	AP 5-MODERNISATION RESEAU TRANSPORTS			
AP 06-BHNS 2			310 K€	AP 06-BHNS 2			
OP SERVICE NOUVELLES MOBILITES				OP SERVICE NOUVELLES MOBILITES			
Opérations réelles	14 351 K€	6 230 K€	7 041 K€	Opérations réelles	32 408 K€	4 547 K€	9 434 K€
TOTAL INVESTISSEMENT	14 463 K€	7 972 K€	7 183 K€	TOTAL INVESTISSEMENT	34 686 K€	6 995 K€	11 762 K€

A - Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **26 294 K€**, dont **2 329 K€** d'écritures d'ordre et **23 965 K€** d'écritures réelles.

DEPENSES				
FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	Δ 22/21
Chapitre voté				
042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 274,6 K€	2 448,3 K€	2 328,6 K€	-4,9%
Opérations d'ordre	2 274,6 K€	2 448,3 K€	2 328,6 K€	-4,9%
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 395,8 K€	21 814,8 K€	22 431,5 K€	2,8%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	446,9 K€	453,6 K€	482,7 K€	6,4%
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	2,2 K€	4,0 K€	1,5 K€	-63,4%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 151,9 K€	1 011,9 K€	564,7 K€	-44,2%
66-CHARGES FINANCIERES	391,0 K€	364,9 K€	379,6 K€	4,0%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	453,8 K€	191,2 K€	0,5 K€	-99,7%
68-DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.			104,7 K€	
AE 1-TUNNEL DE LA GATINE	500,0 K€	215,5 K€		-100,0%
Opérations réelles	22 341,6 K€	24 055,9 K€	23 965,1 K€	-0,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 616,2 K€	26 504,3 K€	26 293,7 K€	-0,8%

Les dépenses d'ordre de **2 328,6 K€** se composent de **2 323,6 K€** de dotations aux amortissements (pour mémoire, en M4, tous les investissements sont amortissables) et de

5 K€ de la valeur nette comptable de cessions d'actifs. (A noter qu'avec l'immobilisation de la première tranche de travaux du BHNS, la dotation aux amortissements sera portée dès 2023 à plus de 3,8 M€ qui devront être autofinancés).

Les dépenses réelles s'élèvent à 23 965,1 K€, soit un taux de réalisation de près de 98 % des crédits votés, une légère diminution de 0,4 % par rapport à 2021.

➤ Les charges à caractère général, réalisées à 99,5 %, s'élèvent à hauteur de 22 431,5 K€ contre 21 814,8 K€ en 2021, soit une augmentation de 616,8 K€ (2,8 %), sous l'effet de :

- la progression de la prestation versée à STGA, qui passe de 19 943 K€ en 2021 à 20 391 K€ en 2022, soit une augmentation de 449 K€ correspondant à l'indexation prévisionnelle du contrat
- la bascule du chapitre 65 au chapitre 011 de la contribution à la DSP Transdev pour la ligne 10 du réseau, pour un montant de 336,9 K€
- la réalisation d'une étude de diagnostic du réseau möbius pour 136 K€.

Les autres dépenses de ce chapitre sont stables ou en diminution.

➤ Les charges de personnel s'élèvent à 482,7 K€ contre 454,6 K€ en 2021, soit une augmentation de 6,4 %. Les charges de personnel évoluent notamment sous l'effet du GVT et des mesures externes impactant le personnel, dont la revalorisation du SMIC et du point d'indice. A noter que GrandAngoulême bénéficie d'une compensation de la Région (transfert de moyens de 52 K€) du fait de l'exercice de la compétence Transports scolaires depuis le 1^{er} janvier 2020.

• Les autres charges de gestion courante sont réalisées à hauteur de 85,3 % à 564,7 K€ et comprennent :

- le reversement de VM au budget principal au titre des dépenses de mobilité, le montant versé étant ajusté à la réalité des dépenses réalisées : 208,3 K€, contre 398,6 K€ en 2021
- Le financement des autorités organisatrices de rang 2 (AO2) pour les services de transport scolaire assurés par les 16 communes : 197,9 K€
- La participation de GrandAngoulême au financement du fonctionnement du tunnel de la Gâtine : 75 K€
- La participation au syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités pour 61,3 K€, dont 55 K€ de participation statutaire, 6,3 K€ de contribution à Modalis 40 K€
- La participation aux frais de fonctionnement du CCAS d'Angoulême pour une participation maximale de 15 K€ pour l'instruction des demandes et l'attribution des abonnements et titre de transports au titre de la tarification sociale des personnes non résidentes du territoire de GrandAngoulême (délibération 2022.12.213).

La variation par rapport à 2021 provient de la bascule de la contribution à la DSP de la ligne 10 exploitée par Transdev au chapitre 011 des charges à caractère général, pour un montant réalisé de 336,9 K€ en 2022 et d'un moindre montant de reversement de VM vers le budget principal.

- Les atténuations de produits au chapitre 014 ont été de 1,4 K€, les reversements de VM étant désormais quasi intégralement gérés par les URSSAF et directement déduits du montant de VM versé.

- Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 480 € et comprennent la régularisation d'un rattachement effectué à tort pour 300 € et des remboursements de transports scolaires pour 180 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30 568 K€, dont 142,5 K€ de recettes d'ordre et 30 425,6 K€ de recettes réelles.

RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
Chapitre voté	2020	2021	2022	Δ 22/21
042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	107,9 K€	1 742,5 K€	142,5 K€	-91,8%
Opérations d'ordre	107,9 K€	1 742,5 K€	142,5 K€	-91,8%
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	1,3 K€	1,1 K€	6,5 K€	495,5%
70-PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	3 199,5 K€	3 523,8 K€	3 976,1 K€	12,8%
73-IMPOTS ET TAXES	19 533,3 K€	20 505,7 K€	22 201,2 K€	8,3%
74-DOTATIONS, SUBVENT° ET PARTICIPAT°	4 390,1 K€	3 680,7 K€	3 669,9 K€	-0,3%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	162,3 K€	160,2 K€	173,3 K€	8,2%
76-PRODUITS FINANCIERS	0,5 K€			
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	108,4 K€	537,9 K€	398,5 K€	-25,9%
78-REPRISES SUR AMORT. ET PROV.	1 050,6 K€			
Opérations réelles	28 445,8 K€	28 409,3 K€	30 425,6 K€	7,1%
TOTAL FONCTIONNEMENT	28 553,7 K€	30 151,8 K€	30 568,0 K€	1,4%

Les recettes d'ordre de 142 K€ sont constituées par les reprises de subventions transférables au compte de résultat.

Les recettes réelles pour 2022 sont de 30 425,6 K€ et se composent :

- du reversement des recettes de la STGA à hauteur de 3 864 k€ contre 3 524 K€ en 2021, en augmentation de 340 K€, en lien avec une reprise de la fréquentation des transports, tout en restant en deçà des niveaux de recettes des années antérieures.

- des recettes du service de Transports scolaires qui s'élèvent pour 2022 à 112,3 K€

- des impôts et taxes, à hauteur de 22 201,2 K€ contre 20 505,7 K€ en 2021, composé exclusivement par le Versement Mobilité avec un taux désormais unifié sur l'ensemble du territoire de 1,7 %. Ce taux s'applique sur la masse salariale des entreprises de 11 salariés et plus. Le VM est en augmentation de 1 695,5 K€ et de 8,3 % par rapport à 2021, sous l'effet de la progression de la masse salariale des entreprises assujetties avec le relèvement du SMIC et du point d'indice et, dans une moindre mesure, de l'unification du taux de VM à 1,7 % sur l'ensemble du territoire. Cette recette a désormais dépassé son niveau de 2019. Avec l'augmentation des recettes du réseau, les conditions sont donc désormais réunies pour le remboursement de l'avance de 1,6 M€ consentie par l'Etat en 2020.

- de la dotation générale de décentralisation, dont le montant est figé maintenant depuis de nombreuses années à 2 238 454 €.

- de la dotation de compensation de la Région, soit 1 324,5 K€ au titre de l'année 2022. A ce montant s'ajoute 100 K€ par an par voie de convention pour les correspondances, ainsi qu'un montant de 7 K€ au titre de la convention d'affrètement réciproque pour 7 élèves domiciliés hors de l'agglomération empruntant les lignes scolaires de GrandAngoulême.

Ces recettes annuelles sont complétées par la compensation liée au relèvement du seuil d'assujettissement au VM, soit 147,8 K€ pour 2022 et de la redevance pour les ombrières photovoltaïques sur le parking STA pour 24,6 K€, incluant un rattrapage de 12 K€ pour l'année 2020.

Enfin, les recettes exceptionnelles s'élèvent à 398,5 K€, incluant :

- Un remboursement de 239,1 K€ de la STGA sur le forfait de charges 2020, correspondant à des dépenses non réalisées en 2020 du fait de la crise sanitaire (voir avenant n°6 au contrat),
- Au reversement d'une part du bénéfice réalisé en 2021. Le dispositif d'intéressement à la maîtrise des charges permet à la STGA de conserver une part des bénéfices constatés, le solde faisant l'objet d'un reversement à GrandAngoulême. Pour 2022, le reversement s'établit à 47,1 K€ HT, la STGA conservant 209 K€.
- De pénalités de retard de 88,8 K€ émises à l'encontre de la centrale d'achat des transports pour le retard de livraison de bus de la société IVECO (*montant qui sera finalement remis en 2023 suite à la transmission d'éléments par la société IVECO*).
- Des remboursements d'assurance suite à des sinistres sur du mobilier urbain pour 17,3 K€ (bornes escamotables, candélabres, feu,..)

Ainsi, l'année 2022 se clôture par un résultat de fonctionnement de 4 274 K€, en augmentation de plus de 17 % par rapport à 2021 où il était de 3 647,5 K€,

A ces recettes de l'année il faut ajouter la reprise du résultat antérieur reporté, à hauteur de 6 955 K€, portant ainsi le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 11 229 K€.

Epargnes

L'épargne brute, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement ressort à 6 461 K€ des recettes réelles de fonctionnement et a permis de couvrir la dotation aux amortissements, qui s'élève à 2 234 K€ et le remboursement du capital de la dette qui ressort à 936,7 K€. Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 21,2 %, soit un niveau satisfaisant.

L'épargne nette disponible pour le financement des investissements s'établit à 5 524 K€ et le taux d'épargne nette est de 18,2 %.

Epargne brute	6 461 K€
Taux épargne brute	21,2%
Epargne nette	5 524 K€
Taux épargne nette	18,2%

L'ensemble des emprunts pour le financement de l'opération BHNS a désormais été mobilisé et l'encours de dette s'établit ainsi fin 2022 à 26 855 K€, ce qui, compte tenu du niveau d'épargne brute, induit une capacité de désendettement de 4,2 années.

Il conviendra de veiller à maintenir un niveau d'épargne brute suffisant dans les années à venir pour couvrir le remboursement du capital ainsi que la dotation aux amortissements et maintenir une capacité d'autofinancement des investissements de ce budget.

B - Section d'investissement

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à 7 183,3 K€, dont 142,5 K€ de dépenses d'ordre et 7 040,8 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre de 142,5 K€ sont constituées par les reprises de subventions transférables

Les dépenses réelles de 7 040,8 K€ sont constituées par :

- 936,7 K€ de remboursement de capital relatif aux emprunts souscrits en 2018 et 2019 (28,5 M€ empruntés en tout dont 12,5 M€ en 2019 auxquels s'ajoute l'avance remboursable de l'Etat de 1,6 M€).
- Les dotations d'équipement (hors avances sur travaux BHNS) s'établissent à 1 992,3 K€ :
 - 1 770,6 K€ pour l'acquisition de 7 autobus
 - 189,5 K€ d'acquisitions et autres réalisations dont 26,5 K€ de réalisations sur terrains et autres constructions, 109,3 K€ d'équipements pour les bus (6 moteurs, 6 radiateurs, 1 boîte de vitesse, 23 batteries de VAE ...) et 53,7 K€ de petits matériels dont une plateforme mobile pour accès en toiture ainsi que des panneaux de signalisation.
 - 32,3 K€ de divers travaux de voiries
- Les avances de fond versés à la SPL GAMA pour les travaux BHNS se sont élevés à 1 847 K€

Le reste des opérations d'investissement, soit 2 264,2 K€, est inclus dans la programmation pluriannuelle d'investissements:

Intitulé	PPI APRES DM3	MODIFICATION 2023 DE LA PPI AU BP 2023	NOUVEAU PPI	CA 2022	REALISE AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 1 - BHNS	83 916,8 K€	-1 086,2 K€	82 830,6 K€	913 788,65 €	82 130,6 K€	400,0 K€	300,0 K€		
AP 3 - OPERATIONS INDUITES BHNS	670 K€		670,0 K€	- €	670,0 K€				
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	2 665,0 K€		2 665,0 K€	811 311,85 €	981,0 K€	200,0 K€	600,0 K€	484,0 K€	400,0 K€
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	1 750,0 K€		1 750,0 K€	229 122,21 €	945,7 K€	700,0 K€	104,3 K€		
AP 6 - BHNS PHASE 2	10 000,0 K€		10 000,0 K€	309 958,22 €	310,0 K€	1 810,0 K€	1 300,0 K€	2 065,0 K€	4 515,0 K€
AP 7 - ACHAT MATERIEL ROULANT TC MOBIUS	7 200,0 K€		7 200,0 K€	- €	0,0 K€	250,0 K€	1 620,0 K€	3 000,0 K€	2 330,0 K€
AP 8 - ACHAT DE VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIUS	240,0 K€		240,0 K€	- €	0,0 K€	81,0 K€	82,0 K€	77,0 K€	
AP BUDGET TRANSPORTS	106 441,8 K€	-1 086,2 K€	105 355,6 K€	2 264 180,93 €	85 037,2 K€	3 441,0 K€	4 006,3 K€	5 626,0 K€	7 245,0 K€

Les travaux de l'opération du Bus à haut niveau de service (BHNS) se poursuivent avec une réalisation des crédits de paiement de 913,8 K€ pour le BHNS1 et 310 K€ pour le BHNS2, dont l'essentiel est suivi par GAMA dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Pour les travaux suivis en délégation, *rappelons que les dépenses ne sont comptabilisées dans l'AP que lors de la reconstitution de l'avance consentie à la SPL GAMA à laquelle la maîtrise d'ouvrage a été déléguée (cf. ci-dessus).*

Les opérations induites sont désormais achevées et l'AP clôturée à hauteur de 670 K€.

Le schéma d'accessibilité a donné lieu à des réalisations à hauteur de 811,3 K€, pour des stations sur Soyaux, Fléac, Linars, l'Isle d'Espagnac, Ruelle, Magnac et Angoulême.

L'AP Modernisation du réseau (hors BHNS), incluant le renouvellement de poteaux et la remise en état d'arrêts ainsi qu'un certain nombre de travaux, a donné lieu à des exécutions à hauteur de 229,1 K€, concernant également des aménagements de terminus de ligne avec des sanitaires et des zones de régulation.

Sur 106 442 K€ d'AP ouvertes fin 2022, 85 037 K€ sont réalisées à fin 2022, soit près de 80 %. Sur les 21 405 K€ restant à financer, 13 073 K€ soit 60 % sont programmés sur les 3 prochaines années.

A ces dépenses vient s'ajouter le déficit antérieur reporté qui s'établit à 345,7 K€.

Les recettes d'investissement s'établissent à 11 762,2 K€, dont 2 328,9 K€ d'écritures d'ordre et 9 433,5 K€ de recettes réelles.

Les recettes d'ordre correspondent pour 2 328,9 K€ aux amortissements.

Les recettes réelles s'établissent à 9 433,5 K€ et se décomposent ainsi :

- 236,2 K€ de subventions en provenance u programme ITI FEDER pour le financement du SAEIV et de la billettique
- 2 098,9 K€ d'affectation de résultat au financement des opérations et du déficit antérieur reporté
- 4 000 K€ d'emprunt qui correspondent à la fin de la phase de mobilisation d'un emprunt de la Banque des Territoires souscrit en 2018 sur 40 ans au taux Livret A + 0,75 % pour le financement du BHNS
- 3 093,3 K€ concernent les remboursements d'avance pour la réalisation des travaux BHNS : les travaux du BHNS étant suivis par la SPL GAMA sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée, la retranscription des factures acquittées par GAMA dans la comptabilité de GrandAngoulême étant constatée in fine au sein de l'AP/CP.

Ainsi l'exercice 2022 fait ressortir un excédent de 4 579 K€ qui vient combler le déficit antérieur reporté. Compte tenu du montant des reports sur l'exercice 2023, l'excédent de financement s'établit à 15 432 K€.

L'encours de dette sur ce budget s'établit à fin 2022 à 26 855 K€ et concerne exclusivement le financement des travaux du BHNS dont le solde devra désormais être intégralement autofinancé.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 582	34 689	26 294	
Dépenses réelles	24 243	24 350	23 965	98,4%
Dépenses ordre	10 339	10 339	2 329	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 622	27 735	30 568	
Recettes réelles	27 442	27 555	30 426	110,4%
Recettes d'ordre	180	180	142	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			4 274	
D - Reprise des résultats antérieurs			6 955	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			11 229	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 935	17 775	7 183	
Dépenses réelles	15 555	17 395	7 041	40,5%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	<i>4 975</i>	<i>4 975</i>	<i>1 847</i>	<i>37,1%</i>
Dépenses ordre	380	380	142	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 034	18 121	11 762	
Recettes réelles	7 495	7 582	9 434	124,4%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	<i>4 975</i>	<i>4 975</i>	<i>3 093</i>	<i>62,2%</i>
Recettes d'ordre	10 539	10 539	2 329	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			4 579	
I - Reprise des résultats antérieurs			-346	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			4 233	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			15 462	
Dépenses reportées - a			107	
Recettes reportées - b			76	
Résultat définitif global = K - a + b			15 432	

CA 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING

En tant que service public industriel et commercial (SPIC), le camping du plan d'eau de Saint-Yrieix fait l'objet d'une gestion dans un budget annexe soumis à la nomenclature M4 et en gestion de TVA directe.

En 2022, les réalisations sur ce budget annexe Camping sont de 449,5 K€ en dépenses de la section d'exploitation et de 226 K€ en dépenses réelles de la section d'investissement.

DEPENSES					RECETTES				
FONCTIONNEMENT									
	2019	2020	2021	2022		2019	2020	2021	2022
042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	154 643,53 €	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €	042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €
Opérations ordre	154 643,53 €	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €	Opérations ordre	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 281,93 €	84 646,75 €	98 807,65 €	133 895,32 €	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	669,99 €	2 733,00 €	5 661,00 €	5 314,00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	126 445,69 €	114 277,26 €	150 735,74 €	172 460,91 €	70-PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	254 373,37 €	165 873,13 €	253 878,66 €	361 459,97 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	422,00 €	13 266,23 €	1 573,78 €	0,88 €	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 700,54 €	7 065,96 €	3 967,85 €	1 502,59 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 149,23 €	5 198,66 €	789,50 €	103,64 €	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	75 902,39 €	114 653,97 €	83 307,18 €	38 213,42 €
68-DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	dont subv. exceptionnelle du Bpal	63 025,03 €	105 781,48 €	68 897,08 €	36 296,63 €
					78-REPRISES SUR PROVISIONS	24 149,23 €	15 243,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations réelles	249 298,85 €	217 388,90 €	251 906,67 €	306 460,75 €	Opérations réelles	360 795,52 €	305 569,06 €	346 814,69 €	406 489,98 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	403 942,38 €	348 582,96 €	389 828,51 €	449 503,84 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	403 809,38 €	348 582,92 €	389 828,55 €	449 503,84 €
INVESTISSEMENT									
040-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	040-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	154 643,53 €	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €
Opérations ordre	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	Opérations ordre	154 643,53 €	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 400,00 €	8 940,00 €	0,00 €	250,00 €					
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 728,05 €	97 710,24 €	30 037,53 €	209 112,58 €	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	15 891,01 €	40 048,19 €	23 467,92 €	16 806,73 €					
Opérations réelles	31 019,06 €	146 698,43 €	53 505,45 €	226 169,31 €	Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	74 032,92 €	189 712,29 €	96 519,31 €	269 183,17 €	TOTAL INVESTISSEMENT	154 643,53 €	131 194,06 €	138 421,84 €	143 043,09 €
TOTAL	477 975,30 €	538 295,25 €	486 347,82 €	718 687,01 €	TOTAL	558 452,91 €	479 776,98 €	528 250,39 €	592 546,93 €

A – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 449,5 K€ dont 143 K€ d'écritures d'ordre correspondant à la dotation aux amortissements. Cette dotation est en hausse de près de 4 % par rapport à l'exercice 2021, en lien avec les dépenses d'investissement des années antérieures.

Les dépenses d'exploitation sont de 306,5 K€, en hausse de 54,5 K€ par rapport à 2021. Elles comprennent principalement :

- 133,9 K€ (98,8 K€) de charges à caractère général, en hausse de 35 K€ et de près de 36 % par rapport à 2021. Parmi les postes de dépenses orientés à la hausse on trouve essentiellement :
 - les fournitures de petit équipement, en hausse de 4,2 K€ avec du réassort de vaisselle et du petit outillage,
 - les charges d'entretien avec le remplacement de 4 bornes électriques HS pour 4,4 K€
 - l'entretien de l'équipement en hausse de 1,7 K€ pour des dépannages divers (lave-vaisselle, armoire frigorifique) et l'hivernage de la piscine,
 - des prestations diverses en hausse de 2 K€ pour le nettoyage du linge de lit et des couettes, prestation nouvelle depuis 2022
 - la taxe sur le foncier bâti qui progresse de 4,5 K€
 - mais également les achats de marchandise (+9,1 K€ pour les denrées avec l'approvisionnement du snack ouvert en 2022) et les frais de taxes de séjour (+1,7 K€). Ces deux derniers postes sont en lien avec l'augmentation d'activité du camping en 2022 et trouvent une contrepartie en recettes.
- 172,5 K€ (150,7 K€) de charge de personnel, en hausse de 21,7 K€ et de près de 14,5 % par rapport à 2021 en raison de l'ouverture d'un snack en régie avec le personnel nécessaire mais également de la hausse du point d'indice et des salaires des agents et saisonniers.

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'établissent à 449,5 K€, dont 43 K€ d'écritures d'ordre et 406,5 K€ d'écritures réelles.

Les recettes propres du camping ont fortement progressé sous l'impulsion d'une nouvelle dynamique et une saison touristique exceptionnelle. Elles s'élèvent à 361,5 K€, soit le plus fort niveau jamais atteint par l'équipement. Elles se répartissent pour l'essentiel entre :

- Les locations de mobil homes et HLL pour 180,7 K€ (contre 116,2 K€ en 2019)
- Les locations d'emplacements de camping pour 136,5 K€ (contre 112,2 K€)
- Les encaissements de taxe de séjour pour 9,6 K€, montant identique à la dépense car la taxe de séjour est intégralement reversée au Budget principal
- Les recettes du snack pour 16,3 K€, qui constituent une recette nouvelle
- Les ventes de marchandises pour 9,6 K€, sensiblement équivalentes à 2019

On note également quelques autres recettes comme les recettes de location du logement du responsable technique du site ou une redevance d'occupation du domaine public pour un total de pour 3,6 K€.

Enfin, pour l'équilibre budgétaire, une subvention exceptionnelle du budget principal a été nécessaire et s'est élevée à 36,3 K€, contre 68,9 K€ en 2021, 105,7 K€ en 2020 (année marquée par la pandémie de COVID-19) et 63 K€ en 2019.

Il est par ailleurs rappelé qu'initialement, cette subvention correspond pour partie à l'amortissement net dû à l'équipement du site. En effet, une dérogation au strict principe de l'équilibre imposé aux SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) est permise dès lors que le niveau des investissements réalisés ne pourrait être financé sans mise en œuvre d'une politique tarifaire excessive (article L. 2224-2 du CGCT).

Pour information, le montant net des amortissements s'élève à 100 K€. On constate donc que la subvention exceptionnelle versée est inférieure à ce montant, indiquant que l'activité du camping permet d'absorber en partie cette charge d'amortissement.

L'année 2022 se clôture par un résultat de fonctionnement nul.

B – Epargne

Hors subvention exceptionnelle du budget principal, l'épargne brute, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement ressort à 64 K€ et ne permet pas de couvrir la dotation nette aux amortissements qui s'élève à 100 K€.

Epargne brute	64 K€
taux épargne brute	17,2%

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 17,2 %, en nette progression par rapport à 2021 où il n'était que de 9,4 %.

Il n'y a aucun excédent antérieur reporté et l'équilibre budgétaire nécessite donc une subvention exceptionnelle de 36,3 K€, permettant de porter l'épargne brute à 100 K€, soit un taux d'épargne brute de 24,6 %.

A noter que l'épargne nette s'établit au même niveau que l'épargne brute, le budget Camping n'ayant aucun encours de dette.

C – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année s'établissent à 269,2 K€, comprenant 43 K€ d'écritures d'ordre de section à section (reprise de subventions transférables au compte de résultat) et 226,2 K€ d'écritures réelles.

Les 226,2 K€ de dépenses d'équipement comprennent :

- 155,3 K€ d'acquisition d'habitations légères de loisirs (3 mobil homes, 6 cabanes et 4 mini cuisines spécialement conçues pour les cyclistes) et d'aménagement des autres HLL (passage en tout électrique et remplacement des chauffe eaux et plaques de cuisson) ainsi que des travaux de mise en accessibilité
- 24,3 K€ d'acquisition d'arbres et divers végétaux
- 15,8 K€ d'aménagement de terrains : remplacement de la clôture de la piscine, motorisation du portail, poursuite de la végétalisation
- 11,7 K€ de matériel divers : bornes de recharge pour smartphones, matelas, réchauds, réfrigérateurs, chariot,..
- 2 K€ de matériel informatique
- 16,8 K€ travaux : 7 K€ plateformes pour mobil homes, 4,5 K€ réfection voiries et raccordement sanitaire et électrique de mobil homes.
- Diverses acquisitions pour 0,3 K€

Les recettes d'investissement de 143 K€ comprennent exclusivement des écritures d'ordre correspondant aux amortissements.

L'exercice 2022 se clôture ainsi avec un besoin de financement en section d'investissement de 126,1 K€, qui vient se déduire de l'excédent antérieur reporté d'investissement de 603,4 K€, ramenant ainsi l'excédent global de clôture à 477,3 K€.

Compte tenu du montant des engagements reportés, soit 48,6 K€, l'excédent de clôture en investissement s'établit à 428,7 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	469	500	450	
Dépenses réelles	324	354	306	86,6%
Dépenses ordre	145	146	143	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	469	500	450	
Recettes réelles	424	455	407	89,3%
Recettes d'ordre	45	45	43	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	642	765	269	
Dépenses réelles	582	705	226	32,1%
Dépenses ordre	60	60	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	764	765	143	
Recettes réelles	604	604	0	0,0%
Recettes d'ordre	160	161	143	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-126	
I - Reprise des résultats antérieurs			603	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			477	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			477	
Dépenses reportées - a			49	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			429	

CA 2022 - BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Le parc des expositions de GrandAngoulême, dénommé Espace Carat, en tant que service public industriel et commercial (SPIC), fait l'objet d'une gestion sous forme d'un budget annexe géré sous la nomenclature M4. Au budget principal, la sous-rubrique 90 21 en retrace l'activité qui concerne une subvention exceptionnelle en dépenses et d'éventuelles refacturations de carburant, vêtements de travail et produits d'entretien en recettes.

En 2022, les réalisations sur le budget annexe CARAT sont de **1 620 K€ en dépenses de la section d'exploitation** et de **468 K€ en dépenses de la section d'investissement**.

DEPENSES					RECETTES				
FONCTIONNEMENT									
Chapitre voté	2019	2020	2021	2022	Chapitre voté	2019	2020	2021	2022
042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	569 576,97 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €	042-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE	377 759,26 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €
Opérations ordre	569 576,97 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €	Opérations ordre	377 759,26 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	682 727,02 €	433 144,10 €	435 460,13 €	589 279,47 €	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	2 723,25 €	26 744,54 €	12 728,15 €	13 066,79 €
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM	487 717,07 €	430 308,16 €	421 683,06 €	447 039,43 €	70-PRODUITS DE SERVICES & VENTE	1 028 560,59 €	384 165,21 €	342 696,66 €	764 297,18 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 851,45 €	3,07 €	2 301,64 €	11 388,57 €	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET P	21 600,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 953,33 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,84 €	3 000,00 €	16 307,00 €	5 219,84 €	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,08 €	0,79 €	61 998,66 €	63 026,27 €
					77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	332 230,17 €	641 327,89 €	461 440,22 €	591 144,83 €
Opérations réelles	1 193 296,38 €	866 455,33 €	875 751,83 €	1 052 927,31 €	Opérations réelles	1 385 114,09 €	1 055 238,43 €	881 863,69 €	1 441 488,40 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 762 873,35 €	1 421 277,44 €	1 435 634,87 €	1 619 795,24 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 762 873,35 €	1 421 277,44 €	1 247 902,70 €	1 807 527,41 €
INVESTISSEMENT									
	2019	2020	2021	2022		2019	2020	2021	2022
040-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	377 759,26 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	040-OPERATIONS D'ORDRE ENTRE	569 576,97 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €
Opérations ordre	377 759,26 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	Opérations ordre	569 576,97 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 903,85 €	13 802,00 €	802,00 €	844,00 €					
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 334,54 €	9 264,93 €	14 950,69 €	87 477,69 €					
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	118 697,06 €	227 289,36 €	32 542,50 €	13 482,60 €					
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 000,00 €								
AP 1-MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CA	18 220,00 €	18 636,00 €	1 874,37 €						
Opérations réelles	181 155,45 €	268 992,29 €	50 169,56 €	101 804,29 €	Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	558 914,71 €	635 031,30 €	416 208,57 €	467 843,30 €	TOTAL INVESTISSEMENT	569 576,97 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €
TOTAL	2 321 788,06 €	2 056 308,74 €	1 851 843,44 €	2 087 638,54 €	TOTAL	2 332 450,32 €	1 976 099,55 €	1 807 785,74 €	2 374 395,34 €

A – La section d'exploitation

Les **dépenses d'exploitation s'élèvent à 1 620 K€**, dont 1 053 K€ d'écritures réelles et 567 K€ d'écritures d'ordre de dotations aux amortissements (pour mémoire, en M4, tous les investissements sont amortissables).

En 2020, l'exploitation de l'espace Carat a été fortement impactée par les fermetures administratives liées à la pandémie de Covid-19. En 2021, l'activité a un peu repris mais elle a continué à être impactée par les fermetures imposées pendant plusieurs mois de l'année, puis par une reprise avec des jauges réduites ne permettant pas l'accueil des spectacles initialement programmés.

En 2022, l'activité a encore été ralentie en début d'année avec aucune manifestation en janvier. L'accueil d'évènements a pu reprendre à partir de février pour les salons mais un certain nombre de spectacles n'ont pu avoir lieu, la programmation des tournées se trouvant encore affectée. En effet les nombreux reports de spectacles de 2020 et 2021 en 2022 ont créé une offre très importante et supérieure à la demande des spectateurs. C'est la raison pour laquelle des tournées ou des dates de concerts ont été annulées dans certaines salles, dont l'Espace Carat. De plus, les évènements privés de types séminaires ou conventions, n'ont repris que très lentement, certaines entreprises ayant continué à organiser leurs réunions en visio.

Ainsi les dépenses réelles de l'année sont réparties à la hausse, en progression de 177 K€ et de 20 % par rapport à 2021, sans toutefois retrouver le niveau de 2019 (- 140 K€ et - 12 %).

Le poste des charges à caractère général (énergie, frais de gardiennage, nettoyage des locaux, maintenance, achats bar, ...) ressort à 589,3 K€ et progresse de 35 % par rapport à 2021, tout en restant inférieur à 2019 (- 93,4 K€ et -14 %).

Celui des charges de personnel s'établit à 447 K€, en progression de 25,3 K€ et de 6 % par rapport à 2021 mais en diminution de 40,7 K€ et de 8 % par rapport à 2019, en lien avec le non remplacement du départ du directeur technique.

Enfin, le poste des autres charges de gestion courante s'établit à 11,4 K€ avec l'admission d'une créance en non-valeur suite à la défaillance d'un débiteur.

Dans ce contexte, les **recettes d'exploitation s'établissent à 764,3 K€, en progression de 421,6 K€ par rapport à 2021**, sans toutefois retrouver encore leur niveau de 2019 (- 264,2 K€ et - 25,7 %). L'annulation de Ludopark en décembre 2021 a également impacté le montant des recettes, puisque cette recette (90 K€) auraient dû être constatée en 2022. De telles variations ne peuvent être absorbées par ce seul budget.

Quelques autres recettes viennent en atténuation, dont le produit de la redevance pour les ombrières photovoltaïques, qui s'établit à 63 K€, ainsi que des atténuations de charges sur le personnel avec le remboursement du CICE 2018 pour 9,8 K€ ainsi que quelques indemnités journalières.

Par ailleurs, les recettes d'ordre (366 K€) sont constituées par les reprises de subventions transférables au compte de résultat.

Hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, **le déficit de ce budget atteint près de 482 K€, dont 94,9 K€ de déficit antérieur reporté de 2021 lié au Covid.**

Aussi, pour calculer la subvention exceptionnelle à verser depuis le budget principal, ont été pris en compte :

- Les exigences de service public imposées à l'établissement (organisation du Forum Sport Santé Environnement et gratuités imposées), pour un total de 139 K€
- Les annulations liées au Covid pour 33 K€, dont 2 spectacles (à noter que d'autres annulations de spectacles sont intervenues, pour un total de 102 K€, sans lien direct avec le Covid mais suite à la désorganisation des tournées en période de reprise)
- Le surcoût lié à la réalisation des investissements, qui s'est élevé à 308 K€. Soit un total de 481 K€, qui reste dans l'ordre de grandeur ordinaire de la subvention exceptionnelle versée les autres années.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 468 K€ dont 366 K€ de dépenses d'ordre et 102 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses réelles sont constituées pour 101,2 K€ de dotations annuelles :

- 27,7 K€ de travaux de mise en place d'un désemboueur magnétique
- 8,1 K€ pour l'alarme intrusion
- 22,8 K€ de mise en place d'un VRV
- 18,7 K€ de travaux électriques (mise aux normes transformateur haute tension, mises en sécurité,...)
- 9 K€ de travaux de peinture de la façade
- 3,3 K€ pour un groupe électrogène
- 4,6 K€ de travaux de mise en accessibilité (escalier extérieur, bande de guidage,...)
- 2 K€ passage de câbles
- Divers matériels pour 5 K€ (transpalette, scie à ruban, établi, onduleur, moulin à café, lecteurs de badges, microphones, station informatique,...)

Complétées pour 0,8 K€ par 1 licence Adobe.

Les recettes d'investissement s'établissent à 566 K€, composées exclusivement des écritures d'ordre correspondant aux amortissements.

L'exercice 2022 se clôture avec un excédent de financement en section d'investissement de 99 K€, qui vient s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 741,4 K€, portant ainsi l'excédent global de clôture à 840,4 €.

Compte tenu du montant des engagements reportés, soit 80,4 K€, l'excédent de clôture en investissement s'établit à 760 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 785	1 796	1 620	
Dépenses réelles	1 218	1 229	1 053	85,6%
Dépenses ordre	567	567	567	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 973	1 984	1 808	
Recettes réelles	1 606	1 617	1 441	89,1%
Recettes d'ordre	367	367	366	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			188	
D - Reprise des résultats antérieurs			-188	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 286	1 310	468	
Dépenses réelles	919	943	102	10,8%
Dépenses ordre	367	367	366	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	569	569	567	
Recettes réelles	2	2	0	0,0%
Recettes d'ordre	567	567	567	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			99	
I - Reprise des résultats antérieurs			741	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			840	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			840	
Dépenses reportées - a			128	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			713	

CA 2022 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

La compétence Déchets Ménagers qui comprend les activités de collecte, de traitement et de prévention, est obligatoire (article L2224-13 du CGCT) depuis la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La partie traitement de cette compétence fait l'objet d'une délégation au syndicat mixte CALITOM dans un accord cadre (délibération 2017.02.109).

L'harmonisation de la fiscalité déchets ménagers a fait l'objet d'une délibération (n° 2017.09.504) et a abouti à l'instauration d'un taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10,30 % en 2020, inchangé depuis.

Pour 2022, les réalisations du budget annexe des déchets ménagers s'établissent à 24,3 M€ (19,8 M€ au titre de la section de fonctionnement et 4,5 M€ au titre de la section d'investissement) et 22,9 M€ de recettes (19,1 M€ au titre de la section de fonctionnement et 3,8 M€ au titre de la section d'investissement).

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2020	CA 2021	CA 2022
F O 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €
Total O	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €
R 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				5 432 920,62 €	6 324 498,86 €	6 900 059,40 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 876 740,52 €	3 173 232,41 €	3 428 956,54 €			
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 198 696,42 €	8 089 254,59 €	8 383 822,10 €			
013-ATTENUATIONS DE CHARGES				192 740,59 €	117 096,38 €	133 995,81 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	74 458,33 €	68 272,01 €	6 682,00 €			
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 942 207,90 €	4 465 467,32 €	6 205 026,11 €			
66-CHARGES FINANCIERES	400,00 €					
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 023,01 €	0,00 €	135 789,20 €			
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				1 038 009,44 €	947 332,84 €	1 421 310,22 €
73-IMPOTS ET TAXES				16 522 458,00 €	16 700 009,00 €	17 292 991,00 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				11 099,11 €	21 138,78 €	1 726,85 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				1,86 €	1,47 €	1,67 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				116 877,54 €	9 091,20 €	201 838,04 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				8 967,42 €	5 872,68 €	0,00 €
Total R	15 115 526,18 €	15 796 226,33 €	18 160 275,95 €	23 323 074,58 €	24 125 041,21 €	25 951 922,99 €
Total F	16 542 900,32 €	17 236 924,39 €	19 793 329,22 €	23 323 796,68 €	24 136 983,79 €	19 057 742,98 €
I I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €
Total I	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €
O 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00 €	0,00 €	0,00 €
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €
Total O	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €
R 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €			25 038,64 €	1 154 029,22 €	1 397 075,01 €
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				2 197 647,07 €	801 391,92 €	535 113,73 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €			
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 881,20 €	5 050,80 €	0,00 €			
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 583 150,17 €	1 463 908,53 €	1 508 288,39 €			217 780,25 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	334 058,72 €	386 157,56 €	1 902,00 €	0,00 €		0,00 €
AP 03-COLONNES ENTERREES	226 735,10 €	540,00 €	576 112,44 €			
AP 04-AMENAGEMENT DECHETTERIE BREBONZAT	961 921,16 €	58 287,22 €	0,00 €	646 535,33 €	100,87 €	0,00 €
AP 07-CENTRE TECHNIQUE DES DECHETS MENAGERS	31 101,96 €	1 503,78 €	0,00 €	4,45 €	0,00 €	
AP 09-BACS INDIVIDUELS POUR LA COLLECTE SELECTIVE	0,00 €					
AP 10-DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS P2		0,00 €	10 692,84 €			
AP 11-ACQUISITION MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021		0,00 €	472 694,40 €			
AP 12-RESTRUCTURATION SITE IUOM		71 754,59 €	1 638 024,36 €			31 963,44 €
AP 13- BORNES A BIO DECHETS			258 324,00 €			
AP 14- ACQ.VEH LOURDS			0,00 €			
AP 16- NOUVEL ATELIER MECANIQUE			19 468,80 €			
Total R	3 147 848,31 €	1 987 202,48 €	4 489 507,23 €	2 875 225,49 €	1 955 522,01 €	2 181 932,43 €
Total I	3 151 512,69 €	1 999 145,06 €	4 532 806,84 €	4 305 541,91 €	3 396 220,07 €	3 852 405,92 €
Total général	19 694 413,01 €	19 236 069,45 €	24 326 136,06 €	27 629 338,59 €	27 533 203,86 €	22 910 148,90 €

A- La section de fonctionnement

1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 18 160 K€ et sont en hausse de 2 364 K€ par rapport à 2021, soit près de 15 % d'augmentation.

- Les charges à caractère général : 3 429 K€ contre 3 173 K€ en 2021, soit +256 K€ et + 8 % (mais + 92 K€ et + 2,8 % par rapport à 2019)

Parmi les postes en hausse, on note ainsi :

- une évolution des dépenses d'électricité, passées de 21 K€ en 2021 à 23,4 K€ en 2022,
- les remboursements au budget principal pour le carburant, qui passent de 901,1 K€ en 2021 à 1 206,5 K€ en 2022, essentiellement en raison d'une hausse du prix du carburant : les volumes consommés sont restés stables. Les remboursements de vêtements de travail diminuent, au profit d'une hausse des dépenses réalisés directement sur le budget annexe.
- Les frais de catalogues et imprimés, en hausse de 17,5 k€ avec les imprimés et le publipostage pour les campagnes d'information sur la mise en place de la collecte des biodéchets et le changement de collecte pour 18 communes (passage tous les 15 jours pour l'OMR au 01/01/2023). Le poste de dépenses relatif aux autres frais de prestations de service augmente de 18,8 K€ pour les mêmes motifs avec la création de visuels et graphiques.
- Les frais de voyage et déplacement augmentent de 8,6 K€ pour des congés bonifiés avec la reprise des possibilités de déplacements post pandémie
- Les frais d'entretien du matériel roulant sont également orientés à la hausse de + 18,7 K€ à 272,6 K€
- les autres services extérieurs, qui passent de 184,4 K€ en 2019 à 226,4 K€ en 2021, poste de dépenses qui comprend parmi les dépenses récurrentes les frais de gardiennage des déchèteries, le lavage et la désinfection des colonnes enterrées ainsi que celui des vêtements de travail

Parmi les baisses, on peut noter :

- les réparations de véhicules, qui doivent s'analyser en agrégeant les achats de fournitures avec les prestations de réparations : on passe de 586 K€ en 2021 à 550 K€ en 2022 pour les seuls postes d'achats de pièces détachées et de prestations de réparation du matériel roulant, sans même parler de la baisse des locations de matériels de remplacement : le temps d'immobilisation est considérablement diminué.
- Les prestations de broyage des déchets végétaux, de collecte du verre et d'analyse sont orientés à la baisse et ressortent à 299 K€ contre 336 K€ en 2021.
- Enfin on peut noter également une baisse pour la deuxième année consécutive des frais de télécommunications et d'affranchissement, passés de 55,9 K€ en 2019 à 32,1 K€ en 2021 et 23 K€ en 2022. Depuis 2019, ils ont été plus que divisés par 2.

- Les charges de personnel ressortent à 8 384 K€ contre 8 089 K€ en 2021, (+ 295 K€ soit + 3,6 %)

Cette hausse est en lien avec le GVT, la revalorisation du SMIC et du point d'indice.

- Les autres charges de gestion courantes : 6 205 K€ contre 4 465 K€ (+ 1 740 K€ et +39 % par rapport à 2021 et + 2 263 K€ et + 57 % par rapport à 2020)

L'augmentation est en lien avec la participation de l'agglomération au syndicat mixte départemental CALITOM au titre de la compétence « traitement » pour 5 959 K€ contre 4 085 K€ en 2021, en hausse de 1 874 K€ soit + 46 %, pour tenir compte de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), des tarifs du marché d'enfouissement ainsi que de la reconstitution d'une partie des capacités d'épargne du syndicat mixte, notamment en vue d'investissements sur un outil de traitement.

Détail chapitre 65 (en K€)	2012	2022	Δ	Commentaires
CALITOM	4 085,0	5 959,0	1 874,0	Reconstitution épargne Calitom
Charente Nature	43,5	30,7	-12,8	
CAS	72,7	71,3	-1,4	
Brigade Cœur d'agglo	210,0	105,0	-105,0	rattrapage en 2021 de l'année 2020
Biodéchets Banque Alimentaire	21,2	21,7	0,5	
1% Solidarité internationale	11,6	0,0	-11,6	
ANV et créances éteintes	7,8	0,7	-7,1	
Informatique en nuage	13,4	16,7	3,3	
TOTAL	4 465,2	6 205,1	1 739,9	

Le solde du chapitre 65 enregistre quelques variations retracées dans le tableau ci-dessus.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 633 K€ et correspondent pour 1 483 K€ à la dotation aux amortissements et pour le solde à des plus-values de cessions d'immobilisations.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19 057 K€ contre 17 812 K€ en 2021. Les recettes réelles, hors résultat antérieur reporté, progressent de 1 251 K€, soit + 7 %, à 19 052 K€ contre 17 801 K€ en 2021.

- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 17 293 K€ contre 16 700 K€ en 2021, progressant de 593 K€ et de +3,6 %
Cette augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est liée à la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % en 2022.
- Le produit des services s'élève à 1 421,3 K€ contre 947,3 K€ en 2021, correspondant à une progression de 474 K€ et de 50 %

L'évolution de ce poste de recettes est liée principalement à la facturation de la redevance spéciale et est à mettre en regard des dispositions suivantes :

- La fin des mesures exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19 pour la redevance spéciale (RS) des communes, où la facturation avait été diminuée de 50 % (délibération 2021.10.219). Ainsi, la RS des communes s'est élevée à 645,4 K€ contre 303,1 K€ en 2021.
- La redéfinition des seuils d'assujettissement à la RS, selon une convergence souhaitée avec Calitom, et qui se met en place progressivement depuis 2020 (abaissement du seuil de facturation de 700 à 500 litres par semaine et plafond de prise en charge fixé à 3 000 litres/semaine (voir délibération 2019.10.285). Ainsi, la RS des autres établissements publics s'est établie à 766,3 K€ en 2022 contre 632,5 K€ en 2021.

Le solde des recettes sur ce chapitre est constitué par quelques ventes de produits annexes : vente de bacs hors service pour le recyclage de la matière plastique (4 966 €), produits des régies de recettes de ramassage des encombrants (1 905 €) et de vente de composteurs (2 720 €) pour la période de janvier à avril 2022 : depuis cette date, les ventes de composteurs sont assurées par la régie de recettes de Calitom.

- Les subventions de fonctionnement : 1,7 K€ contre 21,1 K€ en 2021
Le solde de la subvention de l'ADEME pour le projet Tribio n'a pas été encaissé en 2022 et les recettes de ce chapitre correspondent exclusivement au FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles.

Ainsi, malgré une bonne progression des recettes, l'année 2022 se clôture par un résultat de fonctionnement déficitaire de 736 K€ sous l'effet de l'augmentation de la participation à Calitom.

En ajoutant la reprise du résultat antérieur reporté, à hauteur de 6 900 K€, le résultat cumulé de la section de fonctionnement ressort ainsi désormais à 6 164 K€.

3- Epargnes

L'épargne brute, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement ressort à seulement 892 K€ et n'a pas permis de couvrir la dotation aux amortissements qui s'élève à 1 481,3 K€.

Epargne brute	892 K€
Taux épargne brute	4,7%

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 4,7 %, soit un niveau très insuffisant. Les dépenses progressent en effet plus vite que les recettes, sous l'effet principalement de l'augmentation de la participation à Calitom.

L'existence d'un excédent antérieur reporté de 6 900 K€ permet pour l'instant à ce budget de supporter cet effet ciseau.

A noter que l'épargne nette s'établit au même niveau que l'épargne brute, le budget Déchets ménagers n'ayant à ce jour aucun encours de dette.

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 4 532,8 K€ dont 43,3 K€ de dépenses d'ordre et 4 490 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre sont constituées pour 1,3 K€ de reprises de subventions transférables, pour 4,6 K€ de moins-values de cessions et pour 37,4 K€ d'opérations patrimoniales qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les **dépenses réelles d'investissement s'établissent à 4 490 K€** et comprennent 2 975 K€ de programmes pluriannuels et 1 515 K€ de dotations annuelles.

Les dépenses dans le cadre de programmes pluriannuels sont détaillées dans le tableau ci-après :

Intitulé	PPI APRES DM3	CA 2022	REALISE AU 31/12/2022
AP 03 - COLONNES ENTERREES	3 800,0 K€	576 K€	3 437,3 K€
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	240,0 K€	11 K€	10,7 K€
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021	1 206,0 K€	473 K€	472,7 K€
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	2 650,0 K€	1 638 K€	1 709,8 K€
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	1 680,0 K€	258 K€	258,3 K€
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	707,0 K€		0,0 K€
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	270,0 K€		0,0 K€
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3 392,0 K€	19 K€	19,5 K€
AP 17 -EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	1 200,0 K€		0,0 K€
AP BUDGET DECHETS MENAGERS	15 145,0 K€	2 975 K€	5 908,3 K€

- L'autorisation de programme relative aux colonnes enterrées (AP3) initiée en 2007, a pour but d'équiper les grands ensembles de collectifs ne pouvant recevoir de bacs jaunes afin de rendre accessible au plus grand nombre la collecte sélective. D'un montant de 3,8 M€, ce programme est réalisé à hauteur de 3 437,3 K€ soit 90,5 % à fin 2022 et se poursuit jusqu'en 2023.
- L'AP 10 relative aux locaux de déchetteries est réalisée à hauteur de 10,7 K€ et n'en est qu'à son démarrage.
- L'AP11 relative à l'acquisition du matériel roulant pour 2021 a été réalisée à hauteur de 472,7 K€ à fin 2022 soit 39 %, illustrant les délais de livraison aujourd'hui observés pour les acquisitions de véhicules.
- La restructuration du site de l'ex UIOM à La Couronne s'est poursuivie avec la phase travaux et 1 638 K€ consommés en 2022 : l'AP est consommée à hauteur de 1 709,8 K€ à fin 2022, soit près de 65 %.
- L'AP 13 pour l'équipement en bornes à biodéchets a démarré avec 258 K€ consommés en 2022 et une AP réalisée à hauteur de 15,3 %. L'exécution va se poursuivre en 2023 avec la préparation de la 2^{ème} phase de déploiement pour une mise en œuvre sur l'intégralité du territoire en 2024.

Les dotations annuelles sont de 1 515 K€ contre 1 855 K€ en 2021, ce qui représente 56 % de la prévision budgétaire (hors provision travaux).

A noter que ce montant comprend 217,8 K€ d'écritures de corrections sur exercice antérieur en lien avec l'automatisation du FCTVA, avec leur contrepartie en recettes d'investissement. Retraitées de ce montant, les dotations annuelles pour 2022 ressortent à 1 297 K€.

On note :

- 4 K€ au titre des « subventions d'équipement » (chapitre 204) pour des fonds de concours aux communes pour la réalisation d'aires de dépôts de branchages
- 1 291 K€ au titre des « acquisitions » (chapitre 21) dont :
 - 332 K€ d'acquisition d'une laveuse de colonnes à apport volontaire,
 - 337,7 K€ pour du matériel de collecte (bacs OM, conteneurs, cubos),
 - 109 K€ pour du matériel informatique (PC portables, tablettes, écrans, téléphones portables, scanners)
 - 102,4 K€ pour des bacs de tri
 - 190,5 K€ de matériels divers, dont des portiques et bavettes de quai pour les déchetteries
 - 177,5 K€ pour un châssis et un porteur 26T
 - 34,5 K€ pour du mobilier dont 70 vestiaires
- 1,9 K€ de travaux au titre du chapitre 23 pour des diagnostics avant travaux

2- Les recettes d'investissement

Hors résultat d'investissement antérieur, les recettes réelles s'élèvent à 785 K€. Elles comprennent le FCTVA pour 535 K€, les régularisations évoquées supra pour 217,8 K€, une subvention de 23,1 K€ du Conseil départemental pour la restructuration de l'UIOM, des révisions négatives pour 4,4 K€ et le reversement d'un trop payé de 4,4 K€.

Les recettes d'ordre d'investissement sont de 1 670,5 K€ et sont composées de 1 482,6 K€ d'amortissement, 194,4 K€ d'écritures liées à des cessions dont 131,2 K€ de plus-value, exclusivement des amortissements et 37,4 K€ d'écritures patrimoniales.

A ces montants de recettes vient s'ajouter l'excédent antérieur reporté qui s'établit en section d'investissement à 1 397,1 K€.

Cet excédent permet de combler en partie le résultat déficitaire de l'exercice 2022 de 2 077 K€. Le résultat cumulé de la section d'investissement ressort ainsi à - 680 K€.

Compte tenu du montant des reports sur l'exercice 2023, le besoin de financement s'établit à 1 277 K€.

En matière de dette, on peut noter que le budget annexe Déchets ménagers ne supporte aucune dette.

Résultats synthétiques

A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 657	25 663	19 793	
Dépenses réelles	18 212	18 840	18 160	96,4%
Dépenses ordre	7 445	6 823	1 633	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 757	18 763	19 058	
Recettes réelles	18 737	18 743	19 052	101,6%
Recettes d'ordre	20	20	6	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-736	
D - Reprise des résultats antérieurs			6 900	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			6 164	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 647	9 051	4 533	
Dépenses réelles	8 319	8 723	4 490	51,5%
Dépenses ordre	328	328	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 054	7 654	2 455	
Recettes réelles	301	523	785	150,1%
Recettes d'ordre	7 753	7 131	1 670	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2 077	
I - Reprise des résultats antérieurs			1 397	
J – EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-680	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			5 484	
Dépenses reportées - a			693	
Recettes reportées - b			96	
Résultat définitif global = K - a + b			4 887	

CA 2022 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE ET GESTION IMMOBILIERE

Les réalisations du budget annexe Gestion Immobilière et aménagement de zones s'élèvent à **11 669 K€ en dépenses de fonctionnement et à 9 844 K€ en dépenses sur la section d'investissement.**

Sect	Type	mv	Chapitre voté	DEPENSES			RECETTES		
				CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2020	CA 2021	CA 2022
F	O		023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €				
			042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 882 766,51 €	10 025 873,31 €	9 794 210,31 €	9 195 496,40 €	8 524 638,39 €	8 789 372,08 €
			Total O	10 882 766,51 €	10 025 873,31 €	9 794 210,31 €	9 195 496,40 €	8 524 638,39 €	8 789 372,08 €
	R		011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 081 164,70 €	1 107 941,85 €	1 731 554,47 €			
			013-ATTENUATIONS DE CHARGES				342,65 €	0,00 €	
			65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 423,50 €	0,00 €	220,42 €			
			66-CHARGES FINANCIERES	59 653,42 €	34 001,02 €	20 787,85 €			
			67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 589,24 €	36 165,06 €	0,00 €			
			68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		88 138,00 €	122 440,82 €			
			70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				1 342 139,63 €	830 546,50 €	424 795,21 €
			74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				28 183,74 €		
			75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				1 953 364,28 €	1 890 067,57 €	1 641 751,27 €
			77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				10 498,38 €	46 866,78 €	516 013,93 €
			78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				9 252,00 €		68 156,16 €
			Total R	1 183 830,86 €	1 266 245,93 €	1 875 003,56 €	3 343 780,68 €	2 767 480,85 €	2 650 716,57 €
			Total F	12 066 597,37 €	11 292 119,24 €	11 669 213,87 €	12 539 277,08 €	11 292 119,24 €	11 440 088,65 €
I	I		041-OPERATIONS PATRIMONIALES	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €
			Total I	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €
	O		021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00 €	0,00 €	
			040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 195 496,40 €	8 524 638,39 €	8 789 372,08 €	10 882 766,51 €	10 025 873,31 €	9 794 210,31 €
			Total O	9 195 496,40 €	8 524 638,39 €	8 789 372,08 €	10 882 766,51 €	10 025 873,31 €	9 794 210,31 €
	R		001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5 485 359,72 €	4 548 506,75 €	3 465 144,69 €			
			024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					0,00 €	0,00 €
			10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		79 315,62 €	0,00 €	386 109,42 €	472 679,71 €	0,00 €
			13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				82 900,08 €	137 860,91 €	0,00 €
			16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	967 905,33 €	565 175,03 €	404 806,88 €	29 643,96 €	5 557,80 €	137,70 €
			20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
			21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 646,22 €	124 725,02 €	543 766,77 €	5 000,00 €	167 068,62 €	0,00 €
			23-IMMOBILISATIONS EN COURS	96 409,37 €	95 187,35 €	27 842,38 €		92 795,33 €	0,00 €
			27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €			30 800,00 €	0,00 €	
			AP 01-TECHNOPARC	1 858 132,39 €	300 669,99 €	21 781,95 €	1 718 247,41 €	101 334,59 €	1 437 595,30 €
			AP 02-PILE A HYDROGENE	0,00 €	53 000,00 €	15 754,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			AP 03-DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
			AP 05-RENOVATION DU BATIMENT RUE DU CHAT	42 024,70 €	2 110,81 €	0,00 €			
			AP 06-BATIMENT CHEZ NADAUD	0,00 €	0,00 €				
			AP 07- 379 RTE DE BORDEAUX - PARKING POUR NIDEC		174 988,08 €	33 214,43 €		2,08 €	0,00 €
			AP 08-RUE BRIGADE RAC P2			0,00 €			
			AP 09-PLATEFORME TECHNOLOGIQUE HYDROGENE			0,00 €			
			AP 10-ECOLE 2EME CHANCE (AMORCE)			6 588,00 €			
			Total R	8 488 477,73 €	5 943 678,65 €	4 518 899,37 €	2 252 700,87 €	977 299,04 €	1 437 733,00 €
			Total I	17 745 783,15 €	14 469 307,04 €	13 308 991,45 €	13 197 276,40 €	11 004 162,35 €	11 232 663,31 €
			Total général	29 812 380,52 €	25 761 426,28 €	24 978 205,32 €	25 736 553,48 €	22 296 281,59 €	22 672 751,96 €

Ce budget annexe recouvre deux activités :

- l'aménagement de zones d'activité, qui fait obligatoirement l'objet d'un budget annexe

L'activité de loueur de bâtiments industriels et commerciaux, considérée comme un service public industriel et commercial obligatoirement assujéti à TVA et qui peut faire l'objet d'une gestion en budget annexe. L'année 2022 est d'ailleurs la dernière année de gestion en budget annexe.

A- Aménagement de zones d'activités.

Le stock initial constaté de terrains aménagés pour l'exercice 2022 était de 8 227,4 K€, constituant des opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réalisées pour l'aménagement des zones se sont élevées à 878,9 K€ et concernent exclusivement la zone Euratlantic pour les tranches 2 et 3 :

- 877,9 K€ de travaux de VRD, d'extension et dévoiement de réseau eau potable et assainissement
- 1 K€ de frais de division parcellaire

A ces dépenses il convient de rajouter une dotation aux provisions de 111 K€ dans la perspective de moins-value sur la zone des Molines sud à l'enregistrement de la clôture de l'opération. La dépense est venue augmenter le montant de la subvention du budget principal au budget annexe.

Les cessions de terrains aménagés comptabilisées au cours de l'année 2022 se sont élevées à 395,2 K€ et concernent la vente des lots 19 et 20 de la zone Euratlantic 2 à la société AEVA qui conforte ainsi son implantation dans la région dans la filière aéronautique.

On retrouve ensuite en valeur de stock de sortie un montant de 8 436,9 K€, soit la valeur de stock de départ augmentée du coût des travaux et ou acquisitions, diminuée du montant des cessions y compris les plus ou moins-values potentielles sur les diverses ventes et tenant compte de réajustements de la comptabilité auxiliaire patrimoniale. Le stock de terrains aménagés à fin 2022 se décompose ainsi :

Zones	Stock initial au 01/01/2022	Variation des stocks en dépenses (acquisitions, études,	Cessions	Stock final	Ecart stock final / stock initial	+/- values 2022
en K€	A	B	C	D	E = D - A	F = D - (A+B-C)
Bel Air	4 240,4			4 240,4	0,0	0,0
Les Molines Sud	1 274,4	111,0	111,0	1 274,4	0,0	0,0
Les Carrières	3,6			3,6	0,0	0,0
Euratlantic 1	491,7			491,7	0,0	0,0
Euratlantic 2 & 3	2 182,0	878,9	395,2	2 391,4	209,4	-274,2
Les Rentes	35,3			35,3	0,0	0,0
TOTAL	8 227,4	989,9	506,2	8 436,9	209,5	-274,2

Résultats synthétiques

Aménagement de Zones				
En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 362	9 362	9 218	
Dépenses réelles	1 129	1 129	990	87,7%
Dépenses ordre	8 233	8 233	8 227	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 361	9 361	8 945	
Recettes réelles	111	111	509	458,2%
Recettes d'ordre	9 250	9 250	8 437	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-272	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			-272	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 251	9 251	8 437	
Dépenses réelles	0	0	0	
Dépenses ordre	9 251	9 251	8 437	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 691	11 938	8 227	
Recettes réelles	4 458	3 705	0	
Recettes d'ordre	8 233	8 233	8 227	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-209	
I - Reprise des résultats antérieurs			-3 465	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-3 675	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-3 947	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-3 947	

B- Gestion Immobilière

Section de fonctionnement

En matière de gestion immobilière, les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 2 451,9 K€, dont 1 566,8 K€ de dépenses d'ordre et 885,1 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre, de 1 566,8 K€ correspondent pour 913 K€ aux dotations aux amortissements (pour mémoire les immeubles productifs de rapport sont amortissables) et pour 653,8 K€ à des écritures relatives à des cessions de biens immobiliers.

Les dépenses réelles, à hauteur de 885,1 K€ contre 1 021,8 K€ en 2021 sont en baisse par rapport aux années antérieures. A noter toutefois que, compte tenu de la migration en M57 au 1^{er} janvier 2023 et de la bascule de l'activité de gestion immobilière au budget principal, aucun rattachement n'a été opéré en fin d'exercice 2022 sur le budget annexe. Les années antérieures, le montant de dépenses rattaché s'établissait en moyenne à 85 K€ et les dépenses apparaissent en diminution par rapport aux années antérieures.

Type mvt	Chapitre voté	2019	2020	2021	2022
O	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	977 051,91 €	963 956,78 €	963 894,92 €	1 566 796,75 €
Total O		977 051,91 €	963 956,78 €	963 894,92 €	1 566 796,75 €
R	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	828 850,01 €	957 561,10 €	891 629,91 €	852 174,55 €
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	197 007,73 €	8 423,50 €	- €	220,42 €
	66-CHARGES FINANCIERES	89 843,85 €	59 653,42 €	34 001,02 €	20 787,85 €
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	34 589,24 €	7 981,32 €	0,00 €
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			88 138,00 €	11 440,82 €
Total R		1 115 701,59 €	1 060 227,26 €	1 021 750,25 €	884 623,64 €
Total général		2 092 753,50 €	2 024 184,04 €	1 985 645,17 €	2 451 420,39 €

Cette baisse globale laisse toutefois apparaître variations contrastées et l'absence de rattachements empêche une véritable comparaison. On peut noter toutefois :

Des baisses conjoncturelles qui concernent notamment :

- L'entretien des bâtiments qui ressort à 12,8 K€ contre 50,1 K€ mais l'année 2021 avait vu des travaux de remise en peinture de Krysalide pour 27,1 K€ ainsi que des travaux de désinsectisation du bâtiment de l'ARU pour 5,8 K€.
- La fin de la mission d'accompagnement pour la prospection de projets d'implantation d'entreprises (- 31,7 k€ en comparaison de 2021)
- Les intérêts de la dette qui ressortent à 22,6 K€ contre 36,3 K€ en 2021, sous l'effet d'une diminution de l'encours de dette et de taux restés encore bas en 2022

Quelques hausses plus structurelles concernent :

- les taxes foncières pour 19,6 K€ avec un montant de 306,3 K€
- l'électricité pour 4,5 K€ avec un montant de 32,9 K€,
- les frais de télécommunications pour 1,9 K€ avec un montant de 13,7 K€

Au regard de l'état des restes à recouvrer, une dotation aux provisions a été réalisée à hauteur de 11,4 K€.

Enfin, aucune charge exceptionnelle n'a été constatée en 2022.

Les recettes de fonctionnement sont de 2 494,6 K€, dont 352,5 K€ d'écritures d'ordre et 2 142,1 K€ d'écritures réelles.

Typ Chapitre voté	2019	2020	2021	2022
O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	228 189,68 €	217 870,42 €	212 872,42 €	352 511,68 €
Total O	228 189,68 €	217 870,42 €	212 872,42 €	352 511,68 €
R 013-ATTENUATIONS DE CHARGES	634,74 €	342,65 €	0,00 €	
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 756,82 €	25 352,13 €	24 442,09 €	29 570,21 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 007 845,04 €	1 953 364,28 €	1 890 067,57 €	1 530 751,27 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 632,93 €	10 498,38 €	46 866,78 €	513 631,93 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	233 278,98 €	9 252,00 €		68 156,16 €
Total R	2 322 148,51 €	1 998 809,44 €	1 961 376,44 €	2 142 109,57 €
Total général	2 550 338,19 €	2 216 679,86 €	2 174 248,86 €	2 494 621,25 €

Les écritures d'ordre correspondent pour 199 K€ à des reprises de subventions transférables au compte de résultat et pour 153,5 K€ à des moins-values de cessions.

Les recettes réelles, de 2 142,1 K€ contre 1 961,4 K€ en 2021, sont constituées essentiellement de :

- redevances de vente d'électricité produite par la centrale solaire photovoltaïque installée sur un bâtiment de la ZI n°3 à l'Isle d'Espagnac pour 29,6 K€
- le revenu des immeubles loués pour 1 021,9 K€ (991,7 K€ en 2021), le reversement des taxes locatives pour 285,3 K€ (222,6 K€ en 2021), les locations de la pépinière du Grand Girac pour 51,8 K€ (43,8 K€ en 2021) et de l'hôtel d'entreprises pour 171,8 K€ (138,6 K€ en 2021).

- le produit des cessions d'immeubles pour 500,3 K€ pour la vente du bâtiment du 41 route de l'Isle d'Espagnac à Gond-Pontouvre à la société TIC pour 500 K€ ainsi que la cession d'une parcelle de terrain à Nersac pour 250 €.

- des recettes exceptionnelles liées à des dégrèvements d'impôts pour 6,8 K€ ou des remboursements de sinistres.

A noter qu'en 2022, aucune prise en charge de **déficit** par le budget principal n'a été nécessaire pour l'activité de gestion immobilière, compte tenu de l'augmentation des recettes enregistrées et de la baisse des dépenses. Pour mémoire, la subvention du budget principal était de 493,4 K€ en 2021, 270,3 K€ en 2020, 830,3 K€ en 2019 et 880 K€ en 2018.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, seules la dotation aux provisions pour moins-values pour la partie **aménagement de zones a entraîné un versement depuis le budget principal pour 111 K€.**

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 1 407 K€, dont 353,2 K€ d'écritures d'ordre et de 1 053,8 K€ d'écritures réelles, augmenté de la reprise du déficit antérieur reporté de 3 465,1 K€.

Type Chapitre voté	2019	2020	2021	2022
I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	5 267,52 €	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €
Total I	5 267,52 €	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €
O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	228 189,68 €	217 870,42 €	212 872,42 €	352 511,68 €
Total O	228 189,68 €	217 870,42 €	212 872,42 €	352 511,68 €
R 16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 214 799,63 €	967 905,33 €	565 175,03 €	404 806,88 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 678,64 €	38 646,22 €	124 725,02 €	543 766,77 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	92 698,78 €	96 409,37 €	95 187,35 €	27 842,38 €
AP 01-TECHNOPARC	2 300 224,21 €	1 858 132,39 €	300 669,99 €	21 781,95 €
AP 02-PILE A HYDROGENE	233 467,26 €	0,00 €	53 000,00 €	15 754,27 €
AP 05-RENOVATION DU BATIMENT RUE DU CHAT	136 972,46 €	42 024,70 €	2 110,81 €	0,00 €
AP 07- 379 RTE DE BORDEAUX - PARKING POUR NIDEC			174 988,08 €	33 214,43 €
AP 10-ECOLE 2EME CHANCE (AMORCE)				6 588,00 €
Total R	3 994 840,98 €	3 003 118,01 €	1 315 856,28 €	1 053 754,68 €
Total général	4 228 298,18 €	3 282 797,45 €	1 529 718,70 €	1 406 986,36 €

Les écritures d'ordre, à hauteur de 353,2 K€, correspondent pour 199 K€ à des reprises de subventions transférables au compte de résultat, pour 0,7 K€ à des écritures patrimoniales (intégration de frais d'étude, régularisations d'avances, etc...) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes et pour 153,5 K€ à des moins-values de cessions.

Les dépenses réelles, à hauteur de 1 053,8 K€ sont constituées principalement de :

- remboursement de capital de l'emprunt pour 403,3 K€, en diminution de près de 162 K€ par rapport à 2021

- remboursement de cautions pour 1,5 K€

De dotations pour 571,6 K€ dont :

- acquisition de terrains en vue de leur revente pour 490,2 K€

- travaux de bâtiments pour 62,1 K€

- acquisition de matériel de bureau et informatique pour 2 K€, de mobilier pour 7,4 K€ et d'autres matériels pour 10 K€

Des crédits dans le cadre de la PPI pour 77,3 K€ :

Intitulé	PPI APRES DM3	CP 2022 mandatés au 31/12	REALISE AU 31/12/2022
AP 01 - TECHNOPARC	4 859,5 K€	21,8 K€	4 853,2 K€
AP 02 - PILE A HYDROGENE	1 495,1 K€	15,8 K€	1 495,1 K€
AP 03 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	144,7 K€		143,0 K€
AP 7 - 379 RTE DE BORDEAUX	211,2 K€	33,2 K€	208,2 K€
AP 10 - ECOLE DE LA 2 ^{ème} CHANCE	29,9 K€	6,6 K€	6,6 K€
AP BUDGET GESTION IMMOBILIERE	6 740,4 K€	77,3 K€	6 706,0 K€

- Les travaux sur le bâtiment Krysalide du Technoparc se sont poursuivis pour 21,8 K€ et l'opération est désormais techniquement achevée.
- Les travaux de la pile à hydrogène ont été clôturés avec 15,8 K€ de crédits consommés en 2022 et un total d'opération de 1 495,1 K€.
- L'AP 7 concernant le 379 route de Bordeaux s'achève également avec 33,2 K€ de crédits consommés en 2022.
- L'AP 10 relative à l'Ecole de la 2^{ème} chance démarre tout juste avec 6,6 K€ de crédits consommés en 2022.

A l'exception de l'Ecole de la 2^{ème} chance (E2C), toutes les autres opérations sont considérées comme achevées. Par ailleurs, compte tenu du transfert de l'activité de gestion immobilière au budget principal à compter de 2023, il est proposé de clôturer toutes ces AP et de ne recréer au BP que l'AP relative à l'E2C. Les quelques soldes d'opérations restant à payer seront gérés hors AP.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été de 3 005,3 K€, dont 1 567,5 K€ d'opérations d'ordre et 1 437,7 K€ d'opérations réelles.

Type Chapitre voté	2019	2020	2021	2022
I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	5 267,52 €	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €
Total I	5 267,52 €	61 809,02 €	990,00 €	720,00 €
O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	977 051,91 €	963 956,78 €	963 894,92 €	1 566 796,75 €
Total O	977 051,91 €	963 956,78 €	963 894,92 €	1 566 796,75 €
R 10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	494 671,43 €	0,00 €		
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	240 000,00 €	82 900,08 €	137 860,91 €	
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 229,97 €	29 643,96 €	5 557,80 €	137,70 €
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 000,00 €	167 068,62 €	
23-IMMOBILISATIONS EN COURS			92 795,33 €	
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 800,00 €	30 800,00 €	0,00 €	
AP 01-TECHNOPARC	724 195,02 €	1 718 247,41 €	101 334,59 €	1 437 595,30 €
AP 07- 379 RTE DE BORDEAUX - PARKING POUR NIDEC			2,08 €	0,00 €
Total R	1 497 896,42 €	1 866 591,45 €	504 619,33 €	1 437 733,00 €
Total général	2 480 215,85 €	2 892 357,25 €	1 469 504,25 €	3 005 249,75 €

Les opérations d'ordre sont constituées pour 913 K€ par les amortissements, pour 0,7 K€ par des opérations patrimoniales (équilibrées en dépenses/recettes) et pour le solde, soit 653,8 K€ par les écritures relatives à des cessions.

Les opérations réelles, à hauteur de 1 437,7 K€ sont constituées quasi exclusivement par la recette du FEDER pour le Technoparc, soit 1 437,6 K€ et pour 0,1 K€ par des recettes de cautions.

Fin 2022, l'encours de dette sur le budget annexe Gestion immobilière était de 820 K€ et concerne 3 emprunts qui seront transférés en 2023 sur le budget principal.

Résultats synthétiques

Gestion Immobilière				
En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 923	1 988	2 451	
Dépenses réelles	1 008	1 073	885	82,4%
Dépenses ordre	915	915	1 567	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 923	1 989	2 495	
Recettes réelles	1 705	1 771	2 142	121,0%
Recettes d'ordre	218	218	353	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			43	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			43	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 277	2 028	1 407	
Dépenses réelles	959	1 711	1 054	61,6%
Dépenses ordre	318	318	353	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 691	2 806	3 005	
Recettes réelles	676	1 791	1 438	80,3%
Recettes d'ordre	1 015	1 015	1 568	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 598	
I - Reprise des résultats antérieurs			0	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H + I)			1 598	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			1 641	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			1 641	

CA 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 1er janvier 2018, GrandAngoulême exerce cette compétence en régie directe (compétence assurée par des agents de GrandAngoulême), pour les 29 communes suivantes : Angoulême, Bouex, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond Pontouvre, Isle Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Mouthiers sur Boeme, Nersac, Puymoyen, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voeuil et Giget, Vouzan.

Par délégation de service public cette compétence est assurée pour la commune de Rouillet-Saint Estèphe par la société AGUR et pour les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle par la société VEOLIA.

Les réalisations budget annexe Assainissement collectif sont de 10 023 K€ en dépenses de la section de fonctionnement et de 6 869 K€ en dépenses de la section d'investissement.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2020	CA 2021	CA 2022
F I 043-OPÉRATIONS D'ORDRE INTERIEUR SEC FONCT			0,00 €			0,00 €
Total I			0,00 €			0,00 €
O 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €
Total O	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €
R 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				1 819 711,04 €	2 402 125,52 €	1 654 374,08 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 756 315,38 €	2 865 236,13 €	3 025 994,52 €			
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 703 437,38 €	2 714 361,54 €	2 676 877,59 €			
013-ATTENUATIONS DE CHARGES				34 761,40 €	30 370,88 €	24 636,99 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	37 807,00 €	52 528,00 €	29 628,00 €			
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 000,52 €	18 334,31 €	36 788,60 €			
66-CHARGES FINANCIERES	477 942,25 €	444 038,07 €	422 943,32 €			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 233 582,30 €	115 560,62 €	155 363,24 €			
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			160 531,00 €			
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				12 059 355,04 €	9 960 187,59 €	10 380 183,66 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				292 970,66 €	336 531,44 €	345 046,57 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				1,34 €	1,08 €	1,26 €
76-PRODUITS FINANCIERS				0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				205 761,34 €	102 600,12 €	101 012,19 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				3 025,77 €	2 591,13 €	65 639,94 €
Total R	8 222 084,83 €	6 210 058,67 €	6 508 126,27 €	14 415 586,59 €	12 834 407,76 €	12 570 894,69 €
Total F	11 632 439,24 €	9 546 179,01 €	10 022 970,09 €	14 982 396,95 €	13 331 359,59 €	13 137 808,99 €
I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €
AP 09-TVX 2020 ASSAINISSEMENT : CANALISATIONS & OUVRAGE	0,00 €					
Total I	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €
O 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00 €	0,00 €	0,00 €
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €
Total O	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €
R 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 425 963,88 €	1 613 687,21 €	1 725 860,22 €			
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				2 885 152,77 €	947 832,19 €	2 130 806,50 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				21 041,00 €	0,00 €	5 000,00 €
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 560 955,81 €	1 654 481,34 €	1 772 454,76 €	2 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 184,83 €	45 338,50 €	23 853,00 €			
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 101,61 €	572 411,10 €	498 028,69 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	454 374,22 €	660 990,46 €	757 197,44 €		1 471,54 €	50,68 €
AP 02-REHABILITATION STEP GOND ET COLLECTEURS EST	639 200,22 €	208 511,53 €	0,00 €	0,00 €	1 527 140,39 €	0,00 €
AP 03-STEP MARSAC	73 863,30 €	95 203,06 €	0,00 €		240 616,19 €	0,00 €
AP 04-FLEAC PHOTOVOLTAÏQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	117 853,13 €
AP 05-TRAVAUX STEP VINDELLE	1 301 689,56 €	1 157 024,43 €	71 028,70 €	969,32 €	625,70 €	0,00 €
AP 06-SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	120 694,16 €	277 973,23 €	84 794,18 €			
AP 07-TVX 2018 ASSAINISSEMENT : CANALISATIONS & OUVRAGE	335 003,92 €	17 719,67 €	0,00 €		0,00 €	
AP 08-TVX 2019 ASSAINISSEMENT : CANALISATIONS & OUVRAGE	1 365 330,74 €	420 706,77 €	1 465,78 €			
AP 09-TVX 2020 ASSAINISSEMENT : CANALISATIONS & OUVRAGE	603 930,10 €	658 244,33 €	9 232,23 €			
AP 10-REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	146 102,00 €	1 772 478,51 €	1 378 075,26 €			
AP 11-TRVX_2021_ASSAINISSEMENT_CANALISATIONS&OUVRAGES		1 127 968,60 €	234 716,86 €			
AP 12-PROG 2022 CANA ET OUVRAGES			1 468 315,50 €			
AP 13- ACQ VEH LOURDS			0,00 €			
AP 14- ACQ VEH LEGRS			0,00 €			
Total R	9 364 394,35 €	10 282 738,74 €	8 025 022,62 €	4 907 163,09 €	5 717 710,01 €	4 753 710,31 €
Total I	9 931 924,71 €	10 785 270,57 €	8 594 546,92 €	8 318 237,50 €	9 059 410,35 €	8 271 164,13 €
Total général	21 564 363,95 €	20 331 449,58 €	18 617 517,01 €	23 300 634,45 €	22 390 769,94 €	21 408 973,12 €

A – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 10 023 K€ dont 3 514,9 K€ d'écritures d'ordre et 6 508,1 K€ d'écritures réelles.

Les principaux postes de dépenses d'exploitation sont :

- Les charges à caractère général pour 3 026 K€ contre 2 865 K€ en 2021, en progression de 161 K€ et de 5,6 % par rapport à 2021. La progression concerne pour l'essentiel des dépenses d'électricité, qui s'établissent à 696 K€ contre 539 K€ en 2021, soit une augmentation 157 K€ et de 29 %, et les produits de traitement qui s'élèvent à 199,5 K€ contre 155 K€ en 2021 (+ 45 K€ et + 29 %). Les achats de fournitures s'établissent à 187,3 K€ (214 K€ en 2021), l'entretien et la maintenance à 376 K€ et les prestations d'enlèvement des boues à 624 K€ (contre 700 K€ en 2021).
- Les charges de personnel pour 2 677 K€ sont en légère diminution par rapport à 2021 (- 37 K€ et – 1,4 %) malgré l'incidence sur une partie de l'année de l'augmentation du SMIC et du point d'indice, en lien avec des postes vacants et un effet noria qui ont compensé les augmentations.
- Les intérêts de la dette s'établissent à 423 K€ contre 444 K€ en 2021 (-4,7%) et ce malgré l'augmentation de l'encours de dette.

Hors résultat reporté de 1 654,4 K€, **les recettes de fonctionnement s'établissent à 11 484,4 K€**, dont 566,9 K€ d'écritures d'ordre et 10 916,5 K€ d'écritures réelles (contre 10 929 K€ en 2021).

Les recettes réelles de 10 916,5 K€ sont en augmentation de 494,2 K€ par rapport à 2021. Elles sont pour l'essentiel constituées du produit des services :

Recettes en K€	2021	2022	Δ	%
redevance assainissement	8 551	8 731	180	2,1%
taxe raccordement	706	888	182	25,8%
contrôle branchement	134	138	4	3,0%
redevance pour modernisation réseau	30	46	16	53,3%
redevance déversement mat.vidange + vente fonte	134	139	5	3,7%
refacturations budgets annexes	405	407	2	0,5%
remboursement frais	0	31	31	NS
	9 960	10 380	420	4,2%

Si tous les produits sont en progression, l'essentiel des produits supplémentaires provient de la redevance assainissement et de la taxe de raccordement. On peut également noter que le produit de la redevance assainissement augmente légèrement plus que l'augmentation de la surtaxe, (2,1 % contre + 1,7 % d'augmentation de tarif par délibération n°2021.12.284), laissant supposer qu'une partie de l'augmentation provient d'une augmentation du nombre d'usagers ou du volume d'eau consommé.

Il est par ailleurs rappelé que les tarifs 2022 de la redevance de l'assainissement collectif sont désormais les mêmes sur l'ensemble des communes où le service est exercé en régie (94 % des abonnés) et donc alignés à la baisse pour les communes gérées en délégation de service public. Par ailleurs, les charges supportées par ce budget au bénéfice du budget principal

(eaux pluviales) et des budgets annexes assainissement non collectif et eau potable sont refacturées à hauteur de 407 K€.

Les recettes au chapitre 74 sont constituées des primes épuratoires de l'Agence de l'Eau pour l'année 2021 versées en fin d'année 2022. A noter que GrandAngoulême n'est désormais plus éligible à cette recette.

Les produits exceptionnels au chapitre 77 s'élèvent à 101 K€ et sont constitués par des dégrèvements d'impôts pour 45 K€ (exonération CSPE 2020), des remboursements de sinistres pour 35,6 K€, des cessions d'immobilisations pour 9,5 K€, des écritures de régularisation pour 10,4 K€ et diverses autres petites recettes.

Enfin, des reprises de provision sont également intervenues pour 35,6 K€, en parallèle d'admissions en non-valeur de sommes non recouvrées (dépense en parallèle).

Au total, le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 1 460,5 K€, auquel vient s'ajouter le résultat antérieur reporté de 1 654,4 K€.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice s'établissent à 8 594,5 K€ dont 569,5 K€ d'écritures d'ordre et 8 025 K€ d'écritures réelles.

Les écritures d'ordre de section à section sont constituées des reprises de subventions transférables pour 567 K€, le restant étant composé d'opérations patrimoniales au sein de la section.

Les dépenses réelles sont constituées :

- Du remboursement du capital de la dette pour 1 772 K€ contre 1 654 K€ en 2021 (+7 %)
- Des dotations annuelles pour 1 279 K€ :
 - acquisitions de logiciels 23,9 K€,
 - acquisitions de matériels 498 K€, dont 270,9 K€ de matériel technique (92,8 K€ pour des équipements sur divers automatismes en STEP, 24,8 K€ pour une cuve de chlorure ferrique, pompes, ...), 29,2 K€ pour un véhicule électrique, 21,2 K€ de matériel informatique, 9 K€ de mobilier et matériels divers)
 - réalisations de travaux courants pour 757,2 K€ dont 542,8 K€ de branchements sur collecteurs existants.
- Des crédits en lien avec des opérations pluriannuelles pour 3 242 K€ comprennent :
 - Les programmes de travaux d'extensions et de réhabilitations des années 2019 à 2022 pour 1 707 K€
 - 71 K€ pour les travaux de la STEP de Vindelle. L'autorisation de programme de 2 554 K€ est ainsi achevée, seules quelques régularisations de paiement restent à intervenir.
 - 85 K€ pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement. L'autorisation de programme de 761 K€ est ainsi réalisée à 88 %.
 - 1 378 K€ pour la réhabilitation des Planes à Saint-Yrieix. Le programme de travaux est désormais achevé, seules quelques régularisations de paiement restent à intervenir.

Le détail de ces opérations est repris ci-dessous :

Les recettes d'investissement nécessaires à l'équilibre de ces dépenses s'établissent à 8 271,2 K€, dont 3 517,5 K€ d'écritures d'ordre et 4 753,7 K€ de recettes réelles.

Intitulé	Montant AP TOTAL 2022	CA 2022	REALISE AU 31/12/2022	RESTE A REALISEF
AP 05 - TRAVAUX STEP VINDELLE	2 553,9 K€	71 K€	2 551,6 K€	2,2 K€
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	761,0 K€	85 K€	668,4 K€	92,6 K€
AP 08 - TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGES	2 585,8 K€	1 K€	2 585,7 K€	0,1 K€
AP 09 - TRVX 2020 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES	0 K€	9 K€		- €
AP 10 - REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	3 297,5 K€	1 378 K€	3 296,7 K€	0,9 K€
AP 11 - TRVX 2021 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES	0 K€	235 K€		- €
AP 12 - TRVX 2022 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES	2 300,0 K€	1 462 K€	1 468,3 K€	831,7 K€
AP 13 - VEHICULES LOURDS 2022	420,0 K€		0,0 K€	420,0 K€
AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	320,0 K€		0,0 K€	320,0 K€
AP 15 - CREATION 3ème SURPRESSEUR D'AIR - STEP FREGENEUIL	500,0 K€		0,0 K€	500,0 K€
AP 16 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT- TRVX CANA & OUVRAGES 2023 - 2026	2 600,0 K€		0,0 K€	2 600,0 K€
AP BUDGET ASSAINISSEMENT	15 338,2 K€	3 242 K€	10 570,6 K€	4 767,5 K€

Les recettes d'ordre sont essentiellement constituées des amortissements et de quelques écritures patrimoniales.

Les recettes réelles sont constituées de subventions pour 122,9 K€ (dont 117,8 K€ de FEDER pour la centrale photovoltaïque de la STEP de Fléac et 5 K€ de bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule électrique), de l'excédent capitalisé pour 2 131 K€, complétées par un emprunt de 2 500 K€ souscrit sur 20 ans à taux variable Euribor 3 mois+0,32% flooré à 2 % auprès de la Société Générale.

La section d'investissement affiche donc à fin 2022 un excédent de financement de 1 402 K€ qui permet de combler une partie du déficit antérieur reporté qui s'élève à 1 726 K€. Le résultat cumulé de la section d'investissement à fin 2022 est un déficit de 323 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 364	12 513	10 023	
Dépenses réelles	7 085	7 234	6 508	90,0%
Dépenses ordre	5 279	5 279	3 515	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 710	10 859	11 483	
Recettes réelles	10 130	10 279	10 917	106,2%
Recettes d'ordre	580	580	567	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			1 460	
D - Reprise des résultats antérieurs			1 654	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			3 115	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 869	8 274	6 869	
Dépenses réelles	7 199	7 604	6 299	82,8%
Dépenses ordre	670	670	570	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 000	10 000	8 271	
Recettes réelles	4 631	4 631	4 754	102,6%
Recettes d'ordre	5 369	5 369	3 517	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 402	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 726	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H + I)			-323	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			2 791	
Dépenses reportées - a			408	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			2 383	

CA 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de GrandAngoulême a pour missions de préserver l'environnement et la salubrité publique. De fait, il assure le contrôle obligatoire des installations neuves et des installations existantes mais il a également un rôle de conseil et d'information auprès des usagers (réglementation, technique, entretien et fonctionnement des installations...).

En, effet la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a fixé l'obligation aux collectivités de créer un service public d'assainissement non collectif au plus tard dès le 1^{er} janvier 2006.

Les réalisations du budget annexe Assainissement non collectif sont de 309,2 K€ en dépenses de la section d'exploitation, et de 4,8 K€ en dépenses de la section d'investissement.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2020	CA 2021	CA 2022
F O 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €					
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €	805,33 €	805,33 €	689,60 €
Total O	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €	805,33 €	805,33 €	689,60 €
R 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				616 204,84 €	549 278,93 €	456 366,00 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 536,44 €	99 399,55 €	77 231,50 €			
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	207 714,18 €	223 443,00 €	223 664,58 €			
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					0,00 €	500,00 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 307,17 €	2 634,70 €	1 119,63 €			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 172,00 €	2 565,00 €	2 676,13 €			
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				229 632,72 €	238 246,15 €	239 620,45 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				1,47 €	52,43 €	63,50 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				2 258,20 €	0,00 €	175,02 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				335,00 €	505,00 €	0,00 €
Total R	294 729,79 €	328 042,25 €	304 691,84 €	848 432,23 €	788 082,51 €	696 724,97 €
Total F	299 958,63 €	332 521,84 €	309 172,42 €	849 237,56 €	788 887,84 €	697 414,57 €
I O 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00 €		
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	805,33 €	805,33 €	689,60 €	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €
Total O	805,33 €	805,33 €	689,60 €	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €
R 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				13 230,45 €	20 403,40 €	24 077,66 €
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				2 749,44 €	0,00 €	
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 080,00 €			
Total R	0,00 €	0,00 €	4 080,00 €	15 979,89 €	20 403,40 €	24 077,66 €
Total I	805,33 €	805,33 €	4 769,60 €	21 208,73 €	24 882,99 €	28 558,24 €
Total général	300 763,96 €	333 327,17 €	313 942,02 €	870 446,29 €	813 770,83 €	725 972,81 €

A – Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 309,2K€, en diminution de 332,5 K€, en augmentation de 7 % par rapport à 2021.

Avec 223,7 K€, les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de ce budget, en stabilité par rapport à 2021 après 2 années de hausse.

Les charges à caractère général sont de 77,2 K€ contre 99 K€ en 2021, en diminution de 22 %. Cette diminution est en lien avec les prestations du logiciel Anémone qui s'établissent à 17,4 K€ (contre 37,4 K€ en 2021), les prestations de migration de données étant désormais achevées.

Les principaux autres postes de dépenses sont :

- les remboursements de frais aux autres budgets, qui s'établissent à 27,1 K€ vers le budget assainissement et à 13,1 K€ vers le budget principal, dont 5,3 K€ au titre des prises de carburant, 1,1 K€ au titre des vêtements de travail et 6,7 K€ au titre des frais généraux

- La prestation de facturation établie par les concessionnaires pour 7,3 K€. Les opérations d'ordre sont constituées pour 4,5 K€ de la dotation aux amortissements.

Hors résultat reporté, **les recettes de fonctionnement de l'exercice s'établissent à 241 K€**, dont 0,7 K€ d'opérations d'ordre.

Les recettes réelles sont constituées presque exclusivement des redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception/réalisation et des contrôles pour ventes notaires pour 240 K€ en augmentation de 2 K€ et de 0,8 % par rapport à 2021. Il est rappelé que les tarifs de la redevance d'assainissement non collectif sont inchangés, annualisés et harmonisés depuis 2018 (délibération 2017.09.512).

A ces recettes annuelles, il convient d'ajouter 456,4 K€ d'excédent antérieur reporté.

Hors résultat reporté, l'épargne brute de ce budget annexe est négative à – 64,4 K€, les dépenses réelles étant supérieures aux recettes. Quant au résultat de l'exercice 2022, il est négatif à -68,2 K€.

Il a été décidé en 2019 de financer à partir de cet excédent la hausse prévisionnelle des dépenses nécessaire pour la mise en place de contrôles réguliers sur tout le territoire et de ne pas augmenter le prix de la redevance. Le suréquilibre viendra donc compenser les déficits à venir jusqu'à épuisement de l'excédent antérieur avant qu'il ne soit nécessaire de procéder à une révision du montant des redevances.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 4,8 K€, dont 0,7 K€ d'écritures d'ordre correspondant à la reprise d'une subvention transférable de la Région et 4,1 K€ de dépenses réelles pour l'acquisition d'une caméra pour l'inspection des branchements.

Les recettes d'investissement sur l'exercice 2022 s'établissent à 4,5 K€, et ne sont constituées que des recettes d'ordre. Le résultat antérieur reporté d'investissement est de 24,1 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	331	337	309	
Dépenses réelles	326	332	305	91,9%
Dépenses ordre	5	5	5	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	253	253	241	
Recettes réelles	252	253	240	95,2%
Recettes d'ordre	1	1	1	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-68	
D - Reprise des résultats antérieurs			456	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			388	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7	7	5	
Dépenses réelles	6	6	4	68,3%
Dépenses ordre	1	1	1	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	5	5	4	
Recettes réelles	0	0	0	
Recettes d'ordre	5	5	4	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			0	
I - Reprise des résultats antérieurs			24	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			24	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			412	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			412	

CA 2022 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La compétence Eau potable, financée via une redevance, fait l'objet d'un budget annexe géré selon la nomenclature M49 applicable aux services publics locaux de distribution d'eau potable.

Les travaux annuels d'extension et remplacement de canalisations sont proposés en gestion en AP/CP et intègrent ainsi la programmation pluriannuelle des investissements.

Les résultats de l'exercice 2022 (hors résultats antérieurs) du budget annexe Eau potable sont excédentaires de 491 K€ pour le fonctionnement et de 3 341 K€ en section d'investissement.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2020	CA 2021	CA 2022
F O 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €
Total O	2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €
R 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				7 079 109,24 €	1 216 832,09 €	0,00 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	719 739,50 €	539 223,04 €	612 255,14 €			
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	228 046,54 €	233 561,32 €	238 712,23 €			
013-ATTENUATIONS DE CHARGES				13 414,15 €	313,10 €	1 848,88 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	521,52 €	1,66 €	1 864,44 €			
66-CHARGES FINANCIERES	25 480,96 €	21 310,27 €	20 000,00 €			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 181,20 €	25 459,50 €	40 655,00 €			
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			7 350,00 €			
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				2 704 066,46 €	2 809 452,42 €	2 809 138,92 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						0,00 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				0,93 €	1,48 €	1,52 €
76-PRODUITS FINANCIERS				0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				1 128,72 €	155 950,83 €	7 455,00 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				519,55 €		
Total R	1 007 969,72 €	819 555,79 €	920 836,81 €	9 798 239,05 €	4 182 549,92 €	2 818 444,32 €
Total F	3 192 764,23 €	2 412 357,51 €	2 522 218,60 €	10 161 361,41 €	4 370 342,73 €	3 013 643,00 €
I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	3 150,00 €	0,00 €	810,00 €	3 150,00 €	0,00 €	810,00 €
Total I	3 150,00 €	0,00 €	810,00 €	3 150,00 €	0,00 €	810,00 €
O 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00 €	0,00 €	0,00 €
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €	2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €
Total O	363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €	2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €
R 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		5 737 425,39 €	4 373 742,41 €	234 225,59 €	0,00 €	
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES					5 751 765,09 €	1 957 985,22 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				30 059,98 €	0,00 €	
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	108 061,05 €	108 711,36 €	109 388,91 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 166,67 €	0,00 €	0,00 €			
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	755,00 €	1 858,00 €			
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	14 820,50 €	38 747,43 €	40 964,32 €		36 421,91 €	0,00 €
AP 01-USINE DE PRODUCTION D EAU POTABLE DE TOUVRE	6 597 808,69 €	8 281 596,33 €	4 524 367,89 €	55 259,40 €	3 467 511,83 €	1 993 508,71 €
AP 02-CANALISATIONS	463 783,78 €	71 549,62 €	14 605,00 €	519,19 €	95,80 €	0,00 €
AP 03-CANALISATIONS EAU POTABLE 2019	477 642,64 €	172 852,02 €	0,00 €			
AP 04-CANALISATIONS EAU POTABLE 2020	212 878,37 €	622 910,59 €	122 470,80 €		1,79 €	0,00 €
AP 05- SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
AP 06- CANA EAU POTABLE 2022			300 448,46 €			97 350,26 €
AP 07- AAP OUVRAGES 2022 (AMORCE)			0,00 €			
Total R	7 879 161,70 €	15 034 547,74 €	9 487 845,79 €	320 064,16 €	9 255 796,42 €	7 048 844,19 €
Total I	8 245 434,06 €	15 222 340,55 €	9 683 854,47 €	2 508 008,67 €	10 848 598,14 €	8 651 035,98 €
Total général	11 438 198,29 €	17 634 698,06 €	12 206 073,07 €	12 669 370,08 €	15 218 940,87 €	11 664 678,98 €

A- Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 2 522 K€, dont 1 601 K€ d'écritures d'ordre et 920 837 K€ d'écritures réelles.

Les écritures d'ordre sont uniquement composées de la dotation aux amortissements pour 1 601 K€ contre 1 593 K€ en 2021. Rappelons qu'en M49 l'ensemble des immobilisations font l'objet d'amortissements.

Les dépenses réelles s'établissent à 920,8 K€ en 2022, contre 819,6 K€ en 2021 et 1 008 K€ en 2020.

Les dépenses des charges à caractère général, qui s'élèvent à 612,3 K€, contre 539,2 K€ en 2021, sont en augmentation de 73,1 K€ et de 13,6 %. Elles sont principalement liées aux postes suivants :

- Convention avec le SIAEP de la Boème : remboursement achat d'eau pour la desserte de Voulgézac (116 K€ au titre de 2022)
- Convention avec SIAEP Sud Charente pour 62,2 K€ et à la CDC du Rouillacais pour 11,6 K€
- Des participations et adhésion pour 67 K€ (dont : 7,3 K€ pour l'EPTB, 58,6 K€ Charente eaux).
- Des remboursements de frais aux Budgets principal et assainissement pour 225 K€
- Des frais d'entretien des toitures pour 42,2 K€
- De la convention de partenariat avec l'EPTB Charente pour une démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre, étude qui conditionne le versement des aides de l'Agence de l'Eau pour la construction de l'usine du Pontil. Pour 2022, le montant d'est élevé à 28,5 K€ sur un total de participation de 66,3 K€. Ces 2 dernières dépenses expliquent pour l'essentiel la progression des dépenses à caractère général en tre 2021 et 2022.

Les charges de personnel s'élèvent à 238,7 K€, contre 233,6 K€ en 2021 (en augmentation de 2,2 %).

Le montant de remboursement des intérêts diminue de 1 K€ pour s'établir à 20 K€

Le chapitre des charges exceptionnelles comprend un soutien de 3,5 K€ pour des actions de solidarité internationale, une subvention de 25,4 K€ à Charente Nature, de 2,7 K€ à la Fédération de pêche et de 1,3 K€ au GRAINE pour l'action « Mon territoire au fil de l'eau » ainsi que 2,1 K€ au Comité d'action sociale pour le personnel. Le solde correspond à des écritures de correction d'écritures de recettes sur des exercices antérieurs.

A noter la constitution d'une provision de 7,35 K€ pour risque de non recouvrement d'un titre ayant justement fait l'objet d'une écriture de correction.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2022 (hors résultat reporté) **s'établissent à 3 014 K€**, dont 195,2 K€ d'opérations d'ordre et 2 818,4 K€ d'opérations réelles.

Les écritures d'ordre concernent les reprises de subventions transférables au compte de résultat et s'établissent à 195,2 K€.

Les recettes réelles, à hauteur de 2 818,4 K€ comprennent :

- Des produits du service, pour 2 809,1 K€ dont :
 - la surtaxe reversée par les délégataires pour un montant de 2 588,9 K€ en très légère diminution par rapport à 2021 (2 627,6 K€ en 2021), soit 1 447,8 K€ de la SEMEA (contre 1 486,8 K€ en 2021), 638 K€ de VEOLIA et 503,2 K€ d'AGUR.

- des redevances pour utilisation accessoires des ouvrages de 75,4 K€ pour SEMEA et pour des installations radiotéléphoniques et des antennes relais pour 69,5 K€

Les recettes exceptionnelles de 7,4 K€ concernent des écritures de régularisation ainsi qu'un dégrèvement de taxe foncière de 2020.

On peut également noter quelques recettes de remboursement de charges de personnel sous forme d'indemnités journalières pour 1,8 K€.

Pour rappel, il n'y avait aucun résultat antérieur reporté en fonctionnement.

Le résultat de l'année 2022 s'établit à 491,4 K€.

B- Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 5 310,1 K€, dont 196 K€ d'opérations d'ordre et 5 114,1 K€ de dépenses réelles. A noter que le déficit antérieur reporté est de 4 373,7 K€.

Les dépenses d'ordre de 196 K€ correspondent pour 195,2 K€ à la reprise des subventions transférables au compte de résultat (voir § recettes de fonctionnement) et pour 0,8 K€ à des écritures patrimoniales équilibrées en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles de 5 114,1 K€, dont le taux de réalisation s'établit à 82,4 %, comprennent :

- le remboursement du capital de la dette, pour 109,4 K€
- des dotations annuelles à hauteur de 42,8 K€ de travaux sur des réservoirs et l'abondement des ouvrages d'eau potable.
- Les crédits de paiement afférents à des Autorisations de Programme (AP), qui permettent une réalisation de la PPI votée en 2022 de près de 83 %, s'élèvent à 4 961,9 K€ et se répartissent comme suit :
 - Usine du Pontil pour 4 524,4 K€, portant le montant total réalisé à fin 2021 à 23 747,2 K€ soit près de 88 % du montant total de l'AP votée.
 - travaux de canalisations et réseaux pour 437,5 K€ dont 14,6 K€ au titre du programme 2018, 122,5 K€ du programme 2020 et 300,5 K€ du programme 2022.

Intitulé	Montant AP TOTAL 2022	CA 2022	REALISE AU 31/12/2022	RESTE A REALISER
AP 1 - USINE DE TOUVRE	27 050,0 K€	4 524,4 K€	23 747,2 K€	3 302,8 K€
AP 2 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2018	0 K€	15 K€		- €
AP 3 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2019	0 K€	0 K€		- €
AP 4 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2020	967,7 K€	122,5 K€	958,3 K€	9,5 K€
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	200,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	200,0 K€
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	1 734,0 K€	300,4 K€	300,4 K€	1 433,6 K€
AP 7 - AAP OUVRAGES 2022 (3 RESERVOIRS)	0 K€		- €	- €
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	900,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	900,0 K€
AP BUDGET EAU POTABLE	30 851,7 K€	4 961,9 K€	25 005,9 K€	5 845,9 K€

Les recettes d'investissement s'établissent à 7 048,8 K€, dont 1 602,2 K€ d'opérations d'ordre, dont 1 601,4 K€ pour les amortissements et 0,8 K€ à des opérations patrimoniales qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les recettes réelles s'élèvent à 7 048,8 K€ et sont constituées essentiellement de :

- la dotation en réserve : 1 958 K€ couvrant le déficit antérieur reporté.
- 1 993,5 K€ de subventions de l'Agence Adour Garonne pour l'Usine de Touvre, 30 K€ de l'Agence de l'Eau et 67,4 K€ de subvention de la SEMEA au titre des travaux concessifs pour le renouvellement du réseau d'eau potable à Sers
- 3 000 K€ d'emprunt auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux de l'Usine du Pontil sous forme d'un Aquaprêt sur 50 ans basé sur livret A + 0,60 %.

Ainsi l'exercice 2022 fait ressortir un excédent de 3 340,9 K€ qui vient réduire pour partie le déficit antérieur reporté, qui s'établit désormais à 1 032,8 K€. Compte tenu du montant des reports sur l'exercice 2023, le besoin de financement s'établit à 1 063,9 K€.

A la fin de l'exercice 2022, le montant d'encours de dette sur ce budget annexe s'établit à 3 415,2 K€. La capacité de désendettement s'établit à 1,8 année mais est amenée à progresser avec la prise en compte des annuités de l'Aquaprêt souscrit.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2022	BTV 2022	CA 2022	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 878	2 906	2 522	
Dépenses réelles	1 111	1 139	921	80,8%
Dépenses ordre	1 767	1 767	1 601	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 878	2 906	3 014	
Recettes réelles	2 678	2 706	2 818	104,1%
Recettes d'ordre	200	200	195	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			491	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT (C+D)			491	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 175	6 506	5 310	
Dépenses réelles	6 875	6 206	5 114	82,4%
Dépenses ordre	300	300	196	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 569	10 880	8 651	
Recettes réelles	9 702	9 013	7 049	78,2%
Recettes d'ordre	1 867	1 867	1 602	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			3 341	
I - Reprise des résultats antérieurs			-4 374	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-1 033	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-541	
Dépenses reportées - a			32	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-573	

CA 2022 : ANNEXE FICHES EQUIPEMENTS

chapitre v Libellé du compte	DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
F 011-CI ALIMENTATION	75,90 €	3,42 €	357,37 €			
AUTRES BIENS MOBILIERES	3 951,63 €	1 683,80 €	3 643,72 €			
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	9 606,66 €	12 906,93 €	15 818,62 €			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	289,10 €	977,20 €	6 319,43 €			
BATIMENT MODULAIRE DE LA CRECHE	291,12 €	0,00 €				
BATIMENTS PUBLICS	2 553,03 €	12 246,62 €	6 628,43 €			
CATALOGUES ET IMPRIMES		0,00 €				
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	12 676,63 €	19 489,17 €	12 020,83 €			
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		0,00 €				
DIVERS	2 340,00 €	796,80 €	0,00 €			
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	364,90 €	443,00 €	229,00 €			
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 470,13 €	3 766,30 €	4 732,65 €			
ELECTRICITE	12 887,69 €	17 300,79 €	15 502,84 €			
ENERGIE - ELECTRICITE	4 345,51 €	0,00 €				
ETUDES ET RECHERCHES		0,00 €	0,00 €			
FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			233,64 €			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	961,76 €	1 085,15 €	806,05 €			
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 482,75 €	4 770,20 €	3 679,98 €			
FOURNITURES D'ENTRETIEN	393,65 €	842,36 €	485,19 €			
FOURNITURES SCOLAIRES	99,96 €	0,00 €				
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	125,63 €	121,53 €	37,27 €			
FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	-0,03 €	0,00 €	470,40 €			
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 117,86 €	822,31 €	0,00 €			
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 950,33 €	3 160,27 €	3 841,44 €			
GAZ	5 314,98 €	589,79 €	369,03 €			
HONORAIRES	227,12 €	675,00 €	-225,00 €			
INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	0,00 €	0,00 €				
LOCATIONS IMMOBILIERES	161 781,22 €	38 880,00 €	38 880,00 €			
LOCATIONS MOBILIERES	16 199,29 €	14 047,41 €	10 379,68 €			
MAINTENANCE	2 100,88 €	11 821,33 €	10 360,03 €			
MISSIONS	382,50 €	489,66 €	173,92 €			
MULTIRISQUES	2 744,77 €	2 857,24 €	3 141,20 €			
PRESTATION MEDIATION			2 475,00 €			
RESTAURATION PETITE ENFANCE	-0,48 €	0,00 €				
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	233,00 €	341,65 €	397,25 €			
TAXES FONCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
TERRAIN POUR MODULAIRE CRECHE	3 629,92 €	80,84 €	0,00 €			
TRANSPORTS DE BIENS	3 888,00 €	35,50 €	110,77 €			
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 875,00 €	8 842,00 €	8 392,00 €			
VETEMENTS DE TRAVAIL		147,70 €	100,32 €			
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	420,46 €	210,00 €	500,00 €			
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	262 780,87 €	159 433,97 €	149 861,06 €			
012-CI APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
APPRENTIS - REMUNERATIONS			0,00 €			
AUTRES INDEMNITES	169 579,86 €	184 603,71 €	208 620,52 €			
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	135 316,23 €	145 835,35 €	141 941,19 €			
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	4 280,69 €	4 337,88 €	2 331,50 €			
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 549,27 €	2 880,39 €	3 148,39 €			
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	218 668,38 €	236 263,61 €	253 683,26 €			
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	5 526,81 €	7 521,04 €	8 085,70 €			
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	14 685,40 €	20 107,66 €	0,00 €			
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 769,70 €	4 170,99 €	4 256,51 €			
EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 404,23 €	4 333,29 €	338,16 €			
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	12 852,94 €	13 200,56 €	13 495,95 €			
PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			500,01 €			
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			2 900,00 €			
REMUNERATION PRINCIPALE	647 384,48 €	721 815,31 €	796 950,90 €			
REMUNERATIONS NON TITULAIRES	102 811,51 €	104 099,13 €	54 179,63 €			
VERSEMENT DE TRANSPORT	12 816,65 €	14 182,75 €	14 471,24 €			
Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 332 646,15 €	1 463 351,67 €	1 504 902,96 €			
013-A1 RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL				55 040,13 €	18 882,67 €	2 819,81 €
REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR				1 044,38 €	312,30 €	410,24 €
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						3 400,00 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL				691,71 €		
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES				56 776,22 €	19 194,97 €	6 630,05 €
65-AU AUTRES	0,04 €	0,16 €	0,18 €			
C.A.S.	13 350,00 €	14 809,81 €	14 058,02 €			
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 350,04 €	14 809,97 €	14 058,20 €			
67-CH TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00 €	291,27 €	0,00 €			
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	291,27 €	0,00 €			
70-PR1 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL				147 676,42 €	229 161,53 €	264 404,97 €
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				147 676,42 €	229 161,53 €	264 404,97 €
74-DO AUTRES						0,00 €
AUTRES ORGANISMES				586 829,23 €	481 381,71 €	495 651,94 €
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				586 829,23 €	481 381,71 €	495 651,94 €
77-PR1 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00 €		
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	69			0,00 €	5 395,57 €	446,40 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				179,00 €	0,00 €	
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				179,00 €	5 395,57 €	446,40 €
Total F	1 608 777,06 €	1 637 886,88 €	1 668 822,22 €	791 460,87 €	735 133,78 €	767 133,36 €

chapitre v Libellé du compte	CRECHES			DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
I 13-SUI ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX								5 087,00 €	0,00 €
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								5 087,00 €	0,00 €
20-IMI CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	5 862,00 €	1 218,67 €						
FRAIS D'ETUDES	0,00 €								
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	5 862,00 €	1 218,67 €						
21-IMI ACQ. MATERIEL ESPACES VERTS		238,00 €	0,00 €						
ACQUIS EQUIPT. INFORMAT.	11 670,60 €	7 610,71 €	6 289,73 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	0,00 €		81,12 €						
AUTRES BATIMENTS PUBLICS		171,36 €	4 368,66 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 787,91 €	4 942,27 €	20 487,13 €						
COPIEUR MULTIFONCTION - CRECHE CHAMPNIERS	2 181,71 €	0,00 €							
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	2 089,04 €	0,00 €						
MOBILIER	0,00 €	4 152,84 €	3 314,49 €						
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 640,22 €	19 204,22 €	34 541,13 €						
23-IMI AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	9 199,20 €	0,00 €	0,00 €						83,27 €
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			1 593,42 €						
AUTRES TRAVAUX CRECHE	586,57 €	0,00 €	72,00 €						
CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	0,00 €	0,00 €							
CONSTRUCTIONS	0,00 €	3 133,61 €	0,00 €						
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			83,27 €						
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	9 785,77 €	3 133,61 €	1 748,69 €						83,27 €
27-AU DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €						
Total 27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €						
OP TR AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	113 049,25 €	83,27 €	580,50 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	769,65 €	268,18 €	207,32 €						
AUTRES CONSTRUCTIONS	4 609,80 €	57,78 €	0,00 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 970,96 €	10 703,94 €	0,00 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	393 326,31 €	9 371,23 €	8 838,42 €						
CONSTRUCTIONS	488 012,33 €	7 350,65 €	4 293,67 €						
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	0,00 €								
DEPARTEMENTS							98 624,89 €		0,00 €
ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX							0,00 €	652 000,00 €	0,00 €
FRAIS D'INSERTION	0,00 €								
MOBILIER	46 598,54 €	1 204,46 €	0,00 €						
Total OP TRAVAUX CRECHES LES POUSSINS	1 067 336,84 €	29 039,51 €	13 919,91 €	0,00 €	750 624,89 €	0,00 €			0,00 €
Total I	1 098 162,83 €	57 239,34 €	51 428,40 €	0,00 €	755 711,89 €	83,27 €			
Total général	2 706 939,89 €	1 695 126,22 €	1 720 250,62 €	791 460,87 €	1 490 845,67 €	767 216,63 €			

CUISINE CENTRALE		DEPENSES			RECETTES	
Libellé du compte		2020	2021	2022	2021	2022
F	011-CI ALIMENTATION	51 541,32 €	66 990,05 €	88 675,68 €		
	AUTRES BIENS MOBILIERS	397,56 €	86,40 €	763,97 €		
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	190,80 €	1 292,80 €	251,11 €		
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	807,60 €	1 804,90 €	698,70 €		
	BATIMENTS PUBLICS	2 890,71 €	0,00 €	0,00 €		
	ELECTRICITE	0,00 €	0,00 €			
	ENERGIE - ELECTRICITE	0,00 €	0,00 €			
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			0,00 €		
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	887,54 €	893,13 €	3 436,95 €		
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		65,12 €	349,00 €		
	GAZ	0,00 €				
	LOCATIONS MOBILIERES	0,00 €	0,00 €			
	MAINTENANCE	3 003,12 €	-708,48 €	1 612,01 €		
	TRANSPORTS DE BIENS		66,00 €	453,38 €		
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION			0,00 €		
	VETEMENTS DE TRAVAIL		861,78 €	795,98 €		
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 718,65 €	71 351,70 €	97 036,78 €		
	012-CI APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			0,00 €		
	APPRENTIS - REMUNERATIONS			0,00 €		
	AUTRES INDEMNITES	13 007,51 €	15 090,82 €	16 598,31 €		
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	7 403,65 €	12 137,29 €	14 571,35 €		
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	270,97 €	601,14 €		
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	189,12 €	258,27 €	258,57 €		
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	15 198,57 €	20 956,39 €	21 282,38 €		
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	334,27 €	643,80 €	756,90 €		
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	0,00 €	1 723,55 €	0,00 €		
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	239,95 €	360,40 €	398,39 €		
	EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION			0,00 €		
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	0,00 €				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 588,38 €	1 728,96 €	1 492,79 €		
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			100,00 €		
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			300,00 €		
	REMUNERATION PRINCIPALE	47 279,54 €	64 539,28 €	64 644,01 €		
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	0,00 €	6 327,05 €	12 094,13 €		
	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	0,00 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	815,70 €	1 225,26 €	1 354,32 €		
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	86 056,69 €	125 262,04 €	134 452,29 €		
	013-A' REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE					400,00 €
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					400,00 €
	65-AU C.A.S.	860,00 €	1 269,41 €	1 288,07 €		
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	860,00 €	1 269,41 €	1 288,07 €		
	70-PR1 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL					2 861,25 €
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					2 861,25 €
Total F		146 635,34 €	197 883,15 €	232 777,14 €		3 261,25 €
I	21-IMI ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	612,60 €	0,00 €			
	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			0,00 €		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 595,59 €	4 089,92 €	0,00 €	0,00 €	
	MOBILIER	774,00 €	1 062,00 €	2 995,08 €		
	Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 982,19 €	5 151,92 €	2 995,08 €	0,00 €	
	23-IMI AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	8 434,62 €	0,00 €			
	CONSTRUCTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	8 434,62 €	0,00 €	0,00 €		
	OP TR/ DEPARTEMENTS				0,00 €	43 348,34 €
	Total OP TRAVAUX CRECHES LES POUSSINS				0,00 €	43 348,34 €
Total I		11 416,81 €	5 151,92 €	2 995,08 €	0,00 €	43 348,34 €
Total général		158 052,15 €	203 035,07 €	235 772,22 €	0,00 €	46 609,59 €

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE		DEPENSES			RECETTES		
chapitre v Libellé du compte		2020	2021	2022	2020	2021	2022
F 011-CI	ACTION CULTURELLE	4 534,40 €	7 288,12 €	11 158,35 €			
	ALIMENTATION	0,00 €	0,00 €				
	ANNONCES ET INSERTIONS	2 793,60 €	2 640,48 €	4 531,68 €			
	AUTRE ALIMENTATION	101,19 €	17,41 €	333,62 €			
	AUTRES BIENS MOBILIERS	1 267,06 €	-387,12 €	481,03 €			
	AUTRES DROITS	432,42 €	-249,10 €	156,18 €			
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 089,27 €	3 470,33 €	4 177,36 €			
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 205,23 €	2 280,85 €	2 314,13 €			
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 327,16 €	46,84 €	1 445,66 €			
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 144,10 €	2 195,86 €	3 442,97 €			
	BATIMENTS PUBLICS	15 274,04 €	15 117,66 €	5 868,29 €			
	BIODIVERSITE PROJET ATLAS DE BIODIVERSITE			0,00 €			
	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 934,10 €	869,20 €	3 111,05 €			
	COCKTAIL			429,00 €			
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	715,29 €	814,00 €	814,00 €			
	DÉJEUNERS	198,00 €	0,00 €	3 688,50 €			
	DIVERS	0,00 €	264,00 €	510,00 €			
	DPC-DOC.GENERALE ET TECHNIQUE	1 395,90 €	1 161,90 €	1 108,90 €			
	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 336,49 €	1 532,84 €	1 936,01 €			
	ELECTRICITE	29 852,23 €	49 754,13 €	54 760,51 €			
	ENERGIE - ELECTRICITE	8 660,59 €	0,00 €				
	ENT.REP.INSTRUMENTS DE MUS.	11 521,00 €	30 915,64 €	19 439,00 €			
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			2 160,96 €			
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	687,91 €	1 629,94 €	1 083,00 €			
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	7 127,40 €	9 946,59 €	9 837,82 €			
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 068,20 €	2 540,20 €	2 231,88 €			
	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00 €					
	FRAIS DE GARDIENNAGE	2 424,58 €	1 146,78 €	4 597,55 €			
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	-0,03 €	0,00 €	225,60 €			
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-161,23 €	0,00 €	2 029,63 €			
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 890,97 €	1 482,07 €	1 739,83 €			
	GAZ	0,00 €					
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	2 309,40 €	0,00 €				
	LIVRES, DISQUES, DVD	164,08 €	139,72 €	171,35 €			
	LOCATIONS IMMOBILIERES	15 943,52 €	16 084,21 €	17 110,33 €			
	LOCATIONS MOBILIERES	1 235,00 €	408,00 €	1 608,92 €			
	MAINTENANCE	8 763,64 €	26 875,24 €	23 137,04 €			
	MATERIEL ROULANT	53,76 €	59,73 €	53,76 €			
	MISSIONS	5 192,82 €	1 973,03 €	8 142,00 €			
	MULTIRISQUES	6 921,43 €	7 753,99 €	8 204,16 €			
	PARTITIONS	3 156,75 €	3 084,15 €	4 009,40 €			
	PRESTATION MEDIATION	0,00 €					
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	85,62 €	79,39 €	116,72 €			
	TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	TRANSPORTS DE BIENS		63,80 €	293,76 €			
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 340,20 €	5 179,00 €	7 393,19 €			
	VETEMENTS DE TRAVAIL		674,54 €	0,00 €			
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 570,02 €	1 155,03 €	5 230,23 €			
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 756,11 €	198 008,45 €	219 083,37 €			
012-CI	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			100,00 €			
	APPRENTIS - REMUNERATIONS			13 785,53 €			
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 811,98 €	2 421,02 €	16 030,26 €			
	AUTRES INDEMNITES	263 465,97 €	275 913,45 €	298 979,02 €			
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	315 182,06 €	336 554,75 €	362 744,25 €			
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	4 084,04 €	6 247,30 €	11 814,63 €			
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6 758,29 €	6 972,58 €	6 807,17 €			
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	544 639,61 €	557 094,10 €	553 251,62 €			
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	13 814,81 €	17 676,77 €	19 292,48 €			
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	38 678,50 €	35 619,08 €	0,00 €			
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	9 313,91 €	9 822,26 €	10 155,54 €			
	EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 923,10 €	6 284,00 €	754,40 €			
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	17 446,52 €	20 080,23 €	20 628,45 €			
	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	0,00 €					
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			1 800,00 €			
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			3 400,00 €			
	PRIME DE FIN D ANNEE	400,00 €	600,00 €	0,00 €			
	REMUNERATION PRINCIPALE	1 755 054,76 €	1 802 607,71 €	1 733 898,82 €			
	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	7 758,80 €	11 030,42 €				
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	89 748,14 €	135 882,95 €	251 111,80 €			
	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	0,00 €					
	VERSEMENT DE TRANSPORT	31 667,35 €	33 395,25 €	34 528,03 €			
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 105 747,84 €	3 258 201,87 €	3 339 082,00 €			
013-A1	RBT S/REMUNERATION PERSONNEL			0,00 €			
	RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL			8 683,81 €	53 809,24 €	67 115,08 €	
	REMB.CONGES PATERNITE				424,07 €	0,00 €	
	REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR				887,93 €	5 191,70 €	
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE					5 300,00 €	
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES			8 683,81 €	55 121,24 €	77 606,78 €	
65-AU	C.A.S.	31 000,00 €	29 196,49 €	30 913,46 €			
	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	0,00 €					
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 000,00 €	29 196,49 €	30 913,46 €			
67-CH	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €					
	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	2 219,58 €	775,16 €	55,92 €			
	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €				
	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	105,04 €	630,30 €	1 200,00 €			
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 324,62 €	1 405,46 €	1 255,92 €			
70-PR	ENTREES CONCERTS			0,00 €			
	PAR D'AUTRES REDEVABLES					2 774,52 €	
	PRETS INSTRUMENTS MUSIQUE			18 466,13 €	17 472,59 €	20 068,16 €	
	REDEVANCE CONSERVATOIRE			269 334,37 €	265 385,10 €	279 503,63 €	
	REDEVANCES ACTION CULTURELLE			0,00 €	225,00 €	1 245,00 €	
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			287 800,50 €	283 082,69 €	303 591,31 €	
74-DO	AUTRES			3 000,00 €		0,00 €	
	AUTRES ORGANISMES			3 508,40 €	1 200,00 €	0,00 €	
	NANTES METROPOLE			786,50 €	0,00 €		
	SUBV ETAT POUR CONSERVATOIRE			54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	
	Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			58 294,90 €	58 200,00 €	54 000,00 €	
75-AU	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					0,00 €	
	REVENUS DES IMMEUBLES			66,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			66,00 €	0,00 €	0,00 €	
77-PR	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			558,60 €	2 278,00 €	4 297,67 €	
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS			558,60 €	2 278,00 €	4 297,67 €	
Total F		3 297 828,57 €	3 486 812,27 €	3 590 334,75 €	355 403,81 €	398 681,93 €	439 495,76 €

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE		DEPENSES			RECETTES		
chapitre v Libellé du compte		2020	2021	2022	2020	2021	2022
I	13-SUI DEPARTEMENTS					36 720,00 €	0,00 €
	Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					36 720,00 €	0,00 €
	20-IMI CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 186,40 €	876,00 €	4 897,28 €			
	FRAIS D'INSERTION	0,00 €	864,00 €	0,00 €			
	Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 186,40 €	1 740,00 €	4 897,28 €			
	21-IMI ACQUIS. EQUIPT. INFORMAT.	1 764,00 €	6 411,06 €	2 229,60 €			
	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	5 494,15 €	445,37 €	842,79 €			
	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			0,00 €			
	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			4 521,83 €			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 282,72 €	20 233,72 €	2 979,34 €			
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	9 319,35 €	7 876,56 €	11 696,55 €			
	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	29 201,00 €	24 580,00 €	29 287,95 €			
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	0,00 €	71,10 €			
	MOBILIER	1 134,19 €	3 673,72 €	7 967,97 €			
	Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 195,41 €	63 220,43 €	59 597,13 €			
	23-IMI CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	0,00 €	10 255,94 €	0,00 €			
	CONSTRUCTIONS		0,00 €	0,00 €			
	TVX CONSERVATOIRE G.FAURE	73 305,96 €	33 796,60 €	0,00 €			
	Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	73 305,96 €	44 052,54 €	0,00 €			
	AP 043 FRAIS D'ETUDES	11 244,00 €	2 508,00 €	0,00 €			
	Total AP 043-CONSERVATOIRE	11 244,00 €	2 508,00 €	0,00 €			
	AP 086 CONSTRUCTIONS			0,00 €			
	FRAIS D'ETUDES			6 795,60 €			
	FRAIS D'INSERTION			864,00 €			
	Total AP 086 - CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE			7 659,60 €			
	Total I	146 931,77 €	111 520,97 €	72 154,01 €		36 720,00 €	0,00 €
	Total général	3 444 760,34 €	3 598 333,24 €	3 662 488,76 €	355 403,81 €	435 401,93 €	439 495,76 €

ctipître v Libellé du compte	ALPHA	DEPENSES			RECETTES		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
F 011-CI ALIMENTATION		0,00 €		307,82 €			
ANNONCES ET INSERTIONS		2 140,80 €	1 995,84 €	3 157,92 €			
AUTRE ALIMENTATION		90,07 €	66,02 €	0,00 €			
AUTRES BIENS MOBILIERES		285,00 €	0,00 €	821,58 €			
AUTRES DROITS		3 806,82 €	3 317,37 €	4 750,43 €			
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		1 581,48 €	4 825,88 €	9 928,33 €			
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)		33,00 €	11,00 €	96,00 €			
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		18 783,56 €	8 874,66 €	6 790,80 €			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		27 149,89 €	22 377,54 €	33 519,67 €			
AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES MUNICIPALES		-388,58 €	0,00 €	0,00 €			
BATIMENTS PUBLICS		32 343,53 €	47 092,27 €	53 784,13 €			
CATALOGUES ET IMPRIMES		9 334,50 €	8 951,98 €	14 240,31 €			
COCKTAIL		0,00 €	135,00 €	750,00 €			
COLLECTE DE COURRIER				2 412,00 €			
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)		782,00 €	630,00 €	768,00 €			
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		2 313,00 €	2 484,00 €	0,00 €			
DÉJEUNERS		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
DIVERS		2 241,63 €	3 902,00 €	8 233,13 €			
DPC-DOC.GENERALE ET TECHNIQUE		23 299,25 €	24 759,33 €	23 720,61 €			
EAU ET ASSAINISSEMENT		3 001,19 €	2 224,76 €	3 447,37 €			
ELECTRICITE		65 881,22 €	76 111,06 €	73 399,29 €			
ENERGIE - ELECTRICITE		9 651,89 €	0,00 €	0,00 €			
ENTRETIEN ESPACES PAYSAGERS			1 488,66 €	1 812,17 €			
FETES ET CEREMONIES				184,36 €			
FOIRES ET EXPOSITIONS		4 627,00 €	8 295,00 €	8 127,00 €			
FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER				208,14 €			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		520,16 €	839,49 €	887,69 €			
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		4 258,76 €	3 891,61 €	7 858,20 €			
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		10 500,00 €	16 140,00 €	0,00 €			
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		2 932,41 €	3 509,00 €	2 960,50 €			
FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)		48 808,01 €	70 832,42 €	61 485,23 €			
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		104 302,99 €	101 865,33 €	65 529,92 €			
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		7 557,98 €	8 093,62 €	2 540,41 €			
GAZ		286,91 €	808,79 €	562,61 €			
INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS		416,70 €	0,00 €	0,00 €			
LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)		209 357,63 €	178 718,39 €	187 719,15 €			
LOCATIONS MOBILIERES		5 301,91 €	-705,61 €	29,00 €			
MAINTENANCE		81 355,59 €	79 742,04 €	56 649,83 €			
MATERIEL ROULANT		0,00 €	59,73 €	0,00 €			
MISSIONS		1 116,21 €	966,45 €	365,25 €			
MULTIRISQUES		4 275,88 €	4 804,58 €	5 404,46 €			
PRESTATION MEDIATION				3 600,00 €			
RESEAUX SIGNALISATION LUMINEUSE				336,00 €			
TAXES FONCIERES		2 974,00 €	2 940,00 €	2 911,00 €			
TERRAINS		1 866,19 €	0,00 €	0,00 €			
TRANSPORTS DE BIENS		2 518,80 €	2 717,90 €	3 281,82 €			
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		8 063,30 €	-2 446,00 €	5 739,92 €			
VETEMENTS DE TRAVAIL			30,22 €	393,00 €			
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		703 370,68 €	690 350,33 €	658 713,05 €			
012-CI APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION				0,00 €			
APPRENTIS - REMUNERATIONS				0,00 €			
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		0,00 €	0,00 €	2 882,43 €			
AUTRES CHARGES		0,00 €		0,00 €			
AUTRES EMPLOIS D'INSERTION		0,00 €		0,00 €			
AUTRES INDEMNITES		237 062,60 €	223 247,50 €	225 210,04 €			
COTISATIONS A L' U. R. S. A. F.		151 423,68 €	153 843,45 €	158 362,06 €			
COTISATIONS AUX A. S. S. E. D. I. C.		1 300,03 €	2 459,26 €	3 354,45 €			
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		3 597,56 €	3 449,84 €	3 375,90 €			
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		290 780,98 €	279 953,42 €	275 898,12 €			
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION		7 127,77 €	8 433,97 €	8 967,15 €			
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL		19 972,90 €	24 129,06 €	0,00 €			
COTISATIONS VERSEES AU F. N. A. L.		4 736,88 €	4 686,89 €	4 720,95 €			
EMPLOIS D'AVENIR		0,00 €		0,00 €			
EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION				0,00 €			
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		3 416,40 €	4 134,40 €	154,80 €			
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE		23 182,39 €	24 441,88 €	27 554,52 €			
PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION				800,00 €			
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION				2 900,00 €			
PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES		1 642,20 €	4 031,03 €	2 345,75 €			
REMUNERATION PRINCIPALE		902 043,99 €	865 323,59 €	846 547,94 €			
REMUNERATIONS DES APPRENTIS		11 048,08 €	0,00 €	0,00 €			
REMUNERATIONS NON TITULAIRES		29 243,24 €	59 108,56 €	75 326,50 €			
VERSEMENT DE TRANSPORT		16 104,32 €	15 933,74 €	16 050,52 €			
Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 702 683,02 €	1 673 176,59 €	1 654 451,13 €			
013-A RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					1 784,13 €	5 380,44 €	0,00 €
REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR					1 434,40 €	542,80 €	977,07 €
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE							3 700,00 €
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					3 218,53 €	5 923,24 €	4 677,07 €
65-AU C. A. S.		18 090,00 €	17 771,78 €	15 456,74 €			
REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...		150,00 €	0,00 €	0,00 €			
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		18 240,00 €	17 771,78 €	15 456,74 €			
67-CH INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES			62 535,72 €	0,00 €			
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			9 312,34 €	0,00 €			
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES			71 848,06 €	0,00 €			
68-DO DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		0,00 €		3 000,00 €			
DOT. AUX PROV. POUR DEPRECIAT. DES ELEMENTS FINAN.		0,00 €		0,00 €			
DOT. AUX PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS		0,00 €		0,00 €			
Total 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		0,00 €		3 000,00 €			
74-DO AUTRES					7 500,00 €	30 000,00 €	6 380,00 €
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					7 500,00 €	30 000,00 €	6 380,00 €
75-AU AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE						0,00 €	0,00 €
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					0,00 €	0,00 €	
REVENUS DES IMMEUBLES					22 708,21 €	10 620,69 €	13 076,15 €
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					22 708,21 €	10 620,69 €	13 076,15 €
77-PRI AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS						1 987,21 €	890,37 €
DEDITS ET PENALITES PERCUES					0,00 €		3 000,00 €
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS					44,50 €	18,26 €	0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					19 205,13 €	14 731,43 €	10 823,70 €
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					19 249,63 €	16 736,90 €	14 714,07 €
78-REI REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS						1 096,00 €	30,00 €
REPRISES SUR PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPT.						62 535,72 €	0,00 €
Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						63 631,72 €	30,00 €
Total F		2 424 293,70 €	2 453 146,76 €	2 331 620,92 €	52 676,37 €	126 912,55 €	38 877,29 €

Chapitre v Libellé du compte	ALPHA			DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
I 13-SUI ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX							30 930,00 €	0,00 €	
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							30 930,00 €	0,00 €	
20-IMI CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 244,00 €	36 852,00 €	53 498,51 €						
FRAIS D'ETUDES			0,00 €						
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 244,00 €	36 852,00 €	53 498,51 €						
21-IMI ACQUIS. EQUIPT. INFORMAT.	11 771,07 €	21 569,47 €	27 624,67 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	170,54 €	0,00 €	92,54 €						
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			0,00 €						
AUTRES BATIMENTS PUBLICS		3 300,00 €	4 774,38 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 554,92 €	10 241,38 €	20 838,22 €						
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.			0,00 €						
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		4 788,00 €	0,00 €						
MOBILIER	25 777,05 €	5 078,86 €	16 922,46 €						
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 273,58 €	44 977,71 €	70 252,27 €						
23-IMI AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00 €								
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	2 965,78 €						2 965,78 €		
CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	0,00 €								
CONSTRUCTIONS	18 086,37 €	10 012,74 €	12 680,41 €						
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	21 052,15 €	10 012,74 €	12 680,41 €				2 965,78 €		
AP 002 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE		0,00 €	0,00 €						
CONSTRUCTIONS	0,00 €	4 471,28 €	0,00 €						
Total AP 002-MEDIATHEQUE	0,00 €	4 471,28 €	0,00 €						
Total I	80 569,73 €	96 313,73 €	136 431,19 €				33 895,78 €	0,00 €	
Total général	2 504 863,43 €	2 549 460,49 €	2 468 052,11 €				86 572,15 €	126 912,55 €	38 877,29 €

Ecoles d'Arts		DEPENSES			RECETTES		
Libellé du compte		2020	2021	2022	2020	2021	2022
F 011-CI	ALIMENTATION	101,97 €	0,00 €	0,00 €			
	ANNONCES ET INSERTIONS	2 354,64 €	1 608,24 €	1 699,68 €			
	AUTRE ALIMENTATION	162,00 €	0,00 €	462,21 €			
	AUTRES BIENS MOBILIERES	0,00 €	685,06 €	62,40 €			
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	241,66 €	251,33 €	989,83 €			
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	14 349,06 €	13 736,08 €	18 578,38 €			
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	24 279,45 €	21 407,18 €	34 205,80 €			
	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	6,00 €	700,00 €	700,00 €			
	BATIMENTS PUBLICS	6 571,98 €	7 011,47 €	8 593,94 €			
	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 417,42 €	7 035,20 €	12 221,24 €			
	CHAUFFAGE URBAIN		0,00 €	1 706,04 €			
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	580,00 €	1 095,00 €	1 195,00 €			
	DIVERS	0,00 €	264,00 €	0,00 €			
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	204,73 €	1 118,30 €	125,24 €			
	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 155,10 €	401,03 €	599,23 €			
	ELECTRICITE	9 566,38 €	13 270,40 €	14 801,61 €			
	ENERGIE - ELECTRICITE	9 830,55 €	0,00 €				
	ENTRETIEN DE VOIRIES		2 542,21 €	0,00 €			
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			253,80 €			
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	252,06 €	338,16 €	0,00 €			
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 070,29 €	3 904,99 €	5 910,69 €			
	FOURNITURES D'ENTRETIEN		0,00 €				
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	264,99 €	651,04 €	671,21 €			
	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00 €					
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	-0,03 €	0,00 €	121,20 €			
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00 €	0,00 €	280,80 €			
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 033,83 €	5 219,74 €	5 568,47 €			
	GAZ	1 671,08 €	2 631,24 €	1 063,05 €			
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	0,00 €	0,00 €				
	LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00 €	0,00 €				
	LOCATIONS IMMOBILIERES - ECOLE D'ART			2 120,00 €			
	LOCATIONS MOBILIERES	0,00 €	0,00 €				
	MAINTENANCE	4 431,04 €	15 993,82 €	11 866,74 €			
	MISSIONS	771,98 €	364,40 €	1 163,04 €			
	MULTIRISQUES	1 463,72 €	1 654,29 €	1 549,75 €			
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		20,57 €	33,29 €			
	TERRAINS	0,00 €					
	TRANSPORTS COLLECTIFS		243,00 €	420,00 €			
	TRANSPORTS DE BIENS		2 586,25 €	682,29 €			
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	163,20 €	140,58 €	306,22 €			
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	629,65 €	315,00 €	400,00 €			
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 572,75 €	105 188,58 €	128 351,15 €			
012-CI	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	APPRENTIS - REMUNERATIONS			0,00 €			
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €	0,00 €	375,29 €			
	AUTRES CHARGES	0,00 €					
	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	0,00 €					
	AUTRES INDEMNITES	62 297,75 €	59 400,63 €	66 272,41 €			
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	80 741,71 €	79 784,81 €	83 103,22 €			
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	7 042,04 €	7 588,48 €	7 764,15 €			
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	485,89 €	514,90 €	545,92 €			
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	58 406,68 €	51 622,67 €	52 747,66 €			
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 403,45 €	2 934,14 €	3 238,78 €			
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 247,70 €	3 447,10 €	0,00 €			
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 617,20 €	1 629,69 €	1 705,09 €			
	EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	908,60 €	1 058,60 €	279,80 €			
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 638,32 €	3 033,78 €	2 790,32 €			
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			1 000,00 €			
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			500,00 €			
	REMUNERATION PRINCIPALE	144 762,72 €	137 473,90 €	147 062,01 €			
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	139 668,79 €	153 188,79 €	153 247,94 €			
	VERSEMENT DE TRANSPORT	5 498,06 €	5 540,78 €	5 797,07 €			
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	508 718,91 €	507 218,27 €	526 429,66 €			
013-AI	D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES				769,17 €	0,00 €	
	RBT S/REMUNERATION PERSONNEL				878,63 €	0,00 €	
	REMB. SALAIRE. PERS. NON TITULAIR				753,10 €		572,98 €
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						1 500,00 €
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES				2 400,90 €	0,00 €	2 072,98 €
65-AU	C.A.S.	5 600,00 €	5 500,79 €	5 581,60 €			
	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	0,00 €					
	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...		0,00 €				
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 600,00 €	5 500,79 €	5 581,60 €			
67-CH	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00 €	205,00 €	100,00 €			
	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €				
	BOURSES ET PRIX			6 600,00 €			
	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	117,00 €	299,10 €	0,00 €			
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	117,00 €	504,10 €	6 700,00 €			
70-PR	REDEVANCES ECOLE D ARTS DU GRAND ANGOULEME				78 632,34 €	78 605,30 €	93 218,00 €
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				78 632,34 €	78 605,30 €	93 218,00 €
74-DO	AUTRES				0,00 €		7 200,00 €
	DEPARTEMENTS				6 800,00 €	7 500,00 €	6 600,00 €
	Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				6 800,00 €	7 500,00 €	13 800,00 €
77-PR	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				48,00 €	1 459,44 €	0,00 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				116,01 €	0,00 €	1 594,57 €
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				164,01 €	1 459,44 €	1 594,57 €
Total F		611 008,66 €	618 411,74 €	667 062,41 €	87 997,25 €	87 564,74 €	110 685,55 €

Ecoles d'Arts		DEPENSES			RECETTES		
chapitre v Libellé du compte		2020	2021	2022	2020	2021	2022
I	13-SUI AUTRES	0,00 €					
	Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €					
	20-IMI CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	11 622,00 €	8 760,00 €	8 760,00 €			
	FRAIS D'ETUDES			0,00 €			
	Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 622,00 €	8 760,00 €	8 760,00 €			
	21-IMI ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	7 068,00 €	4 952,58 €	10 513,20 €			
	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE		578,59 €	78,62 €			
	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			1 587,97 €			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 420,67 €	0,00 €	0,00 €			
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	4 510,27 €	6 515,30 €	698,00 €			
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			0,00 €			
	MOBILIER	0,00 €	0,00 €	4 545,51 €			
	Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 998,94 €	12 046,47 €	17 423,30 €			
	23-IMI CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	4 488,91 €	0,00 €	0,00 €			
	CONSTRUCTIONS	2 248,87 €	4 030,20 €	0,00 €			
	TVX ECOLE D ARTS DU GRAND ANGOULEME	17 274,45 €	15 176,19 €	0,00 €			
	Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	24 012,23 €	19 206,39 €	0,00 €			
	AP 00€ TRAVAUX LOCAUX PR ECOLE D ART	0,00 €	0,00 €				
	Total AP 006-ORU - HABITAT	0,00 €	0,00 €				
	OP EPI AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €					
	Total OP EPIPHYTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Total I	59 633,17 €	40 012,86 €	26 183,30 €			
	Total général	670 641,83 €	658 424,60 €	693 245,71 €	87 997,25 €	87 564,74 €	110 685,55 €

chapitre v Libellé du compte	DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
F 011-CI A D'AUTRES ORGANISMES			2 295,00 €			
ADHESION SYND. NAT. PATINOIRES	350,00 €	350,00 €	350,00 €			
ALIMENTATION	564,28 €	59,08 €	229,90 €			
ANNONCES ET INSERTIONS	2 386,85 €	2 419,20 €	3 603,39 €			
AUTRE ALIMENTATION	399,05 €	1 319,23 €	1 407,01 €			
AUTRES BIENS MOBILIERES	4 827,66 €	17 423,41 €	36 359,42 €			
AUTRES BIENS MOBILIERES HT	203,00 €	0,00 €	11 214,01 €			
AUTRES DROITS	4 241,12 €	3 976,17 €	2 096,20 €			
AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES	0,00 €					
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	20 819,42 €	14 830,02 €	39 727,43 €			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 807,91 €	14 880,85 €	17 850,32 €			
BATIMENTS PUBLICS	58 113,21 €	82 466,52 €	75 897,34 €			
CATALOGUES ET IMPRIMES	2 015,30 €	1 876,15 €	5 813,63 €			
COMBUSTIBLES	1 329,90 €	541,06 €	3 206,85 €			
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	8 076,28 €	972,83 €	17 184,91 €			
DIVERS	9 777,92 €	8 923,67 €	8 510,37 €			
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	511,60 €	843,30 €	763,30 €			
EAU ET ASSAINISSEMENT	98 310,51 €	95 420,03 €	99 066,11 €			
ELECTRICITE	269 027,90 €	206 751,13 €	384 759,45 €			
ENERGIE - ELECTRICITE	55 107,69 €	0,00 €				
ENTRETIEN BATIMENTS HT	0,00 €	0,00 €	563,00 €			
ENTRETIEN DE VOIRIES		15 052,01 €	0,00 €			
ETUDES ET RECHERCHES	0,00 €					
FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			314,28 €			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 211,76 €	2 825,50 €	4 236,49 €			
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	38 694,25 €	34 797,47 €	63 555,32 €			
FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 071,22 €	1 914,78 €	501,06 €			
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	36 293,22 €	9 400,00 €	30 118,95 €			
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	616,59 €	578,14 €	784,27 €			
FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	110,00 €	0,00 €	300,00 €			
FRAIS DE DEMENAGEMENT		2 133,34 €	0,00 €			
FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	68 063,03 €	66 250,43 €	107 037,28 €			
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	190 745,67 €	208 090,14 €	273 693,38 €			
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 198,45 €	10 809,32 €	16 531,22 €			
GAZ	125 212,62 €	142 156,86 €	294 705,43 €			
INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	172,62 €	0,00 €	0,00 €			
LOCATIONS MOBILIERES	5 815,30 €	4 104,00 €	12 366,80 €			
MAINTENANCE	283 675,25 €	307 822,26 €	321 947,02 €			
MATERIEL ROULANT	158,76 €	613,08 €	119,46 €			
MISSIONS	604,31 €	50,00 €	996,62 €			
MULTIRISQUES	8 077,54 €	9 758,96 €	10 100,29 €			
PETITS DÉJEUNERS	725,40 €	210,60 €	255,90 €			
PRESTATION MEDIATION	11 580,00 €	2 400,00 €	3 000,00 €			
RESEAUX		3 246,62 €	2 911,51 €			
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 969,50 €	1 619,15 €	3 671,61 €			
TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	87,50 €	0,00 €				
TAXES FONCIERES	1 430,00 €	6 543,00 €	2 575,00 €			
TERRAINS	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
TRANSPORTS DE BIENS	123,60 €	4 285,61 €	2 483,94 €			
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	13 211,79 €	8 962,00 €	16 344,65 €			
VETEMENTS DE TRAVAIL	3 918,95 €	6 212,27 €	6 793,37 €			
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 260,06 €	802,50 €	2 599,87 €			
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 353 896,99 €	1 303 690,69 €	1 888 841,36 €			
012-CI APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			100,00 €			
APPRENTIS - REMUNERATIONS			9 048,69 €			
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	333,36 €	422,36 €	277,16 €			
AUTRES CHARGES			3,29 €			
AUTRES INDEMNITES	294 383,50 €	284 840,11 €	347 102,27 €			
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	217 377,87 €	210 403,55 €	280 028,82 €			
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	12 893,72 €	12 343,83 €	20 969,00 €			
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 039,93 €	3 008,81 €	3 084,42 €			
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	258 915,48 €	255 269,63 €	270 528,40 €			
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	8 345,79 €	9 568,29 €	12 341,97 €			
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	17 800,10 €	20 682,07 €	0,00 €			
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	5 409,65 €	5 316,15 €	6 497,19 €			
EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	6 115,80 €	3 400,30 €	3 634,50 €			
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	21 197,14 €	18 177,60 €	19 941,30 €			
PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			4 500,00 €			
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			1 500,00 €			
PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	0,00 €					
REMUNERATION PRINCIPALE	760 158,32 €	753 037,32 €	771 729,94 €			
REMUNERATIONS DES APPRENTIS	16 989,00 €		3 362,00 €			
REMUNERATIONS NON TITULAIRES	273 513,31 €	268 472,45 €	430 355,09 €			
VERSEMENT DE TRANSPORT	18 392,44 €	18 073,97 €	22 090,53 €			
Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 914 865,41 €	1 866 378,44 €	2 203 732,57 €			

NAUTILIS Libellé du compte	DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
013-A1 RBT S/REMUNERATION PERSONNEL				782,01 €	0,00 €	
RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL				10 923,21 €	5 120,25 €	2 716,49 €
REMB. CONGES PATERNITE					424,76 €	0,00 €
REMB. SALAIRE. PERS. NON TITULAIR				131,42 €	4 855,00 €	518,83 €
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						6 200,00 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL				859,89 €	598,92 €	1 842,88 €
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES				12 696,53 €	10 998,93 €	11 278,20 €
65-AU C.A.S.	15 500,00 €	16 502,36 €	15 886,09 €			
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	0,00 €	0,00 €				
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 500,00 €	16 502,36 €	15 886,09 €			
67-CH AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	784,26 €	806,24 €	491,20 €			
AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €				
TITRES ANNULES (HT)		4 962,25 €				
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	78,00 €	3 072,55 €	371,50 €			
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	862,26 €	8 841,04 €	862,70 €			
68-DO DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			225 230,00 €			
DOT. AUX PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS			0,00 €			
Total 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			225 230,00 €			
70-PR AFFUTAGE PATINS				212,00 €	75,60 €	263,80 €
AUTRE PRESTATIONS NAUTILIS				4 102,70 €	4 609,70 €	17 580,33 €
AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION				67 168,26 €	5 954,70 €	3 323,26 €
AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES				5 449,32 €		0,00 €
BAR ET RESTAURANT NAUTILIS				4 914,97 €	3 774,51 €	0,00 €
DROIT CARACT. LOISIR PATINOIRE				80 155,70 €	17 458,90 €	81 775,10 €
DROIT CARACT. LOISIR PISCINE				530 122,09 €	414 964,60 €	1 037 993,51 €
DROIT CARACT. SPORTIF PATINOIRE				2 957,20 €	492,40 €	1 701,50 €
DROITS CARACT. SPORTIF PISCINE				127 651,06 €	67 274,54 €	163 312,33 €
LOCATION DE PATINS				52 038,80 €	17 409,50 €	70 936,90 €
PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP						311,36 €
REDEVANCE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES					19 381,70 €	
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				874 772,10 €	551 396,15 €	1 377 198,09 €
74-DO AUTRES						0,00 €
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						0,00 €
75-AU LOYER BARS, RESTAURANT				0,00 €		
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				0,00 €		
77-PR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.						49 125,19 €
DEDITS ET PENALITES PERCUES				0,00 €	4 650,50 €	225 230,00 €
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				0,00 €	0,00 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				690,59 €	1 142,43 €	38,60 €
RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR						37,50 €
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				690,59 €	5 792,93 €	274 431,29 €
78-REF REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS				265 570,08 €		
Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				265 570,08 €		
tal F	3 285 124,66 €	3 195 412,53 €	4 334 552,72 €	1 153 729,30 €	568 188,01 €	1 662 907,58 €

chapitre v Libellé du compte	NAUTILIS			DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
I 13-SUI ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX							0,00 €		
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							0,00 €		
20-IMI CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	10 872,00 €	0,00 €						
FRAIS D'ETUDES	0,00 €	8 400,00 €	0,00 €						
FRAIS D'INSERTION	864,00 €	0,00 €							
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	864,00 €	19 272,00 €	0,00 €						
21-IMI ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	4 266,00 €	7 957,26 €	17 180,06 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	0,00 €	713,06 €	2 331,50 €						
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			4 792,62 €						
AUTRES BATIMENTS PUBLICS			99 743,85 €						
AUTRES CONSTRUCTIONS			0,00 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 249,38 €	36 948,61 €	59 367,25 €						
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	100 011,49 €	49 714,68 €	76 016,14 €						
INSTALLATIONS DE VOIRIE			88 377,17 €						
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	1 028,72 €	0,00 €						
MATERIEL DE TRANSPORT	31 775,71 €	0,00 €							
MOBILIER	3 686,24 €	88 282,15 €	26 693,84 €						
PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES			5 143,08 €						
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161 988,82 €	184 644,48 €	379 645,51 €						
23-IMI AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	502,60 €	0,00 €	0,00 €						4 935,31 €
AUTRES TRAVAUX SUR BATIMENTS	147 764,16 €	351 896,16 €	257 565,20 €						
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.		14 394,60 €	5 719,20 €						
CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	0,00 €	15 064,06 €	0,00 €						
CONSTRUCTIONS	0,00 €	0,00 €	304,16 €	150,00 €	0,00 €				
ELEMENTS MOBILES	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00 €		2 663,52 €						
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	148 266,76 €	381 354,82 €	266 252,08 €	150,00 €	0,00 €				4 935,31 €
AP 036 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		4 935,31 €	0,00 €						
CD16 - CONTRAT 2019/2021 - NAUTILIS PV					425 766,43 €				0,00 €
CONSTRUCTIONS	929 715,35 €	68 285,41 €	0,00 €	6 634,17 €	949,46 €				0,00 €
FEDER NAUTILIS PV					0,00 €				0,00 €
FRAIS D'INSERTION	0,00 €	0,00 €							
Total AP 036-NAUTILIS - PHOTOVOLTAÏQUE	929 715,35 €	73 220,72 €	0,00 €	6 634,17 €	426 715,89 €				0,00 €
AP 037 CONSTRUCTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
Total AP 037-NAUTILIS - TOITURE	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
AP 077 AUTRES									268 800,00 €
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			136,80 €						
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.			102 388,20 €						
CONSTRUCTIONS		18 054,00 €	2 079 927,13 €						
ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX									0,00 €
FRAIS D'INSERTION		864,00 €	324,00 €						
REGIONS GROUPE FROID NAUTILIS									0,00 €
Total AP 077-NAUTILIS GROUPE FROID - P1		18 918,00 €	2 182 776,13 €						268 800,00 €
AP 089 CONSTRUCTIONS			17 940,60 €						
Total AP 089 - CHAUFFERIE BIO MASSE DE NAUTILIS			17 940,60 €						
Total I	1 240 834,93 €	677 410,02 €	2 846 614,32 €	6 784,17 €	426 715,89 €				273 735,31 €
Total général	4 525 959,59 €	3 872 822,55 €	7 181 167,04 €	1 160 513,47 €	994 903,90 €				1 936 642,89 €

CENTRE SPORTIF MONTAGNES		DEPENSES			RECETTES		
Libellé du compte		2020	2021	2022	2020	2021	2022
F 011-CI	AUTRES BIENS MOBILIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 140,57 €	1 228,83 €	194,90 €			
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-215,42 €	175,02 €	0,00 €			
	BATIMENTS	5 612,50 €	4 606,22 €	23 340,19 €			
	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00 €	578,44 €	187,20 €			
	DIVERS	4 924,99 €	8 532,00 €	6 988,00 €			
	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 009,46 €	1 128,79 €	1 832,85 €			
	ELECTRICITE	7 675,39 €	6 217,24 €	12 665,16 €			
	ENERGIE - ELECTRICITE	2 644,71 €	0,00 €				
	ETUDES ET RECHERCHES	0,00 €					
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	76,08 €	0,00 €	138,00 €			
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	131,88 €	799,50 €	300,65 €			
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	11,88 €	11,28 €	25,47 €			
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00 €					
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	811,12 €	2 045,30 €	680,86 €			
	GAZ	1 035,87 €	1 908,88 €	870,21 €			
	HONORAIRES	0,00 €					
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	0,00 €	0,00 €				
	LOCATIONS MOBILIERES	0,00 €	0,00 €				
	MAINTENANCE	10 169,75 €	14 337,27 €	13 133,02 €			
	MISSIONS	0,00 €	0,00 €				
	MULTIRISQUES	2 271,21 €	2 348,58 €	2 732,20 €			
	PRESTATION DE SERVICE INFORMATIQUE	0,00 €	0,00 €				
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	150,02 €	116,86 €	204,39 €			
	TAXES FONCIERES	0,00 €	19 575,00 €	25 347,00 €			
	TRANSPORTS DE BIENS			10,00 €			
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	530,40 €	102,00 €	726,00 €			
	VETEMENTS DE TRAVAIL	0,00 €	0,00 €	292,92 €			
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	105,00 €	0,00 €	199,87 €			
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 085,41 €	63 711,21 €	89 868,89 €			
012-CI	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	APPRENTIS - REMUNERATIONS			0,00 €			
	AUTRES INDEMNITES	18 789,44 €	18 977,48 €	24 745,98 €			
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	16 301,38 €	15 048,83 €	17 906,18 €			
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	0,00 €	455,92 €			
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	302,68 €	310,41 €	330,27 €			
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	25 242,67 €	25 660,02 €	27 539,58 €			
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	682,28 €	799,38 €	971,06 €			
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 756,50 €	2 298,06 €	0,00 €			
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	458,44 €	444,02 €	511,10 €			
	EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	324,50 €	474,50 €	150,00 €			
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 156,35 €	3 154,06 €	3 178,89 €			
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			500,00 €			
	REMUNERATION PRINCIPALE	86 899,49 €	85 119,02 €	83 748,20 €			
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	0,00 €		9 621,11 €			
	VERSEES DIRECTEMENT	0,00 €					
	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 558,90 €	1 510,10 €	1 737,65 €			
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	155 472,63 €	153 795,88 €	171 395,94 €			
013-AI	REMB. SALAIRE. PERS. NON TITULAIR					1 603,56 €	5,48 €
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						500,00 €
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					1 603,56 €	505,48 €
65-AU	C.A.S.	2 155,00 €	2 115,69 €	2 146,78 €			
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 155,00 €	2 115,69 €	2 146,78 €			
67-CH	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 679,70 €					
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 679,70 €					
68-DO	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00 €					
	DOT. AUX PROV. POUR DEPRECIAT. DES ELEMENTS FINAN.	0,00 €					
	Total 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €					
70-PR	A CARACTERE SPORTIF				41 659,10 €	31 787,19 €	56 615,20 €
	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION				70,02 €	179,57 €	178,14 €
	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES				668,84 €	0,00 €	
	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES PHOTOVOLT					663,37 €	692,91 €
	PART. SMAPE AUX B. PRINCIPAL				0,00 €		
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				42 397,96 €	32 630,13 €	57 486,25 €
75-AU	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE						759,00 €
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				758,00 €	758,00 €	0,00 €
	REVENUS DES IMMEUBLES				9 299,61 €	7 835,59 €	10 871,44 €
	Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				10 057,61 €	8 593,59 €	11 630,44 €
77-PR	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.						150,48 €
	DEDITS ET PENALITES PERCUES				800,00 €	0,00 €	
	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				0,00 €		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	81			1 123,89 €	0,00 €	
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				1 923,89 €	0,00 €	150,48 €
Total F		197 392,74 €	219 622,78 €	263 411,61 €	54 379,46 €	42 827,28 €	69 772,65 €

CENTRE SPORTIF MONTAGNES		DEPENSES			RECETTES		
Chapitre v Libellé du compte		2020	2021	2022	2020	2021	2022
I	13-SUI DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX				0,00 €		
	Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				0,00 €		
	20-IMI CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €					
	FRAIS D'ETUDES			0,00 €			
	Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €		0,00 €			
	21-IMI ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	0,00 €	399,00 €	0,00 €			
	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	1 030,12 €	289,30 €	501,63 €			
	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			5 983,20 €			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 070,70 €	1 851,97 €	0,00 €			
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		0,00 €				
	MOBILIER	0,00 €	0,00 €				
	Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 100,82 €	2 540,27 €	6 484,83 €			
	23-IMI CONSTRUCTIONS	26 641,96 €	17 183,75 €	0,00 €			
	Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	26 641,96 €	17 183,75 €	0,00 €			
	Total I	28 742,78 €	19 724,02 €	6 484,83 €	0,00 €		
	Total général	226 135,52 €	239 346,80 €	269 896,44 €	54 379,46 €	42 827,28 €	69 772,65 €

STADE D ATHLETISME		DEPENSES			RECETTES		
chapitre v Libellé du compte		2020	2021	2022	2020	2021	2022
F 011-CI	AUTRES BIENS MOBILIERS	240,00 €	489,90 €	0,00 €			
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 022,17 €	4 136,24 €	3 561,29 €			
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	259,00 €	18,00 €	19,20 €			
	BATIMENTS PUBLICS	0,00 €	0,00 €	261,38 €			
	CONTRAT PRESTATIONS PPP	96 964,94 €	90 803,17 €	102 028,20 €			
	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 663,39 €	5 098,15 €	3 625,68 €			
	ELECTRICITE	9 077,04 €	8 114,51 €	12 708,60 €			
	ENERGIE - ELECTRICITE	2 995,52 €	0,00 €				
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 629,77 €	2 329,67 €	2 421,28 €			
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1,27 €	51,08 €	36,04 €			
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	1 012,41 €	400,40 €	2 661,80 €			
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 641,69 €	1 928,08 €	3 140,59 €			
	GAZ	5 267,58 €	7 632,19 €	3 946,75 €			
	LOCATIONS MOBILIERES		671,42 €	1 474,17 €			
	MAINTENANCE	2 232,77 €	1 233,56 €	3 462,34 €			
	MATERIEL ROULANT	26,88 €	119,46 €	0,00 €			
	MISSIONS	0,00 €	0,00 €	305,20 €			
	MULTIRISQUES	267,17 €	821,39 €	803,07 €			
	TERRAINS	0,00 €	137,85 €	0,00 €			
	TRANSPORTS DE BIENS		297,33 €	64,99 €			
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	529,15 €	0,00 €	68,00 €			
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	210,00 €	0,00 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	131 040,75 €	124 282,40 €	140 588,58 €			
012-CI	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	APPRENTIS - REMUNERATIONS			0,00 €			
	AUTRES INDEMNITES	30 031,14 €	30 006,64 €	29 349,52 €			
	COTISATIONS A L' U. R. S. S. A. F.	12 792,94 €	13 068,26 €	14 101,76 €			
	COTISATIONS AUX A. S. S. E. D. I. C.	0,00 €		248,75 €			
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	329,50 €	336,59 €	316,26 €			
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	26 235,35 €	26 808,24 €	25 455,74 €			
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	621,41 €	762,26 €	810,14 €			
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 915,30 €	2 298,06 €	0,00 €			
	COTISATIONS VERSEES AU F. N. A. L.	414,50 €	423,40 €	426,36 €			
	EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	321,10 €	302,13 €	0,00 €			
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 334,76 €	4 334,76 €	2 815,53 €			
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			0,00 €			
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			300,00 €			
	REMUNERATION PRINCIPALE	82 347,33 €	84 131,81 €	79 049,63 €			
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	0,00 €		5 628,23 €			
	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 409,46 €	1 439,81 €	1 449,73 €			
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 752,79 €	163 911,96 €	159 951,65 €			
013-AI	D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES				-103,41 €	0,00 €	
	RBT S/REMUNERATION PERSONNEL				419,97 €	0,00 €	
	RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL				307,40 €	0,00 €	
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						300,00 €
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES				623,96 €	0,00 €	300,00 €
65-AU	C. A. S.	1 725,00 €	1 692,55 €	1 717,43 €			
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 725,00 €	1 692,55 €	1 717,43 €			
66-CH	AUTRES	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €			
	INTERETS PPP	170 811,72 €	168 164,37 €	164 636,25 €			
	Total 66-CHARGES FINANCIERES	190 162,92 €	187 515,57 €	183 987,45 €			
67-CH	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			0,00 €			
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00 €			
74-DO	EMPLOIS D'AVENIR				3 422,73 €	0,00 €	
	Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				3 422,73 €	0,00 €	
75-AU	REVENUS DES IMMEUBLES				3 078,95 €	3 346,70 €	3 159,90 €
	Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				3 078,95 €	3 346,70 €	3 159,90 €
77-PR	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.				12 703,82 €		
	DEDITS ET PENALITES PERCUES				28 739,48 €	4 600,00 €	0,00 €
	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS						2 504,89 €
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				41 443,30 €	4 600,00 €	2 504,89 €
Total F		483 681,46 €	477 402,48 €	486 245,11 €	48 568,94 €	7 946,70 €	5 964,79 €
I 13-SUI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX						0,00 €
	Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						0,00 €
16-EM	DETTES AFFERENTES AUX M.E.T.P. et P.P.P.	176 768,72 €	179 416,06 €	182 944,19 €			
	Total 16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	176 768,72 €	179 416,06 €	182 944,19 €			
21-IMI	ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	29 171,74 €	0,00 €	0,00 €			
	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			0,00 €			
	AUTRES CONSTRUCTIONS		0,00 €	12 754,06 €			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 081,39 €	3 006,00 €	0,00 €			
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.		0,00 €	0,00 €			
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	1 028,72 €	0,00 €			
	MOBILIER	0,00 €	0,00 €	1 777,70 €			
	Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 253,13 €	4 034,72 €	14 531,76 €			
23-IMI	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	690,64 €	0,00 €	0,00 €			
	CONSTRUCTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			81 268,92 €			
	Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	690,64 €	0,00 €	81 268,92 €			
AP 075	CONSTRUCTIONS		0,00 €	0,00 €			
	Total AP 075-STADE D'ATHLETISME BUVETTE P2		0,00 €	0,00 €			
Total I		209 712,49 €	183 450,78 €	278 744,87 €			0,00 €
Total général		693 393,95 €	660 853,26 €	764 989,98 €	48 568,94 €	7 946,70 €	5 964,79 €

LEXIQUE

Attribution de compensation :

Le mécanisme des attributions de compensation a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI).

Capacité d'autofinancement :

Elle est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (y compris les frais financiers et le résultat exceptionnel). L'excédent sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement du capital de la dette

Compte administratif :

Le compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'Assemblée délibérante, les opérations budgétaires réalisées au cours d'un exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

Epargne brute / Epargne nette :

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes et les dépenses de gestion (épargne de gestion) à laquelle on a retranché les intérêts de la dette ainsi que les produits et charges exceptionnels. Elle équivaut à la capacité d'autofinancement. Si on soustrait le remboursement du capital de la dette à l'épargne brute, on obtient l'épargne nette.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

C'est une dotation de l'Etat destinée à compenser, sur les bases d'un taux forfaitaire, la TVA que les collectivités locales ont supportée sur leurs investissements de l'année.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. C'est la somme de l'excédent ou du déficit de clôture, pour l'exercice précédent, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts, prestations de services, etc.). La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la communauté d'agglomération (acquisitions, ventes, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et, aux côtés de l'autofinancement, l'emprunt peut concourir à leur financement.

BHNS : Bus à Haut Niveau de Services

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

IFER : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

TH : Taxe d'Habitation

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères